

## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2008

Le présent Document de référence a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 avril 2009, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers

<b>1. Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes ..</b>	<b>3</b>
1.1 Nom et fonction .....	3
1.2 Attestation du responsable .....	3
1.3 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes .....	3
1.4 Politique d'information .....	3
<b>2. Renseignements de caractère général concernant l'AFD et son capital .....</b>	<b>4</b>
2.1 Renseignements de caractère général concernant l'AFD .....	4
2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital.....	5
2.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote.....	5
2.4 Marchés des titres de l'AFD .....	5
2.5 Dividendes .....	5
<b>3. Rapport de gestion .....</b>	<b>6</b>
3.1. Activités du groupe en 2008 .....	6
3.1.1 Périmètre de consolidation .....	6
3.1.2 Tableau de synthèse des activités de l'AFD et de Proparco dans les pays étrangers .....	6
3.1.3 Activités de l'AFD .....	8
3.1.4 Activités de Proparco.....	21
3.1.5 Activités des autres filiales .....	23
3.1.6 Politique d'investissement .....	24
3.1.7 Renseignements sur les filiales .....	24
3.2. Présentation des comptes consolidés .....	25
3.2.1 Bilan consolidé .....	25
3.2.2 Compte de résultat consolidé .....	27
3.3 Exposition aux risques .....	29
3.3.1 Contrôle interne et surveillance des risques.....	29
3.3.2 Ratio relatif au contrôle des grands risques .....	30
3.3.3 Ratio Bâle II.....	31
3.3.4 Les risques globaux de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de marché .....	31
3.3.5 Autres risques opérationnels .....	32
3.4. Responsabilité sociale et environnementale .....	34
3.4.1 Fonctionnement interne .....	34
3.4.2 Financements.....	44
3.5. Rémunération des mandataires sociaux .....	48

3.6. Évolutions récentes et perspectives d'avenir.....	49
3.6.1 Évolutions récentes.....	49
3.6.2 Perspectives d'avenir.....	49
3.6.3 Les plafonds d'engagements pour 2009 .....	50
3.6.4 Les emprunts .....	50
3.7. Événements postérieurs à la clôture .....	50
<b>4. La gouvernance d'entreprise .....</b>	<b>51</b>
4.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance 51	
4.1.1 Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance .....	51
4.1.2 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance .....	55
4.2 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'AFD .....	56
<b>5. Patrimoine, situation financière, résultats.....</b>	<b>56</b>
5.1 États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne .....	56
1. Faits marquants.....	61
2. Principes et méthode appliqués aux états financiers au 31 décembre 2008 .....	61
3. Notes annexes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008.....	71
5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés. ....	85
5.3 Extrait des comptes sociaux .....	87
5.4 Résultats financiers de l'AFD sur les cinq derniers exercices .....	90
5.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	90
5.6 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leur réseau pris en charge par le Groupe.....	97
Incorporation par référence.....	98
Table de concordance .....	98

Les totaux des colonnes des tableaux sont susceptibles de différer légèrement de la somme des lignes les composant, du fait des arrondis.

Les abréviations K€ signifient milliers d'euros, M€ signifient millions d'euros et Mds€ milliards d'euros.

## 1. Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

### 1.1 Nom et fonction

Monsieur Jean-Michel Severino : Directeur général

### 1.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en page 6) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la lecture d'ensemble du document, ainsi qu'à la vérification des informations données dans le présent document et portant sur la situation financière et les comptes.

Fait à Paris le 17 avril 2009

Le Directeur général



Jean-Michel SEVERINO

### 1.3 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes

	Pour l'exercice 2006		Pour l'exercice 2007		Pour l'exercice 2008	
Nom	Mazars & Guérard	KPMG Audit	Mazars & Guérard	KPMG Audit	Mazars & Guérard	KPMG Audit
Représenté par	Max Dongar et Odile Coulaud	Pascal Brouard	Max Dongar et Odile Coulaud	Pascal Brouard	Odile Coulaud	Arnaud Bourdeille
Adresse	61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex	61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex	61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex
Organisme professionnel	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Date de première nomination	25 avril 2002
Date d'expiration du mandat	À l'issue du Conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

### 1.4 Politique d'information

M. Gilles Bergin  
 Directeur du Département Finances et Risques  
 Tél. : 01 53 44 41 43

## **2. Renseignements de caractère général concernant l'AFD et son capital**

### **2.1 Renseignements de caractère général concernant l'AFD**

#### **Siège social et administratif**

Agence française de développement  
(ex Caisse française de développement,  
ex Caisse centrale de coopération économique)  
5, rue Roland-Barthes  
75598 Paris Cedex 12  
Tél : 01 53 44 31 31

#### **Forme juridique**

L'Agence française de développement (ci-après nommée AFD) est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Aux termes du Code monétaire et financier (CMF), l'AFD est une institution financière spécialisée, à savoir un établissement de crédit remplissant une mission permanente d'intérêt public. Ses statuts sont fixés par les articles R.516-3 à R.516-20 du CMF (qui ont codifié le décret n° 92-1176 du 30 octobre 1992 portant statuts de la Caisse française de développement et les décrets modificatifs ultérieurs) modifiés successivement par les décrets n° 2006-530 du 9 mai 2006, n° 2007-538 du 11 avril 2007 et n°2008-545 du 11 juin 2008. L'organe délibérant de l'AFD, auparavant dénommé Conseil de surveillance, est aujourd'hui appelé Conseil d'administration.

#### **Législation de l'émetteur**

L'AFD est soumise à la législation française.

#### **Date de constitution et durée**

Elle a été créée par l'ordonnance du 2 décembre 1941 pour une durée indéterminée.

#### **Objet social**

Conformément au CMF, la mission de l'AFD est de mettre en œuvre, Outre-mer et à l'étranger, des opérations financières favorisant le développement économique et social dans le respect de l'environnement, ainsi que d'autres prestations de service concourant à cet objectif.

#### **Registre d'inscription**

Rcs Paris B 775 665 599

#### **Consultation des documents juridiques**

Au siège social - 5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12

#### **Exercice social**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

## **Documents accessibles au public**

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- a/ l'acte constitutif, les décrets modificatifs et les statuts en vigueur de l'AFD ;
- b/ tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'AFD, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ;
- c/ les informations financières historiques de l'AFD et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés sur support physique au siège de l'AFD.

## **2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital**

### **Dotation de l'AFD**

Le montant de la dotation de l'AFD est de 400 M€. Cette dotation peut être augmentée par incorporation de réserves sur délibération du Conseil d'administration approuvée par arrêté du ministre chargé de l'économie. Elle peut également être augmentée par affectation de fonds publics conformément aux textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

## **2.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote**

(sans objet)

## **2.4 Marchés des titres de l'AFD**

(sans objet)

## **2.5 Dividendes**

### **Répartition statutaire des bénéfices**

Jusqu'en 2003, l'AFD n'a distribué aucun dividende, l'intégralité de son résultat étant affecté, en réserves, au renforcement de ses fonds propres.

Au titre des exercices depuis 2004 et en application de l'article 79 de la Loi de finances rectificative n° 1276 du 28 décembre 2001 modifié par l'article 88 de la loi de finances rectificative 2003-1312 du 30 décembre 2003, un dividende est perçu par l'État.

### **3. Rapport de gestion**

#### **3.1. Activités du groupe en 2008**

##### **3.1.1 Périmètre de consolidation**

Dans le cadre de sa mission de financement du développement, l'Agence française de développement (AFD) détient des participations dans des sociétés ou organismes de sa zone géographique d'intervention : pays étrangers et collectivités d'Outre-mer. Il n'y a pas eu d'évolution du périmètre de consolidation en 2008. Le détail du périmètre de consolidation est présenté dans la note annexe aux comptes consolidés n° 2.1.

##### **3.1.2 Tableau de synthèse des activités de l'AFD et de Proparco dans les pays étrangers**

L'AFD et Proparco représentent 99 % du total du bilan du groupe et contribuent très largement à la détermination des résultats consolidés (99 % du PNB). La répartition géographique des prêts consentis par l'AFD pour son propre compte<sup>1</sup> et par Proparco dans les pays étrangers est détaillée dans le tableau ci-dessous.

---

1/ Hors prêts ayant fait l'objet d'une remise de dettes par l'État (572 M€ pour l'AFD au 31 décembre 2008) et hors opérations réciproques.

en milliers d'euros	VERSEMENTS 2008		ENCOURS 31/12/2008		RESTES A VERSER 31/12/2008		TOTAL Encours + restes à verser	
	AFD	PROPARCO	AFD	PROPARCO	AFD	PROPARCO	AFD	PROPARCO
Algérie	23 703	0	175 443	11 339	28 024	0	203 467	11 339
Afghanistan	0	9 615	0	18 539	2 874	5 988	10 060	24 527
Afrique du sud	30 017	12 689	264 372	48 690	404 066	53 393	677 340	102 083
Angola	0	0	4 971	0	0	0	4 971	0
Bénin	0	0	24 469	1 965	0	0	24 469	1 965
Bésil	0	25 541	0	27 762	170 150	14 371	170 150	42 133
Burkina Faso	22 980	0	87 353	0	42 177	0	129 531	0
Burundi	0	0	22 581	0	0	0	22 581	0
Cambodge	3 897	7 940	7 020	13 348	20 414	7 185	27 434	20 533
Cameroun	2 492	0	498 226	17 311	0	22 034	508 226	39 345
Cap Vert	3 321	0	7 982	0	10 591	0	18 573	0
Centrafrique	0	0	1 146	0	0	0	1 146	0
Chine	53 938	19 643	95 614	47 990	452 600	18 197	555 399	66 188
Comores	0	0	3 998	0	0	0	3 998	0
Congo (Brazzaville)	0	0	31 703	324	0	0	31 703	324
Cook Islands	0	0	3 418	0	0	0	3 418	0
Côte d'Ivoire	177 250	4 573	1 719 587	13 891	203 107	0	1 922 693	13 891
Djibouti	0	0	13 131	0	17 964	16 527	31 095	16 527
Dominique (Ile)	0	0	4 996	0	15 626	0	20 622	0
Egypte	0	0	8 000	0	182 000	17 000	190 000	17 000
Ethiopie	0	0	0	0	45 000	0	45 000	0
France	25 000	0	25 000	0	0	0	25 000	0
Gabon	17 146	0	74 594	1 867	192 266	0	266 859	1 867
Gambie	0	0	1 471	0	0	0	1 471	0
Ghana	25 161	21 760	113 530	50 522	164 344	0	277 874	50 522
Grenade	0	0	2 088	0	0	0	2 088	0
Guinée	-92	0	119 080	549	92	0	119 172	549
Haiti	0	0	21 967	0	0	0	21 967	0
Inde	0	0	0	0	0	86 225	43 113	0
Indonésie	143 709	0	143 709	0	36 800	21 556	180 509	21 556
Jordanie	3 619	0	3 619	0	61 381	0	65 000	0
Kenya	39 083	32 762	108 230	51 249	267 119	40 085	396 127	91 334
Laos	994	994	19 400	20 838	2 156	10 419	21 556	31 257
Liban	171 337	837	553 985	10 488	374 556	3 018	928 541	13 506
Madagascar	0	1 900	28 541	10 685	0	0	28 541	10 685
Malawi	0	2 391	0	2 515	0	0	2 515	0
Maldives	0	0	3 611	5 358	22 500	0	26 111	5 358
Mali	3 000	0	50 689	34	3 000	0	53 689	34
Maroc	69 433	50 000	592 054	63 091	384 822	0	996 876	63 091
Maurice	24 000	0	74 879	0	64 000	0	138 879	0
Mauritanie	13 157	0	62 513	0	3 500	0	66 013	0
Mozambique	0	0	87 011	23 320	14 923	6 467	103 519	29 787
Namibie	0	0	5 166	0	35 000	0	40 166	0
Niger	0	0	15	0	0	0	15	0
Nigeria	0	11 769	0	35 827	0	21 556	0	57 384
Ouganda	8 608	17 875	9 197	32 416	7 000	27 963	37 754	60 379
Pakistan	3 900	3 273	40 000	2 994	10 000	13 749	50 000	16 743
R.D Congo (Kinshasa)	0	0	97 327	0	2 035	0	99 362	0
République Dominicaine	5 063	0	22 174	6 626	13 494	3 593	35 669	10 219
St. Kitts & Nevis	0	0	615	0	0	0	615	0
Sainte Lucie	323	0	15 114	18 188	0	0	15 114	18 188
St. Vincent & Grenadines	299	0	7 814	0	0	0	7 814	0
Sénégal	112 695	0	194 319	8 144	151 800	42 035	346 119	50 179
Seychelles	0	0	44 897	0	0	0	44 897	0
Somalie	0	0	60 807	0	0	0	60 807	0
Sri Lanka	17 323	0	24 830	3 266	64 198	0	89 028	3 266
Suriname	129	0	2 391	0	40 000	0	42 391	0
Tanzanie	0	43 199	0	51 354	0	2 438	0	53 792
Tchad	0	3 000	5 317	11 000	0	0	5 317	11 000
Thaïlande	0	0	0	0	80 540	0	80 540	0
Togo	100 000	0	840	1 364	0	0	840	1 364
Tonga	0	0	58	0	0	0	58	0
Tunisie	81 687	1 266	632 677	44 041	412 418	60 685	1 045 094	104 726
Turquie	199 730	50 673	367 485	120 197	181 520	60 000	579 006	180 197
Vanuatu	0	0	5 490	0	0	0	5 490	0
Vietnam	88 508	0	413 387	19 739	445 767	25 149	859 154	44 888
Yémen	0	0	0	0	26 000	0	26 000	0
Zambie	0	8 982	0	10 238	0	3 593	0	13 831
Zimbabwe	0	0	0	100	0	0	0	100
Communs à plusieurs Etats	30 388	12 428	136 362	43 889	24 440	62 988	160 802	106 878
<b>TOTAL</b>	<b>1 501 797</b>	<b>343 108</b>	<b>7 146 263</b>	<b>851 058</b>	<b>4 680 264</b>	<b>646 215</b>	<b>11 996 831</b>	<b>1 411 047</b>
	<b>1 844 905</b>		<b>7 997 321</b>		<b>5 326 479</b>		<b>13 407 879</b>	

### 3.1.3 Activités de l'AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'opérateur en charge du financement des projets et des programmes de développement dans le cadre des orientations définies par le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID). Elle a également pour mission de contribuer au financement du développement dans les départements d'Outre-mer, les collectivités d'Outre-mer et la Nouvelle-Calédonie (décret du 30 octobre 1992). Ses statuts lui permettent également d'assurer la représentation de la Communauté européenne ou d'institutions et organismes internationaux et de gérer des opérations financées par la Communauté européenne ou d'autres bailleurs de fonds (décret du 30 octobre 2002). Le décret du 24 juillet 2003 a permis à l'AFD de financer des projets d'investissement contribuant au développement d'États n'appartenant pas à la zone de solidarité prioritaire (cf. infra).

Enfin, au titre du décret du 9 mai 2006, l'AFD peut gérer des fonds de collectivités territoriales à la condition de se conformer aux règles de la comptabilité publique. Ce décret modifie également l'organe de décision puisque le Conseil de surveillance a été remplacé par un Conseil d'administration qui comprend désormais, par décret du 11 juin 2008, un représentant du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIIINDS).

Ce Conseil dispose de pouvoirs plus étendus, notamment en matière d'orientation stratégique de l'AFD. Cette adaptation des statuts se base sur les conclusions des CICID de juillet 2004, mai 2005 et juin 2006, relatifs à la réforme de l'APD française, qui prévoient l'actualisation du cadre juridique d'intervention de l'AFD et la contractualisation de ses objectifs avec le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et le ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi (MINEFI). Outre l'adaptation des statuts décrite supra, ce nouveau cadre institutionnel est formalisé par une convention-cadre avec l'État et un contrat d'objectifs avec chaque ministère de tutelle. Par ailleurs, dans le cadre du volet Aide publique au développement de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), un projet de révision des statuts de l'AFD a été transmis au Conseil d'État pour examen et avis en décembre 2008. Ce projet ne modifie pas la gouvernance de l'AFD en profondeur.

L'AFD est désormais seule compétente pour l'aide bilatérale dans les secteurs qui lui ont été transférés : agriculture et développement rural, santé, éducation de base et formation professionnelle, environnement, secteur privé et, enfin, infrastructures et développement urbain. Par ailleurs, suite à la convention-cadre signée en octobre 2008 avec le MIIINDS, l'Agence mettra en place pour le compte de l'État différentes opérations.

Établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC), l'AFD est au regard du Code monétaire et financier une institution financière spécialisée (IFS).

En termes d'instruments financiers et de modalités d'intervention, l'AFD :

- ✓ concourt, par des prêts à long terme et des subventions, à la lutte contre la pauvreté, la promotion de la croissance et la protection des biens publics mondiaux, les trois piliers de son intervention, clairement définis dans son deuxième Plan d'Orientation Stratégique (POS2) ;
- ✓ octroie des garanties pour des financements apportés à des entreprises ou pour des émissions obligataires sur le marché d'établissements financiers ou de certains États ;
- ✓ prend des participations dans des sociétés ou organismes se rattachant à sa mission ;
- ✓ est chargée de la mise en œuvre des concours aux États que le Gouvernement français décide de soutenir par des aides budgétaires globales ;
- ✓ gère le volet bilatéral français de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE) décidé suite au sommet du G7 de Lyon en 1996 ;
- ✓ gère le Fonds de solidarité pour le développement (FSD), alimenté par la surtaxe sur les billets d'avion, qui constitue pour l'essentiel la contribution française à la facilité internationale d'achats de médicaments (UnitAid) ;
- ✓ porte, pour le compte de l'État, l'engagement français dans la facilité de financement internationale pour la vaccination (IFFim) ;
- ✓ contribue, pour le compte de l'État français, au financement de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la croissance (FRPC) du FMI ;
- ✓ héberge le secrétariat du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

Dans l'Outre-mer, l'AFD représente deux institutions financières spécialisées, le Crédit Foncier de France (CFF) et OSEO, qui est l'instrument privilégié du soutien apporté par l'État aux petites et moyennes entreprises. L'AFD représente également, depuis 2001, la Caisse des dépôts et consignations dans les Collectivités du Pacifique et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Elle apporte un concours en personnel d'assistance technique. Celui-ci peut intervenir dans le cadre de ses projets ou programmes ainsi qu'auprès de certains établissements et, notamment, de ceux qu'elle a contribué à créer et au capital desquels elle participe.

L'activité de *Production intellectuelle* (travail de réflexion, de production, de capitalisation et de recherche sur les problématiques de l'aide au développement et du développement durable) occupe une place sans cesse croissante au sein de l'AFD.

L'AFD contribue, enfin, à la formation et au perfectionnement de cadres supérieurs de sa zone d'intervention (pays étrangers, Outre-mer) par l'intermédiaire du Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB) qu'elle a fondé en 1961.

### **Zone d'intervention de l'AFD**

Les statuts de l'AFD l'autorisent à intervenir dans les pays appartenant à la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) définie par le CICID. Conformément au CICID du 14 février 2002, le périmètre de cette zone compte 55 pays étrangers dont (i) 45 de la zone dite Afrique Caraïbe Pacifique<sup>1</sup> (40 pays d'Afrique et de l'Océan indien, 4 pays des Caraïbes et d'Amérique Centrale, et 1 pays d'Océanie), (ii) 6 pays de la zone Méditerranée et (iii) 4 pays d'Asie, l'Afghanistan ayant été inclus dans la ZSP en 2004.

Elle peut également intervenir selon ses modalités classiques dans les collectivités d'Outre-mer, ainsi que dans certains pays voisins pour des projets présentant un intérêt en termes de coopération régionale pour ces collectivités.

Le CICID du 11 décembre 2002 a décidé du principe de l'extension du champ géographique d'activité de l'AFD en dehors de la ZSP. Par décret du 24 juillet 2003, l'AFD est autorisée à financer des projets d'investissement contribuant au développement d'États n'appartenant pas à la ZSP (Jordanie, Syrie, Turquie, Égypte, Chine et Thaïlande).

L'AFD a été autorisée à intervenir dans des pays ayant subi des catastrophes naturelles pour le financement d'opérations de reconstruction, en Indonésie et au Sri Lanka suite au *tsunami* de décembre 2004 et au Pakistan suite au séisme d'octobre 2005.

Le CICID du 19 juin 2006 permet à l'AFD d'intervenir, à titre expérimental, par des crédits non concessionnels ou très faiblement concessionnels, sur des projets conduisant à une meilleure gestion des biens publics mondiaux au Brésil, en Inde, en Indonésie et au Pakistan, et a, par ailleurs, intégré l'ensemble des pays d'Afrique sub-saharienne dans le champ d'intervention des prêts de l'AFD afin d'assurer la cohérence régionale des actions de coopération de la France (Zambie, Botswana et Malawi sont parmi les nouveaux bénéficiaires).

#### **3.1.3.1 Les activités pour compte propre et leur financement**

La grille d'instruments de financement a été modifiée en 2008 pour les interventions de l'AFD dans les états étrangers. Sont désormais proposés les financements suivants :

### **Dans les États étrangers**

#### **Concours projets**

- Subventions projets : opérations relevant des États dans les Pays les moins avancés (PMA). Les subventions se déclinent en subventions classiques, mais aussi, entre autres, en concours locaux de faible montant (instruits et mis en œuvre par le réseau d'agences), en fonds de renforcement des capacités ou en facilité d'innovation sectorielle pour les ONG.

1/ Cuba est seulement éligible au Fonds de Solidarité Prioritaire.

- Prêts projets :
  - Le Conseil d'administration de janvier 2008 a approuvé la mise en place d'une nouvelle grille de tarification applicable aux concours non souverains (famille PN). Cette grille comporte désormais un grand nombre de produits (contre quatre avant la réforme), qui se différencient par leur niveau de bonification. La famille des prêts non souverains comprend également un prêt à condition de marché (PCM), sans aucun élément de bonification. La grille de produits souverains contient des produits très concessionnels et/ou contra-cycliques, ainsi que trois niveaux de bonification permettant d'adapter le taux de sortie des prêts au niveau de développement des pays d'intervention et/ou à la nature des projets. À cela s'ajoute, depuis 2005, un produit sur-bonifié destiné à financer les projets post *tsunami*, le PTS.
  - Les prêts concessionnels financent des opérations à rentabilité économique avérée et à rentabilité financière différée dans le temps, mises en œuvre directement par l'État ou par des entreprises du secteur public ou privé. Les prêts non concessionnels financent des opérations à rentabilités économique et financière avérées mises en œuvre par des entreprises du secteur privé.
- Garanties octroyées par l'AFD : opérations favorisant la mobilisation des ressources locales.

### Concours d'aide budgétaire globale

- Subventions d'aide budgétaire globale : aides budgétaires globales octroyées sous la forme de subventions dans les PMA.
- Prêts d'aide budgétaire globale : prêts bénéficiant de la garantie de l'État français et d'une bonification d'intérêt, particulièrement réservés aux pays à revenu intermédiaire.

### Dans l'Outre-mer

Les deux principales catégories de bénéficiaires sont, d'une part, les banques établies dans l'Outre-mer avec la mise en place de lignes de crédit destinées à favoriser le crédit aux PME (prêt aide à l'investissement) et, d'autre part, les collectivités publiques et sociétés d'économie mixte avec les prêts aux collectivités locales.

- ✓ Prêts aide à l'investissement (PAI) : prêts pour des projets d'appui aux PME
- ✓ Prêts aux collectivités locales (PCL) : prêts aux collectivités locales et sociétés d'économie mixtes (SEM). Depuis 2007, suite au passage du cyclone Dean, une facilité nouvelle a été mise en place pour la reconstruction d'infrastructures endommagées.
- ✓ Prêts aux conditions de marché (PSE et PNC) : prêts à court terme, en préfinancement des subventions européennes (PSE) et crédits d'étude des SEM ; prêts non concessionnels (PNC) accordés à titre exceptionnel et en stricte subsidiarité, pour des opérations concernant des secteurs prioritaires pour l'emploi ou le développement économique.

Les données commentées ci-après ont été retraitées des opérations réciproques.

#### 3.1.3.1.1 Activités dans les pays étrangers

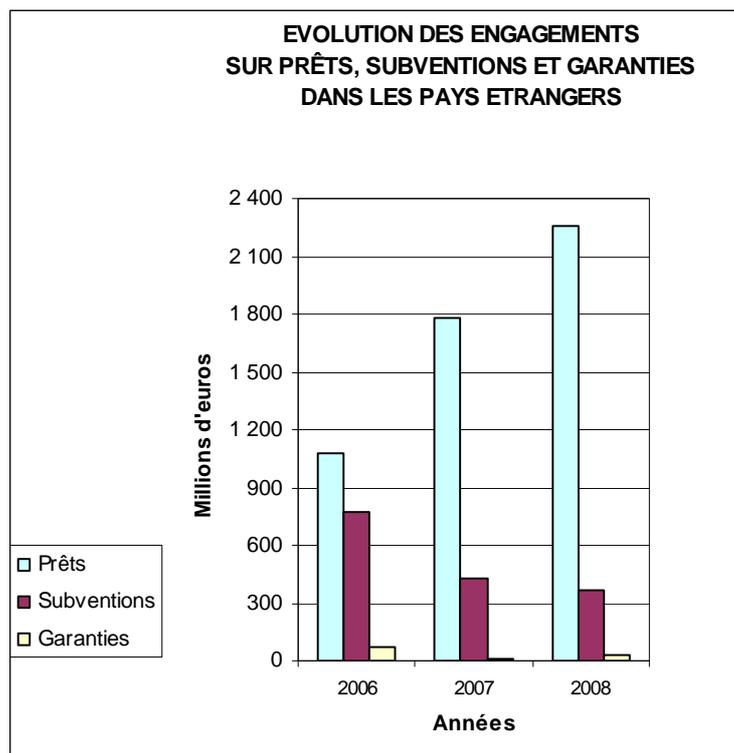
##### Activités de prêts, subventions et garanties

- Volume global des engagements et des versements

Pour l'année 2008, les engagements de l'AFD dans les pays étrangers (aide-projet, subventions au titre de l'initiative PPTE, aide budgétaire globale et garanties données) atteignent un montant de 2 653 M€, dont 2 256 M€ sous forme de prêts, 371 M€ sous forme de subventions (aides budgétaires globales et octrois sur ressources PPTE inclus) et 26 M€ sous forme de garanties données dans le cadre du dispositif ARIZ (cf. description du dispositif infra).

L'évolution de l'activité de l'AFD au cours des trois dernières années peut être synthétisée comme suit (en millions d'euros) :

	2006	2007	2008
<b>Prêts<sup>1 2</sup></b>			
Engagements	1 083	1 779	2 256
Versements	575	643	1 494
Restes à verser au 31/12	2 973	4 049	4 670
Encours au 31/12	6 809	7 003	7 718
<b>Subventions</b>			
Engagements	772	425	371
Versements	357	380	412
Restes à verser au 31/12	1 005	1 102	1 051
<b>Garanties données</b>			
Engagements <sup>3</sup>	75	14	26
Encours (garanties signées)	112	111	63



Les engagements globaux dans les pays étrangers sur prêts, subventions et garanties données continuent à progresser en 2008 (+ 20 % par rapport aux engagements 2007). Cette croissance provient de l'augmentation des octrois de prêts projets (+ 575 M€).

Les versements effectués au cours de l'année 2008 s'élèvent à 1 906 M€ contre 1 023 M€ en 2007, soit une hausse de 883 M€ qui s'explique en grande partie par les décaissements importants sur les prêts d'aides budgétaires (427 M€ en 2008). L'augmentation concerne également les versements sur prêts projets (+ 424 M€).

L'encours des prêts est également en hausse par rapport à l'exercice antérieur (+ 715 M€).

- 1/ Les informations relatives aux prêts prennent en compte les prêts d'aide budgétaire globale. En revanche, ne sont pas comptabilisés les prêts de l'AFD à sa filiale Proparco.
- 2/ Concernant les prêts en devises, les conversions sont faites au cours d'octroi pour les engagements, au cours historique pour les versements et au cours du 31/12 en ce qui concerne l'encours et les restes à verser.
- 3/ Les montants des engagements 2006 et 2007 ont été retraités pour homogénéiser leur mode de présentation.

L'activité de l'AFD est principalement marquée par :

- une forte croissance des prêts non concessionnels (+ 260 M€) et concessionnels (+ 315 M€) entre 2007 et 2008, soit une croissance des prêts projets de 41 % ;
- l'octroi de deux crédits relais, l'un à la République de Côte d'Ivoire pour 177 M€ et l'autre à la République togolaise pour 100 M€ ;
- l'augmentation de l'activité liée à l'initiative PPTE, pour laquelle les engagements s'élèvent à 133 M€ en 2008, contre 86 M€ en 2007 ;
- la forte diminution des ressources budgétaires pour financer les opérations sur subventions-projets : 212 M€ d'autorisations d'engagements en 2008 (contre 313 M€ en 2007).

• Répartition des engagements et des versements par type de concours

Les engagements et les versements de l'exercice, classés par types de concours, sont présentés ci-dessous :

(Millions d'euros)	ENGAGEMENTS				VERSEMENTS (2)
	2006	2007	2008	% sur total en 2008	2008
<b>ETATS ETRANGERS</b>					
<b>AIDE PROJET</b>	<b>1 356</b>	<b>1 717</b>	<b>2 191</b>	<b>83%</b>	<b>1 296</b>
prêts projets	1 034	1 404	1 979		1 067
<b>1- CONCOURS CONCESSIONNELS</b>	<b>1 343</b>	<b>1 685</b>	<b>1 899</b>	<b>72%</b>	<b>1 171</b>
Subventions projets	322	313	212	8%	229
Prêts souverains très concessionnels (PTC, PTCC)	43	82	80	3%	60
Prêts souverains (PS1, PS2, PS3)	555	596	997	38%	488
Prêts Tsunami (PTS)		59	15	1%	17
Prêts à conditions ordinaires (PCO) <sup>1</sup>					53
Prêts non souverains (PN)	424	635	595	22%	324
<b>2- CONCOURS NON CONCESSIONNELS</b>	<b>13</b>	<b>32</b>	<b>292</b>	<b>11%</b>	<b>125</b>
Prêts non souverains (PCM)	13	7	167	6%	15
Prêts souverains non concessionnels (PS4)			125		85
Autres prêts		25			25
<b>REFINANCEMENT PAR DONNS, INITIATIVE PPTE</b>	<b>388</b>	<b>86</b>	<b>133</b>	<b>5%</b>	<b>137</b>
<b>AIDE BUDGETAIRE GLOBALE</b>	<b>111</b>	<b>401</b>	<b>303</b>	<b>11%</b>	<b>473</b>
Prêts d'aide budgétaire globale	49	375	277	10%	427
Subventions d'aide budgétaire globale	62	26	26	1%	46
<b>GARANTIES DONNEES <sup>3</sup></b>	<b>75</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>1%</b>	
<b>TOTAL ETATS ETRANGERS</b>	<b>1 930</b>	<b>2 218</b>	<b>2 653</b>	<b>100%</b>	<b>1 906</b>

1/ Produits en vigueur jusqu'à fin 2001.

2/ Les données relatives aux versements sur prêts en devises sont converties au cours historique.

3/ Les montants des engagements 2006 et 2007 ont été retraités pour homogénéiser leur mode de comptabilisation.

L'aide-projet (hors garanties données)

L'aide-projet augmente entre 2007 et 2008, à la fois en volume (2 191 M€ en 2008 contre 1 717 M€ en 2007) et en pourcentage de l'ensemble des engagements (83 % en 2008 contre 77 % en 2007).

L'évolution en 2008 de l'activité aide-projet se caractérise par :

- une très forte hausse des engagements sous forme de prêts (1 979 M€ en 2008 contre 1 404 M€ en 2007), notamment les prêts non souverains non concessionnels (+ 160 M€) et les prêts souverains concessionnels (+ 401 M€). Les prêts projet représentent, en 2008, 75 % des engagements de l'AFD dans les pays étrangers, contre 63 % en 2007 ;
- une diminution des engagements sous forme de subvention, à la fois en volume (212 M€ en 2008 contre 313 M€ en 2007) et en poids relatif par rapport au total des engagements (seulement 8 % en 2008 contre 14 % en 2007).

### Les opérations de refinancement par dons (Initiative PPTTE)

En 2008, les échéances refinancées<sup>1</sup> s'élèvent à 137 M€ (147 M€ en 2007, 127 M€ en 2006).

Les engagements sur ressources PPTTE s'élèvent à 133 M€ en 2008 (86 M€ en 2007, 388 M€ en 2006). Les montants utilisés au financement des projets s'établissent à 115 M€ (119 M€ en 2007, 18 M€ en 2006).

### L'aide hors-projet ou aide budgétaire globale

Ces concours (prêts pour les PRI, subventions pour les PMA) sont destinés à financer les programmes de redressement économique et financier des États. Le principe en est décidé par le Gouvernement français et les modalités font l'objet d'une étude conjointe par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi, le ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Agence française de développement.

En 2008, les engagements en concours d'aide budgétaire globale sont constitués, d'une part, par des subventions pour 26 M€ et, d'autre part, par deux prêts pour 277 K€ (l'un octroyé à la République de Côte d'Ivoire pour 177 K€, et l'autre à la République togolaise pour 100 M€), soit un total de 303 M€, contre 401 M€ en 2007 et 111 M€ en 2006.

### Les engagements en garanties données

L'activité de garantie dans les pays étrangers comprend, d'une part, les engagements donnés par l'AFD directement pour couvrir des opérations telles que des emprunts, des souscriptions d'émission ou des facilités de trésorerie et, d'autre part, les engagements en garanties au travers de son dispositif de garantie dénommé Fonds d'Assurance du Risque des Investissements (ARIZ).

- Aucun engagement n'a été donné par l'AFD en 2008 à titre direct (aucun en 2007 non plus et 60 M€ en 2006).

À fin 2008, l'encours en garanties données pour les pays étrangers s'élève à 15 M€ (79 M€ en 2007, 85 M€ en 2006).

- Dans le cadre de l'initiative présidentielle pour l'Afrique, la création d'un dispositif de garantie baptisé « ARIZ II » a été annoncée au Cap le 29 février 2008, afin d'impulser un nouvel élan dans le soutien au secteur privé, en particulier en Afrique Sub-saharienne.

La mise en place de ce nouveau mécanisme adossé sur les fonds propres de l'AFD à hauteur de 250 M€, en complément du dispositif existant doté historiquement de 20 M€, permettra de répondre aux besoins de garantie des acteurs du financement, tant en prêts qu'en fonds propres.

En 2008, les engagements en garanties individuelles ARIZ totalisent 24,1 M€, soit une progression de 80 % de cette production. En incluant les imputations sur accords globaux conclus précédemment, l'activité de garantie ARIZ en 2008 porte sur 26 M€.

---

1/ Les pays éligibles à l'initiative PPTTE reçoivent en subvention de l'AFD sur ressources budgétaires de l'État français un montant équivalent au remboursement des échéances. Les sommes sont alors utilisées pour le financement de projets instruits et approuvés par l'AFD.

- Répartition géographique des engagements de l'AFD

Présentés par pays bénéficiaire, les engagements 2008, s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Aide budgétaire globale		Aide projet		PPTE		Garanties données		Général	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
PAYS										
EGYPTE			25,0	126,5					25,0	126,5
JORDANIE			52,0	0,4					52,0	0,4
LIBAN	375,0		131,4	0,6					506,4	0,6
MAROC			159,1	161,5					159,1	161,5
TERRITOIRES AUTONOMES PALESTINIENS			12,4	22,7					12,4	22,7
TUNISIE			92,2	114,9					92,2	114,9
TURQUIE			129,0	150,0					129,0	150,0
YEMEN			27,0						27,0	
MULTIPAYS				10,8						10,8
<b>TOTAL MEDITERRANEE</b>	<b>375,0</b>		<b>628,0</b>	<b>587,4</b>					<b>1 003,0</b>	<b>587,4</b>
ANGOLA			0,2	0,1					0,2	0,1
BENIN	4,5	1,0	9,9	1,6					14,4	2,6
BURKINA FASO	2,5	4,0	49,0	20,7				0,8	51,5	25,5
BURUNDI	2,0	2,0	10,0						12,0	2,0
CAMEROUN			1,9	2,3	84,0	85,0	1,9	4,0	87,8	91,3
CAP VERT				10,0						10,0
CONGO			12,2	1,5					12,2	1,5
COTE D'IVOIRE		177,3		0,5			0,3	3,2	0,3	180,9
DJIBOUTI				26,6				0,3		26,9
ETHIOPIE			5,7	46,6				0,3	5,7	46,9
GABON			45,5	55,0			1,0	0,1	46,5	55,1
GHANA		0,9	38,6	50,0		21,0	0,2		38,8	71,9
GUINEE			14,0	1,5			0,4		14,4	1,5
GUINEE BISSAU		2,0	0,5						0,5	2,0
KENYA			81,5	40,0					81,5	40,0
MADAGASCAR		1,5	12,7	3,0		26,6	6,1	7,4	18,8	38,5
MALI	4,0		32,0	0,9			0,1	0,4	36,1	1,3
MAURITANIE				1,1						1,1
MOZAMBIQUE			13,2	13,9	1,5				14,7	13,9
NAMIBIE			35,0						35,0	
NIGER	8,5		1,3	15,0					9,8	15,0
OUGANDA			21,5				0,6		22,1	
REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD			151,9	235,1			1,4	0,2	153,3	235,3
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	3,0		5,8						8,8	
RD CONGO			9,9	2,3				0,6	9,9	2,9
SAO - TOME				0,7						0,7
SENEGAL			80,5	188,8			2,4	5,6	82,9	194,4
SOUDAN			6,0						6,0	
TANZANIE				1,0						1,0
TCHAD			18,0	11,0					18,0	11,0
TOGO			10,4	12,0					10,4	117,0
MULTIPAYS		105,0	28,4	50,0					28,4	50,0
<b>TOTAL AFRIQUE HORS MAGHREB</b>	<b>24,5</b>	<b>293,7</b>	<b>695,7</b>	<b>791,2</b>	<b>85,5</b>	<b>132,6</b>	<b>14,4</b>	<b>22,9</b>	<b>820,2</b>	<b>1 240,4</b>
COMORES	1,6			2,5					1,6	2,5
MAURICE			48,0	41,5				2,2	48,0	43,7
<b>TOTAL OCEAN INDIEN</b>	<b>1,6</b>		<b>48,0</b>	<b>44,0</b>				<b>2,2</b>	<b>49,6</b>	<b>46,1</b>
BRESIL			36,2	134,0					36,2	134,0
ILE DE LA DOMINIQUE			1,5						1,5	
HAITI		4,0	19,0	21,5				0,7	19,0	26,2
REPUBLIQUE DOMINICAINE			0,5						0,5	
SURINAM				41,3						41,3
MULTIPAYS			14,0	2,8					14,0	2,8
<b>TOTAL CARAIBES ET AMERIQUE LATINE</b>		<b>4,0</b>	<b>71,1</b>	<b>199,5</b>				<b>0,7</b>	<b>71,1</b>	<b>204,2</b>
AFGHANISTAN			0,6	15,0					0,6	15,0
BANGLADESH							0,3			0,3
CAMBODGE			10,7	19,6					10,7	19,6
CHINE			84,0	216,8					84,0	216,8
LAOS			0,3						0,3	
VANUATU			1,3						1,3	
VIETNAM			64,8	115,3					64,8	115,3
INDONESIE			36,8	143,9					36,8	143,9
MALDIVES			22,5						22,5	
PAKISTAN			10,0						10,0	
SRI LANKA				15,0						15,0
THAILANDE				38,7						38,7
MULTIPAYS				0,7						0,7
<b>TOTAL ASIE, PACIFIQUE</b>			<b>231,0</b>	<b>565,0</b>				<b>0,3</b>	<b>231,0</b>	<b>565,2</b>
France Métropolitaine			25,0						25,0	
INTER-ETATS		5,5	18,3	4,2					18,3	9,7
<b>TOTAL</b>	<b>401,1</b>	<b>303,2</b>	<b>1 717,0</b>	<b>2 191,2</b>	<b>85,5</b>	<b>132,6</b>	<b>14,4</b>	<b>26,0</b>	<b>2 218,1</b>	<b>2 653,0</b>

La forte progression ces dernières années des engagements en aide projet en faveur de l'Afrique reflète la consolidation de la vocation africaine de l'AFD. Ainsi, sur l'ensemble de l'Afrique hors Maghreb, les engagements en aide projet augmentent de 96 M€, soit + 14 % (après avoir déjà augmenté de 38 % entre 2006 et 2007).

L'activité dans les pays de la zone Asie Pacifique connaît également une croissance très importante, les engagements en aide projet dans la zone passant de 231 M€ à 565 M€, essentiellement en Chine, en Indonésie et en Thaïlande (pays hors ZSP), ainsi qu'au Vietnam (ZSP).

Les engagements en aide projet en faveur de la zone Méditerranée diminuent de 6 %. La baisse des engagements en prêts concessionnels et subventions sur cette zone (- 96 M€, soit - 15 %) est compensée en partie par des engagements significatifs en prêts non concessionnels, notamment en Égypte.

Les pays de la zone franc ont bénéficié, tout comme en 2007, de 17 % de l'aide projet de l'AFD. Cette zone regroupe 30 % des engagements en subventions, contre 39 % en 2007.

Les pays de la ZSP bénéficient de l'essentiel de l'aide projet (60 % en 2008), même si leur part relative est inférieure à celle des années antérieures (71 % en 2007 ainsi qu'en 2006). En effet, il convient de souligner la montée en puissance de l'activité de financement de projets de l'AFD dans des pays émergents et récemment entrés dans son champ d'intervention. Ainsi, 24 % des engagements de 2008 concernent les pays suivants : Chine, Indonésie, Brésil et Thaïlande.

La répartition de l'aide projet en 2008 s'établit à 31 % pour les pays les moins avancés et 69 % pour les pays à revenu intermédiaire.

- Répartition sectorielle des engagements

La répartition des engagements de l'AFD en 2008 par domaine d'intervention est la suivante :

*En millions d'euros*

Classement par domaine d'intervention	2007	% du total 2007	2008	% du total 2008	Écart
Infrastructures et développement urbain	316	14%	673	25%	357
Eau et assainissement	340	15%	316	12%	-24
Agriculture et sécurité alimentaire	162	7%	113	4%	-49
Éducation	146	7%	122	5%	-25
Environnement et ressources naturelles	422	19%	619	23%	197
Santé et lutte contre le sida	53	2%	69	3%	17
Secteur productif	290	13%	240	9%	-50
Hors secteurs CICID	489	22%	500	19%	11
<b>Total</b>	<b>2 218</b>	<b>100%</b>	<b>2 653</b>	<b>100%</b>	<b>435</b>

Les engagements en 2008 sont répartis entre 8 domaines d'intervention afin de suivre l'activité de l'AFD en fonction des secteurs de regroupement arrêtés par le CICID. Les pourcentages importants consacrés en 2008 et 2007 aux engagements hors secteurs CICID sont dus essentiellement aux prêts d'aide budgétaire globale (375 M€ en 2007 et 277 M€ en 2008).

La part la plus importante de l'activité est consacrée au secteur des infrastructures et du développement urbain qui couvre 25 % de l'activité et qui reste le secteur d'intervention traditionnellement le plus important de l'Agence (l'année 2007 mise à part). Des projets de grande ampleur ont notamment été octroyés en 2008 en Afrique du Sud et au Maroc.

Les évolutions notables par rapport à l'année précédente concernent principalement :

- l'augmentation des engagements en faveur du secteur de l'environnement et des ressources naturelles (23 % en 2008 contre 19 % en 2007) liée à des projets d'ampleur au Brésil et en Asie, à la fois dans les pays émergents (Chine, Indonésie, Thaïlande), mais aussi au Vietnam, pays de la ZSP. L'essentiel de ces interventions concerne l'atténuation du changement climatique ;
- la diminution sensible des engagements dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, ainsi que dans celui de l'éducation. Ces secteurs d'intervention ont été les principaux affectés par la diminution des ressources en subventions.

#### **Autres activités : les participations**

La valeur des participations de l'AFD dans les pays étrangers s'élève fin 2008 à 56,5 M€<sup>1</sup> (55,7 M€ à fin 2007).

1/ Il s'agit de la valeur d'acquisition en euro ou de la contre-valeur euro au 31/12/2008 des participations dans des sociétés métropolitaines installées à l'étranger ou travaillant dans un pays étranger.

### 3.1.3.1.2 Activités dans l'Outre-mer

#### Descriptif des activités

Les activités de l'AFD dans les collectivités d'Outre-mer s'articulent autour de métiers bien définis :

- le financement des collectivités publiques dans une démarche de partenariat, et notamment l'appui aux sociétés d'économie mixte immobilières et d'aménagement,
- le financement du tissu des entreprises par le biais de l'intermédiation bancaire.

L'AFD exerce, par ailleurs, des activités de représentation d'institutions financières spécialisées.

Enfin, elle contribue à l'insertion des économies d'Outre-mer dans leur environnement régional.

#### Le financement des collectivités publiques

L'AFD accorde aux collectivités, aux établissements publics, et aux sociétés d'économie mixte, des concours destinés à financer leurs programmes d'investissement.

Depuis 2004, pour ce type d'emprunteur, l'AFD n'intervient plus que sur ressources bonifiées par l'État (PCL). En 2008, étaient éligibles au PCL les constructions scolaires, les infrastructures sociales et sanitaires, les infrastructures de transport, les investissements relatifs à l'adduction d'eau potable, l'environnement et l'aménagement. Pour les collectivités du Pacifique s'ajoutent à ces secteurs le logement social, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture. Enfin, pour les zones à handicap structurel fort (archipels éloignés, intérieur de la Guyane, Mayotte, îles de Wallis et Futuna, provinces du Nord et des Îles en Nouvelle-Calédonie), tous les investissements des collectivités publiques peuvent être financés par cette ressource bonifiée.

#### Le financement des entreprises

L'AFD conforte en 2008 son positionnement d'établissement de place et ses partenariats avec les acteurs publics et privés :

- les lignes de crédit bonifié aux banques de la place représentent 59 M€ de Prêts d'aide à l'investissement, essentiellement en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie (contre 35 M€ en 2007) ;
- l'activité de représentation du Crédit Foncier de France, d'Oseo, ainsi que de la CDC dans les collectivités du Pacifique et à Saint-Pierre-et-Miquelon pour certaines activités (métiers de prêteur et d'investisseur). Pour le compte du Crédit Foncier de France, le portefeuille géré est de 82 M€ à fin décembre 2008 (contre 101 M€ en 2007). L'activité de représentation d'Oseo s'articule autour du financement de la commande publique par des crédits et avances de trésorerie destinés aux fournisseurs de l'État et des collectivités publiques (283 M€ d'autorisations octroyés en 2008, contre 230 M€ en 2007). De plus, l'AFD gère conjointement avec Oseo Garantie le Fonds de garantie DOM (81 M€ de risques couverts en 2008, 115 M€ en 2007). Une convention a été signée en décembre 2008 par laquelle l'AFD reprend à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 la responsabilité des activités du Fonds DOM et la totalité du risque y afférant ;
- les autres activités de place en faveur du secteur privé concernent la gestion de fonds de garantie à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces fonds bénéficient respectivement de dotations de l'État de 4 M€ et 1 M€.

La Sogefom, Société de gestion des fonds de garantie Outre-mer, détenue majoritairement par l'AFD, a pour activité de garantir les crédits accordés par les établissements bancaires locaux aux entreprises du secteur privé installées en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française ainsi qu'à Wallis et Futuna. En 2008, la Sogefom a accordé 354 garanties représentant un montant d'engagement de 24 M€.

L'AFD intervient en sus en faveur des petites et très petites entreprises via les établissements bancaires. Il s'agit notamment des avances en compte courant que fournit l'Institut Calédonien de Participation géré par la BCI et dont l'AFD détient 52 % du capital, sur fonds gérés pour compte de l'État.

Suivi des engagements (en millions d'€)

- Les engagements pour les activités de prêts et de garanties données se composent comme suit :

<b>Activités de prêts et garanties données</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Ecart 2008/2007</b>	
<b>Engagements par nature</b>	<b>422</b>	<b>349</b>	<b>527</b>	<b>178</b>	<b>51%</b>
<b>Financement de l'Investissement</b>	<b>295</b>	<b>267</b>	<b>378</b>	<b>110</b>	<b>41%</b>
> Dans les DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	209	214	290	75	35%
> Dans les collectivités du Pacifique	85	53	88	35	67%
<b>Refinancements bancaires</b>	<b>113</b>	<b>75</b>	<b>89</b>	<b>14</b>	<b>19%</b>
> Dans les DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	68		14	14	
> Dans les collectivités du Pacifique	46	75	75	0	0%
<b>Autres financements <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup></b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>60</b>	<b>53</b>	<b>ns</b>
> Dans les DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	14	6	38	31	ns
> Dans les collectivités du Pacifique			22	22	ns
<b>Engagements par produit</b>	<b>422</b>	<b>349</b>	<b>527</b>	<b>178</b>	<b>51%</b>
<b>Prêts concessionnels</b>	<b>372</b>	<b>277</b>	<b>387</b>	<b>109</b>	<b>39%</b>
PCL	273	242	327	85	35%
PAI	98	35	59	24	69%
<b>Prêts non concessionnels</b>	<b>50</b>	<b>71</b>	<b>118</b>	<b>47</b>	<b>65%</b>
PNC, PSE <sup>(1)</sup> , Autres <sup>(2)</sup>	50	71	118	47	65%
<b>Garanties données</b>			<b>22</b>	<b>22</b>	<b>ns</b>
<b>Engagements par géographie</b>	<b>422</b>	<b>349</b>	<b>527</b>	<b>178</b>	<b>51%</b>
<b>DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon</b>	<b>291</b>	<b>221</b>	<b>341</b>	<b>120</b>	<b>55%</b>
Guadeloupe	49	77	60	-17	-22%
Guyane	38	27	96	69	ns
Martinique	100	61	75	14	23%
Réunion	81	51	94	43	85%
Mayotte	18	2	13	11	ns
St-Pierre & Miquelon	2	4	4	0	1%
<b>Collectivités du Pacifique</b>	<b>131</b>	<b>128</b>	<b>185</b>	<b>57</b>	<b>45%</b>
Nouvelle Calédonie	67	62	54	-8	-13%
Polynésie française	64	66	131	66	100%

- Prêts de courte durée aux collectivités publiques des DOM en préfinancement des subventions de fonds structurels européens.
- Contribution au mécanisme de lissage du prix des carburants en Guyane pour un montant de 30 M€ en 2008.

Le volume des engagements de l'AFD dans l'Outre-mer, hors prêts aux filiales, en 2008, s'élève à 527 M€, contre 349 M€ en 2007, soit une hausse de 51 %. La majorité des concours (65 %, soit 341 M€) a été octroyée dans les départements d'Outre-mer et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

En 2008, le niveau des engagements dans l'Outre-mer conforte les objectifs d'évolution des interventions fixés au cours de ces dernières années. Les prêts directs pour le financement de l'investissement représentent 72 % de l'activité.

Les produits concessionnels constituent 73 % des concours octroyés. Ils se décomposent en 309 M€ de prêts en PCL (Prêts aux collectivités locales) et 59 M€ au titre des prêts d'aide à l'investissement (refinancement bonifié d'établissements de crédit). À ces interventions s'ajoutent les facilités mises en place en 2007 suite au cyclone Dean à hauteur de 18 M€.

- Outre ces engagements en prêts et garanties données, l'activité de l'AFD dans l'Outre-mer inclut également en 2008 les opérations suivantes : 6 M€ de dotation capital investissement à la Réunion et 0,5 M€ de dotation au fonds de garantie de Mayotte.

- Quant aux mandats de gestion et fonds de garantie, le volume géré a augmenté de 9 % entre 2007 et 2008 (en millions d'euros) :

<b>Autres activités Outre-mer : mandats de gestion et fonds de garantie</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Écart 2008/2007</b>	
<b>Total autres activités OM</b>	<b>370</b>	<b>406</b>	<b>443</b>	<b>37</b>	<b>9%</b>
- Financements Oseo-BDPME	208	233	283	50	21%
- Fonds DOM	106	115	81	-34	-30%
- Garanties Sogefom	19	21	24	3	14%
- Fonds de garantie Mayotte et SPM	1	3	3	0	-4%
- Fonds de garantie habitat	36	34	52	18	53%

#### Suivi synthétique de l'activité (hors mandats de gestion et fonds de garantie)

(Millions d'euros)	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Ecart 2008/2007</b>	
<b>Engagements <sup>(1)</sup></b>	<b>422</b>	<b>349</b>	<b>527</b>	<b>178</b>	<b>51%</b>
- DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	291	221	341	120	55%
- Collectivités du Pacifique	131	128	185	57	45%
<b>Versements</b>	<b>306</b>	<b>374</b>	<b>423</b>	<b>49</b>	<b>13%</b>
- DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	211	255	242	-13	-5%
- Collectivités du Pacifique	96	120	181	62	51%
<b>Restes à verser au 31/12</b>	<b>503</b>	<b>451</b>	<b>469</b>	<b>18</b>	<b>4%</b>
- DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	351	304	344	40	13%
- Collectivités du Pacifique	152	147	125	-21	-15%
<b>Encours au 31/12</b>	<b>2 658</b>	<b>2 718</b>	<b>2 773</b>	<b>55</b>	<b>2%</b>
- DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	1 542	1 561	1 585	24	2%
- Collectivités du Pacifique	1 116	1 157	1 189	31	3%

1/ Il s'agit des engagements nets de l'année (annulations opérées dans l'année déduites).

Comme indiqué précédemment, les engagements augmentent de 51 %, pendant que les versements augmentent de 13 % pour atteindre 423 M€ (374 M€ en 2007). En 2008, les restes à verser croissent de 4 %, pour se stabiliser à un montant équivalent à une année d'engagement environ, soit 469 M€. Enfin, l'encours de l'AFD dans les Collectivités d'Outre-mer en 2008 est globalement stable par rapport à l'encours à fin 2007 (+ 2 %).

#### 3.1.3.1.3 Financement des activités en 2008

Les activités de prêts et de subventions pour compte propre de l'AFD sont financées par des ressources de nature différente. Il existe quatre modes de financement :

- ✓ Les ressources bonifiées par le Trésor : le régime antérieur de bonification des emprunts a été remplacé par un régime de bonification sur prêts, en premier lieu dans l'Outre-mer, pour les prêts octroyés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001, puis dans les pays étrangers pour les prêts octroyés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

La bonification s'applique aux prêts et est exprimée en points. Les prêts engagés sous ce régime sont, en termes de gestion de bilan, considérés comme adossés à des ressources à conditions de marché.

- ✓ Les emprunts auprès du Trésor : l'AFD contracte auprès du Trésor des emprunts d'une durée de 30 ans.
- ✓ Les ressources budgétaires : l'AFD reçoit des subventions du ministère des Affaires étrangères et européennes.
- ✓ Les ressources à conditions de marché : l'AFD lève des emprunts de marché sans intervention de l'État, ou utilise ses propres disponibilités.

Les versements réalisés par l'AFD sur ses concours pour compte propre (prêts et subventions) se répartissent comme suit par nature de ressource utilisée<sup>1</sup> :

Activités pour compte propre de l'AFD *	2006	2007	2008
Ressources bonifiées par le Trésor	589	703	858
<i>dont ressources de marché avec régime de bonification sur prêts</i>	444	590	734
Emprunts auprès du Trésor	74	84	139
Ressources budgétaires	357	380	413
Ressources à conditions de marché	217	231	921
<b>Versements sur prêts et subventions de l'AFD (cours 31/12)</b>	<b>1 238</b>	<b>1 398</b>	<b>2 330</b>

\* Hors prêts aux filiales, FMI et échange de structure.

Après prise en compte des différents flux de trésorerie, dont notamment les versements et remboursements sur prêts, l'AFD a émis pour le financement de ses activités en 2008 cinq emprunts obligataires pour compte propre. Au premier semestre, trois opérations, libellées en franc CFA d'Afrique de l'Ouest, en dollar US et en baht thaïlandais, ont été menées, pour un montant total de 703 M€, sous la forme d'émission publique. Au second semestre 2008, l'AFD a émis deux emprunts obligataires libellés en dollar US sous forme de placements privés, pour un montant total de 170 MUSD.

Afin de couvrir un besoin de trésorerie ponctuel en fin d'année, l'AFD a eu recours à son programme d'émission de certificats de dépôts en émettant des titres à un mois à hauteur de 197 M€. L'AFD a également procédé en 2008 à des mises en pension de titres OAT, pour un montant total de 333 M€ (contre 47 M€ en 2007).

Les emprunts auprès du Trésor ont également été mobilisés à hauteur de 112 M€ (contre 81 M€ en 2007).

### 3.1.3.2 Les autres activités

#### 3.1.3.2.1 Production intellectuelle

##### Les prestations de conseil et la production intellectuelle

Les activités de production intellectuelle (production de connaissance, de capitalisation, de formation et de transfert de savoirs) constituent un élément important du Plan d'orientation stratégique 2007-2011 de l'AFD, et représentent environ 15 % des frais généraux de l'AFD en 2008 (contre 14 % en 2007).

En 2008, l'activité de production intellectuelle a confirmé son rôle de complément nécessaire des outils financiers et techniques de l'AFD, en tant qu'instrument majeur de la contribution au débat.

L'Agence dispose désormais d'une capacité pérenne de réflexion, de capitalisation, d'échanges d'expériences, de formation et de communication sur l'aide publique au développement et, plus largement, sur le financement du développement dans ses dimensions stratégiques comme opérationnelles. Cet effort de production intellectuelle repose sur :

- ✓ des programmes d'études et de recherche : 47 nouveaux programmes ont été engagés en 2008 pour un montant de 5,5 M € (contre 2,8 M€ en 2007) ;
- ✓ des publications :
  - travaux de recherche : 10 *Notes et Documents* et 32 *Documents de travail* (contre respectivement 7 et 18 en 2007),
  - évaluations : 22 ouvrages réunis sous quatre séries *Ex-Post*,
  - revue *Afrique Contemporaine* (4 numéros),
  - ouvrage annuel *Regards sur la Terre* publié en collaboration avec l'Institut du développement durable et des institutions internationales (Iddri),
  - la *Lettre des Economistes* ;

1/ Cette répartition est basée sur le modèle théorique d'adossement de ressources.

- ✓ l'organisation de nombreux séminaires et conférences d'ampleur internationale dont le Forum *Entreprendre pour le développement* les 9 et 10 décembre 2008, la conférence annuelle du réseau professionnel GEFOP (Groupe d'experts en formation professionnelle) qui a permis le 23 octobre à environ 150 experts de débattre de la pertinence de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans le « post-primaire pour tous » et la rencontre annuelle organisée en partenariat avec le réseau EUDN le 12 novembre 2008 portant sur le thème de la gestion des ressources naturelles face à la croissance de la population ;
- ✓ l'organisation de rencontres restreintes de très haut niveau, permettant aux participants de discuter en profondeur des politiques publiques et des stratégies vis-à-vis du financement du développement. Ainsi, le séminaire d'Ermenonville, le 19 décembre 2008, a réuni une trentaine de participants de l'Union européenne et d'acteurs multilatéraux sur le thème de l'architecture de l'aide européenne ;
- ✓ la participation active et régulière à des séminaires et rencontres de haut niveau, qui donne l'occasion aux équipes de l'AFD de comparer leurs méthodes et leurs savoirs aux travaux de leurs pairs comme, par exemple, lors de la Conférence internationale sur le financement du développement du 29 novembre au 3 décembre 2008 à Doha, ou lors du 6<sup>e</sup> sommet des chefs d'État et de gouvernement ACP les 2 et 3 octobre 2008 à Accra ;
- ✓ l'établissement et le renforcement des partenariats stratégiques avec des centres universitaires et de recherche européens et internationaux.

#### Formation : le Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB)

Le CEFEB est le département de formation du Groupe AFD et, à ce titre, a pour vocation de mettre en œuvre la politique de renforcement des capacités et de formation du groupe à destination de ses partenaires du Nord et du Sud. Il constitue également l'instrument privilégié de formation interne et d'intégration pour l'ensemble du personnel du siège et du réseau.

L'enseignement du CEFEB est destiné aux cadres d'organismes financiers, aux responsables d'entreprises publiques ou privées, à des fonctionnaires des services économiques et financiers des administrations, à des agents des collectivités locales et à des responsables de projets en milieu urbain ou rural.

Les actions du CEFEB reposent sur trois piliers :

- ✓ les formations de longue durée du type Master (Masters professionnels, habilités LMD et co-délivrés par l'Université d'Auvergne : MOPP et master développement durable) ;
- ✓ les séminaires spécialisés pour des acteurs du Sud et du Nord sur des thèmes majeurs traités par l'AFD ;
- ✓ la formation et l'intégration interne de l'APD.

Au total, le CEFEB a organisé, en 2008, 59 actions de formation (examinées à l'occasion de 12 comités de projet), encadré 1 530 stagiaires (soit 18 % de stagiaires en plus par rapport à 2007, ces stagiaires étant originaires de plus de 30 États étrangers et de 4 COM) et réalisé, au total, 10 666 jours-auditeurs (dont 42 % à Marseille et 58 % dans 20 autres sites en France et dans le réseau AFD).

#### **3.1.3.2.2 Les activités pour compte de tiers**

Selon l'article R516-7 des statuts de l'AFD modifiés par décret le 9 mai 2006, l'Agence gère pour le compte de l'État et aux risques de celui-ci des opérations financées sur le budget de l'État. Les termes de ces opérations font l'objet de conventions spécifiques avec les ministères concernés.

Ces activités peuvent se décliner ainsi :

- ✓ **Activités de payeur** : Fonds de solidarité prioritaire (MAEE), Fonds européen de développement (FED).
- ✓ **Activités de gestion déléguée de prêts ou subventions** :
  - **Activité récurrente** : Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP), programmes de coopération déléguée (MAEE), Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), Caisse d'investissement des départements d'Outre-mer (CIDOM), Commission Européenne, projets en cofinancement. L'AFD gère également le Fonds de solidarité pour le développement (FSD), alimenté par la surtaxe sur les billets d'avion, affecté à la facilité internationale d'achats de médicaments (UnitAid). L'AFD porte, pour le compte de l'État, l'engagement français dans la facilité financière internationale pour la vaccination (IFFim).

- **Nouvelles activités conclues au cours de l'année 2008** : Suite à la signature en octobre 2008 de la Convention-cadre de partenariat entre l'AFD et le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIIINDS), l'AFD va mettre en place différentes opérations pour le compte de l'État. Ces opérations, qui s'inscriront notamment dans le cadre des accords de gestion concertée des flux migratoires négociés avec les pays tiers, seront confiées à l'AFD par le MIIINDS. Deux premiers projets ont été octroyés en 2008 en Tunisie pour un montant total de 10,9 M€. Par ailleurs, une nouvelle convention a été signée avec l'État en décembre 2008 pour la mise en place d'un mécanisme de soutien au secteur de la mésfinance en Afrique.
- ✓ **Activité de gestion de fonds de garantie** : fonds de garantie Maroc (FGM), FASEP garantie, fonds de garantie malgache.
- ✓ **Gestion de la contribution** de la France à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la croissance (FRPC) du FMI.

La rémunération de l'AFD est généralement calculée sur la base de commission assise sur l'activité et peut être appelée auprès de l'État ou s'imputer sur les fonds destinés aux différentes opérations.

### 3.1.3.2.3 L'assistance technique

Dans l'Outre-mer, des cadres de l'AFD (5 personnes à fin 2008) assurent des fonctions de direction dans les sociétés où l'AFD détient ou détenait des participations significatives. Dans les pays étrangers, l'AFD apporte le concours de son personnel (1 personne à fin 2008), dans le cadre d'affectations temporaires, aux institutions qui en font la demande.

### 3.1.4 Activités de Proparco

À l'origine institution de capital risque créée en 1977, avec l'AFD alors unique actionnaire, Proparco a été transformée en société financière en 1990. À ce jour, Proparco est une Institution financière de développement, dont le capital d'un montant de 420,0 M€ est réparti entre l'AFD à hauteur de 59 % et 41 % autres actionnaires privés (26 % organismes financiers français, 11,2 % organismes financiers internationaux, 3,4 % investisseurs et 0,4 % fonds et fondation éthiques).

La mission de Proparco est de catalyser les investissements privés dans les pays en développement en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des Objectifs du millénaire (OMD). Proparco finance des opérations économiquement viables, socialement équitables, soutenables sur le plan environnemental et financièrement rentables. Sa stratégie sectorielle, adaptée au niveau de développement des pays, se concentre sur le secteur productif, les systèmes financiers, les infrastructures et le capital investissement. La Société investit dans un champ géographique allant des grands pays émergents aux pays les plus pauvres, notamment en Afrique, avec un degré élevé d'exigence en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (cf. § 4.2). Proparco propose une palette complète d'instruments financiers permettant de répondre aux besoins spécifiques des investisseurs privés dans les pays en développement (prêts, fonds propres, garanties et ingénierie financière). En 2008, Proparco a octroyé près de 789,4 M€ brut dans plus de vingt cinq pays (ce chiffre ne tient pas compte des concours multi-pays). Ce chiffre inclut 32,2 M€ de sous-participations par des entités extérieures au groupe (FMO, EFP) et 140,2 M€ de sous-participation AFD.

Son champ géographique d'intervention est identique à celui de l'AFD. Il n'y a pas eu d'annulation survenue sur les projets de l'année, les octrois nets de Proparco en 2008, d'un montant de 789,4 M€, ont pris la forme :

- ✓ de participations en fonds propres, à hauteur de 99,1 M€ (78,0 M€ en 2007),
- ✓ de garanties données à des emprunts levés par des sociétés étrangères pour 6,8 M€ (55,7 M€ en 2007),
- ✓ d'opérations de prêts et de quasi-fonds propres (crédits en comptes courants d'actionnaires, souscriptions d'obligations convertibles, octrois de prêts subordonnés et de prêts participatifs) pour un montant de 683,5 M€ (386,4 M€ en 2007).

## Engagements nets :

En millions d'euros

Pays	Prêts		Fonds propres		Garanties	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Bénin				0,1		
Cote d'Ivoire			6,7			
Ghana	39,1					
Multi-pays A	20,0	13,2	5,0	8,5		
Nigeria	54,6	21,9				
Sénégal		19,8				
<b>Afrique de l'ouest</b>	<b>113,7</b>	<b>54,9</b>	<b>11,7</b>	<b>8,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
RDC				1,4		
Djibouti		17,8				
Kenya	26,1	50,2	0,0	1,1		
Malawi	2,6	0,0				
Multi-pays C				9,4	30,0	
Ouganda	2,6	1,9				
Tanzanie	17,0	25,6				
Tchad	11,0	0,0				
Zambie			0,0			
<b>Afrique centrale &amp; de l'est</b>	<b>59,2</b>	<b>95,6</b>	<b>0,0</b>	<b>11,9</b>	<b>30,0</b>	<b>0,0</b>
Afrique du Sud	10,0	57,5				
Mozambique		6,9		2,4		
Zambie		11,8				
Multi pays		26,0		5,1		
<b>Afrique australe</b>	<b>10,0</b>	<b>102,2</b>	<b>0,0</b>	<b>7,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Algérie			1,6			6,8
Egypte	17,0	0,0	3,8			
Liban	4,1			7,3		
Maroc		50,0	4,7		12,5	
Mauritanie						
Multi-pays Maghreb			15,0	23,2		
Tunisie		52,9		0,4		
Turquie	80,0	50,0				
<b>Maghreb &amp; Méditerranée</b>	<b>101,1</b>	<b>152,9</b>	<b>25,1</b>	<b>30,9</b>	<b>12,5</b>	<b>6,8</b>
Afghanistan		12,8				
Cambodge	2,7	0,0	1,6	0,0		
Chine	7,3	29,6	5,0	12,7		
Inde		77,2	7,1	0,0		
Indonésie		19,2				
Laos	9,8	0,0				
Multi-pays Asie		5,1	5,0	12,7		
Pakistan	20,5	0,0	7,1	0,0		
Vietnam		27,2	10,0	9,6		
<b>Asie &amp; Chine</b>	<b>40,4</b>	<b>171,1</b>	<b>35,7</b>	<b>35,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Madagascar	5,1	0,0	2,1	0,0	3,0	0,0
<b>Océan Indien</b>	<b>5,1</b>	<b>0,0</b>	<b>2,1</b>	<b>0,0</b>	<b>3,0</b>	<b>0,0</b>
Dominique Rep.		3,6				
Sainte Lucie	16,8	0,0				
Brésil		40,0			10,2	
<b>Autres pays (Caraïbe, Amérique Latine)</b>	<b>16,8</b>	<b>43,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>10,2</b>	<b>0,0</b>
Nouvelle-Calédonie	20,0	20,0				
Polynésie française	20,0	40,0				
Multi-pays DOM		0,0		5,0		
<b>Collectivités d'Outre-mer</b>	<b>40,0</b>	<b>60,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Multi-pays		3,1	3,5	0,1		
<b>Multi-pays</b>	<b>0,0</b>	<b>3,1</b>	<b>3,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total</b>	<b>386,4</b>	<b>683,5</b>	<b>78,0</b>	<b>99,1</b>	<b>55,7</b>	<b>6,8</b>

Les décisions d'octroi de prêts (hors multi-pays) ont concerné dix neuf pays et deux collectivités d'Outre-mer, aux premiers rangs desquels figurent : l'Inde, l'Afrique du Sud, la Tunisie, le Kenya, le Maroc et la Turquie.

Sur cette activité de prêts, les établissements bancaires et financiers ont reçu 60 % du total des octrois nets de l'année. Ils portent principalement sur les refinancements des opérations dans les secteurs éligibles au titre des Biens Publics Mondiaux du bénéficiaire, sur le financement de leur stratégie de croissance, sur leur financement à long terme ou sur le renforcement de leurs fonds propres. Les prêts directs aux sociétés ont bénéficié aux secteurs des infrastructures et des mines à hauteur de 19 % des octrois nets de l'année et ceux aux activités industrielles, commerciales et de services ont représenté 21 %.

### **3.1.5 Activités des autres filiales**

#### **Socredo**

Banque généraliste à réseau (26 agences), la Banque Socredo contribue de manière déterminante au développement de la Polynésie française depuis 1959. Son action touche l'ensemble des secteurs économiques et plus particulièrement plusieurs filières structurantes comme le secteur de la mer et le tourisme. De même, elle s'est particulièrement impliquée dans le transport maritime à destination des archipels éloignés (Tuamotu, Marquises, Australes), dans le transport aérien en tant qu'actionnaire des compagnies aérienne Air Tahiti et ATN (Air Tahiti Nui) ainsi que dans le secteur de l'accession à la propriété individuelle.

Depuis de très nombreuses années, la Banque Socredo est le premier établissement bancaire de la place de Papeete avec 46,34 % de part de marché pour les crédits et 41,32 % pour la collecte des dépôts au 31 décembre 2008.

En complément de son activité bancaire, la Socredo dispose de 4 filiales (i) l'OSB (Océanienne de services bancaires / métier de la monétique), l'ODI (l'Océanienne d'Industrie / métiers du traitement du chèque et de l'éditique), l'Ofina (Océanienne de financement / métiers de l'acquisition de flux et d'émission pour le Pacifique français de carte American Express), et enfin l'OCA (Océanienne de centre d'appel). L'ensemble du « Groupe Socredo » représente au 31 décembre 2008 un effectif de 660 personnes dont 565 pour la Socredo elle-même.

Le groupe AFD a approuvé l'octroi d'un concours de 72 millions d'euros (ligne de refinancement de 30 millions d'euros de la part de l'AFD, 20 millions de la part de la Proparco et garantie à première demande de 22 millions d'euros en vue de la mise en place d'une ligne d'escompte) à la Socredo pour le financement de son activité.

#### **Sogefom**

La Sogefom, Société de gestion des fonds de garantie Outre-mer, apporte des garanties partielles à des opérations de financement engagées par les établissements de crédit intervenant dans les collectivités du Pacifique. Elle vise en particulier à soutenir l'artisanat et les PME des différents secteurs économiques.

L'AFD assure la gestion de la Sogefom dans le cadre d'une convention réglementée.

En 2008, la Sogefom a accordé 354 garanties (contre 325 en 2007) représentant un montant d'engagement d'environ 24 M€ (contre 21 M€ en 2007). Au 31 décembre 2008, le montant global des engagements hors bilan de la Société s'élève à 67,4 M€ contre 61,9 M€ au 31 décembre 2007.

#### **Sociétés immobilières**

Le Groupe AFD est présent à plusieurs titres dans l'Outre-mer en matière d'habitat social :

- ✓ la promotion et la construction immobilière ainsi que la gestion du parc locatif au travers de sept sociétés immobilières dans lesquelles l'AFD détient des participations,
- ✓ le financement du logement par le biais de sa filiale bancaire Socredo,
- ✓ l'octroi des prêts directs à certaines sociétés pour le financement de leur programme de construction.

Le patrimoine locatif géré par ces sociétés représentait à fin 2008 plus de 63 000 logements, générant un chiffre d'affaires locatif de 280 M€ et un chiffre d'affaires toutes activités de 320 M€. Ces sociétés contribuent significativement à la production de logements dans l'Outre-mer en mettant en chantier et en livrant chaque année de l'ordre de 2 000 logements locatifs et 300 à 400 logements en accession à la propriété.

Deux sociétés immobilières sont consolidées par mise en équivalence compte tenu de l'influence que l'AFD y exerce : la SIC (Nouvelle-Calédonie) et la Simar (Martinique).

### **3.1.6 Politique d'investissement**

À la date d'établissement du présent document, il n'est prévu aucun nouvel investissement significatif. Pour mémoire, il convient de signaler l'absence de nantissement et d'hypothèque sur les immobilisations de l'AFD.

### **3.1.7 Renseignements sur les filiales**

Les informations ci-après (données sociales en normes comptables françaises) présentent les principales données relatives aux filiales intégrées globalement ou proportionnellement dans les comptes de l'AFD.

#### **Proparco (Société de Promotion et de participation pour la coopération économique)**

Objet :	Promouvoir des projets de développement, prendre des participations, consentir des prêts dans la zone de compétence de l'AFD
Forme juridique :	Société anonyme (Société financière)
Siège social :	5 rue Roland-Barthes à Paris 12
Capital :	420 048 000 EUR
Part détenue par l'AFD :	59,04 %
Co-actionnaires :	Établissements de crédit français (26,01 %), entreprises françaises (3,79 %), établissements financiers internationaux (11,16 %)
Total du bilan :	1 629,6 M€
Total situation nette :	508,1 M€
Participations :	209,1 M€
Encours des prêts :	1 030 M€
Produit net bancaire :	42,1 M€

#### **Sogefom (Société de Gestion des fonds de garanties d'Outre-mer)**

Objet :	Apporter une garantie partielle à des opérations de financement engagées par les établissements de crédit intervenant Outre-mer ayant souscrit une part de son capital
Forme juridique :	Société anonyme
Siège social :	5 rue Roland-Barthes à Paris 12
Capital :	1 067 328 EUR
Part détenue par l'AFD :	58,69 %
Co-actionnaires :	10 établissements de crédit dont BCI (3,76 %) et Socredo (3,76 %), Banque de Polynésie (7,51 %)
Total du bilan :	33 M€
Total situation nette :	29,4 M€
Encours des prêts :	N/S
Produit net bancaire :	2,4 M€

#### **Soderag (Société de développement régional Antilles-Guyane)**

Objet :	Consentir des crédits et prendre des participations pour le développement de la région Antilles-Guyane
Forme juridique :	Société anonyme en liquidation (SDR)
Siège social :	Pointe à Pitre (Guadeloupe)
Capital :	5 576 859 EUR
Part détenue par l'AFD :	100,00 %
Co-actionnaires :	aucun
Total du bilan :	7,6 M€
Total situation nette :	- 122,4 M€
Encours des prêts :	N/S
Produit net bancaire :	0,1 M€

### 3.2. Présentation des comptes consolidés

L'analyse ci-dessous vise à donner une vision globale et économique de l'évolution du Groupe AFD, par types d'activités, à partir des données comptables consolidées.

Les événements significatifs suivants ont eu lieu au cours de l'exercice 2008 :

- ✓ La crise financière internationale n'a pas eu d'impact sur les comptes 2008 (cf. § 3 « exposition aux risques » ;
- ✓ L'augmentation de capital de Proparco en mai 2008 de 300 M€ a permis un apport de la part d'actionnaires minoritaires de 155 M€, dont 84 M€ ont été constatés en dette car faisant l'objet de promesses de rachat de la part de l'AFD<sup>1</sup> ;
- ✓ Suite à la signature des accords collectifs du 14 novembre 2008, la réforme du régime de retraites, antérieurement à prestations définies a conduit à la création de trois régimes distincts, (i) le régime des allocataires correspondant à la population des retraités, préretraités ou reversataires au 31 décembre 2008, (ii) le régime transitoire ouvert aux actifs présents au 31 décembre, (iii) le régime cristallisé ouverts aux agents présents au 31 décembre et non inclus dans le régime transitoire. Les engagements immédiats de retraite et préretraite sont entièrement externalisés chez un assureur. Les engagements différés de retraite et préretraite sont conservés par l'AFD et couverts par des contrats d'assurance spécifique. À chaque arrêté, une revalorisation des engagements portés par l'AFD sera faite et comparée avec la valeur des contrats d'assurance. Une provision sera constituée le cas échéant. L'impact global de la refonte du régime supplémentaire dans les comptes du groupe au 31 décembre 2008 est un produit de 2,2 M€.

L'évolution détaillée des comptes est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés.

#### 3.2.1 Bilan consolidé

Le total du bilan s'élève en 2008 à 13 691 M€ contre 12 063 M€ en 2007.

#### L'ACTIF

L'encours net des **prêts du Groupe AFD** s'élève à 11 210 M€<sup>2</sup> au 31 décembre 2008 (82 % du total bilan), en augmentation de 1 160 M€ par rapport à l'exercice précédent, soit + 11,5 %. Cette augmentation de l'encours net traduit l'accroissement de l'activité engagée ces dernières années.

L'encours brut s'établit à 11 621 M€, en augmentation de 1 051 M€ par rapport à 2007 (+ 9,9 %).

Cette augmentation de l'encours brut consolidé s'explique par :

- ✓ l'augmentation importante des prêts aux risques du groupe sur la zone pays étrangers (+ 936 M€) compensée par la diminution relative des prêts aux risques de l'État sur cette zone (- 47 M€) ;
- ✓ l'augmentation des encours de prêts dans l'Outre-mer (+ 145 M€).

L'encours brut se répartit de la manière suivante :

en millions d'€	2007		2008	
	Montant		Montant	
- <b>Prêts aux risques du groupe AFD</b>	<b>7 374,9</b>	<b>70 %</b>	<b>8 429,8</b>	<b>73%</b>
Dont pays étrangers	4 436,2	42 %	5 372,3	46%
<i>Souverains</i>	2 694,2	25 %	3 148,0	27%
<i>Non Souverains</i>	1 742,0	16 %	2 224,2	19%
Dont Collectivités Outre-mer	2 938,7	28 %	3 057,5	26%
- <b>Prêts au risque État</b>	<b>3 165,7</b>	<b>30 %</b>	<b>3 119,2</b>	<b>27%</b>
<i>Prêts garantis par l'État</i>	2 488,7	24 %	2 547,1	22%
<i>Prêts remis par l'État</i>	677,0	6 %	572,1	5%
- <b>Autres encours de Prêts</b>	29,6	0 %	45,8	0%
<b>Total Encours brut</b>	<b>10 570,2</b>		<b>11 620,8</b>	

1/ Conformément à la norme IAS 23, cf. principes comptables appliqués aux comptes consolidés.

2/ Cf. annexe 4 aux comptes consolidés.

L'encours en risque de 8 430 M€ est couvert par des dépréciations d'actif et des provisions de passif dont le montant s'élève à 859 M€, soit un taux de couverture de 10 % (11 % en 2007). Sur cet encours en risque, l'encours douteux représente 923,6 M€ couvert par des dépréciations et provisions à hauteur de 552,9 M€, soit un taux de couverture de 60 %.

en millions d'€	Encours	Dépréciations et provisions
<b>Pays étrangers</b>		
Souverains	3 148,04	482,6
<i>dont douteux</i>	466,2	284,6
Non souverains	2 224,2	370,3
<i>dont douteux</i>	428,2	262,0
<b>Outre-mer</b>		
Non souverains	3 057,5	6,2
<i>dont douteux</i>	29,2	6,2
<b>Total</b>	<b>8 429,8</b>	<b>859,1</b>
<i>dont douteux</i>	923,6	552,9

Le portefeuille d'investissement correspond aux placements moyen et long termes tels que fixés par le Conseil d'administration. Son montant reste stable en 2008 à 582 M€ (580 M€ en 2007).

Les autres postes de l'actif s'élèvent à 1 899 M€ au total en 2008 contre 1 433 M€ en 2007 et représentent moins de 14 % du total de l'actif ; ils intègrent les éléments suivants :

- ✓ les écarts de réévaluation de portefeuille couvert en taux pour 55 M€,
- ✓ les actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 98 M€ contre 105 M€ en 2007,
- ✓ les instruments financiers dérivés de couverture pour 415 M€ contre 107 M€ en 2007,
- ✓ les participations au coût et mises en équivalences pour 389 M€,
- ✓ la trésorerie court-terme pour 705 M€<sup>1</sup> (684 M€ en 2007),
- ✓ les immobilisations, comptes de régularisation et autres actifs pour 238 M€ (221 M€ en 2007).

## LE PASSIF

Les **emprunts** du groupe AFD représentent un total de 8 165 M€<sup>2</sup> en 2008 et se composent des éléments suivants :

- ✓ l'encours des emprunts de marché (hors emprunts finançant les opérations FMI) s'élève au 31 décembre 2008 à 5 713 M€, en augmentation de 929 M€ par rapport au 31 décembre 2007 ;
- ✓ l'encours des emprunts auprès du Trésor s'établit à 2 453 M€ contre 2 394 M€ en 2007. Il comprend 461 M€ de dette senior et 1 992 M€ de dette subordonnée.

La contribution des différentes sociétés du groupe à la situation nette part du groupe est la suivante (en millions d'euros) :

	2007	2008	Variation
<b>AFD</b>	<b>2 543,7</b>	<b>2 407,0</b>	<b>-136,7</b>
Proparco	60,7	51,2	-9,5
Socredo	84,3	86,3	2,0
Soderag	-130,6	-128,4	2,2
Autres filiales	56,8	64,7	7,9
<b>Total</b>	<b>2 614,9</b>	<b>2 480,8</b>	<b>-134,1</b>

1/ La trésorerie court terme inclut au 31 décembre 2008 les placements en certificats de dépôt pour 102 M€ et en bons du Trésor à intérêt annuel (BTAN) pour 76 M€.

2/ Les emprunts correspondent aux postes « dettes représentées par un titre » (4 852 M€), « dettes subordonnées » (2 819 M€), « emprunts auprès du trésor » (460 M€), « dettes envers les établissements de crédit » (310 M€) et « dettes envers la clientèle » (5 M€) diminués des « comptes courants » (280 M€).

Les **capitaux propres** (y compris intérêts minoritaires) diminuent de 72 M€ et s'établissent à 2 617,6 M€ à fin 2008.

Les **fonds propres** établis conformément au règlement C.R.B.F. 90-02 s'élèvent à 4 512 M€ au 31 décembre 2008 contre 4 426 M€ à fin 2007.

Les dividendes versés par l'AFD société mère à l'État français sur les trois derniers exercices se répartissent ainsi (en milliers d'euros) :

	2006	2007	2008
Dividende versé	94 534	247 799	288 515

Les autres postes du passifs s'élèvent à 2 908 M€ en 2008 :

- ✓ les fonds gérés et avances de l'État pour 1 324 M€ en 2008 contre 1 144 M€ en 2007,
- ✓ les provisions pour 464 M€ (439 M€ en 2007),
- ✓ les passifs financiers à la juste valeur par résultat pour 37 M€ (92 M€ en 2007),
- ✓ les instruments dérivés de couverture pour 313 M€ (196 M€ en 2007),
- ✓ les comptes courants et les comptes de régularisation et autres passifs pour 771 M€ (322 M€ en 2007).

### 3.2.2 Compte de résultat consolidé

Les principaux soldes intermédiaires évoluent ainsi entre 2007 et 2008 (en millions d'euros) :

	2007	2008	Variation
<b>Produit net bancaire</b>	<b>444.6</b>	<b>358.4</b>	<b>-86.2</b>
Résultat brut d'exploitation	262.1	153.2	-108.8
Coût du risque	-2.7	15.7	18.4
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>259.4</b>	<b>168.9</b>	<b>-90.5</b>
<b>Résultat net</b>	<b>269.9</b>	<b>174.6</b>	<b>-95.3</b>
Intérêts minoritaires	-8.1	-8.0	0.2
<b>Résultat net - Part du groupe</b>	<b>261.8</b>	<b>166.6</b>	<b>-95.2</b>

Le résultat de l'exercice 2008 du Groupe AFD s'établit à 166,6 M€ (part du Groupe). Il est en baisse de 95,2 M€ par rapport à 2007.

### LE PRODUIT NET BANCAIRE

La contribution des différentes sociétés du groupe au PNB est la suivante (en millions d'€) :

	2007	2008	Variation
<b>AFD</b>	<b>396,3</b>	<b>308,8</b>	<b>-87,5</b>
Proparco	44,4	46,8	2,4
Soderag	1	0,4	-0,6
Sogefom	2,9	2,5	-0,4
<b>Total</b>	<b>444,6</b>	<b>358,4</b>	<b>-86,1</b>

Le produit net bancaire (PNB) s'établit en 2008 à 358,4 M€ en diminution de 86,1 M€ par rapport à 2007 sous l'effet cumulé des éléments détaillés ci-dessous (en millions d'euros) :

	2007	2008	Variation
<b>Solde prêts / emprunts</b>	<b>329.4</b>	<b>347.4</b>	<b>18.0</b>
Dotations nettes sur encours souverains	-5.0	-82.3	-77.2
Produits de placement et gains sur actifs disponibles à la vente	76.8	77.8	0.9
Commissions	35.5	33.8	-1.6
Autres produits financiers	21.7	-6.9	-28.6
Autres charges financières	-13.8	-11.4	2.4
<b>PNB</b>	<b>444.6</b>	<b>358.4</b>	<b>-86.1</b>

La variation du PNB s'explique notamment par :

- ✓ l'augmentation du solde prêts/emprunts net des bonifications de 18,0 M€. Cette augmentation souligne la croissance de l'activité notamment dans les pays étrangers pour l'AFD et Proparco ;
- ✓ l'impact négatif des dotations nettes sur encours souverains (- 77,2 M€), l'année 2007 ayant été marquée par la reprise de provision sur les intérêts impayés de l'Angola (43,8 M€), et l'année 2008 par des dotations complémentaires liées à la hausse des encours ;
- ✓ la stabilité des produits de placement et des gains sur actifs disponibles à la vente (+ 0,9 M€) ;
- ✓ une légère baisse des commissions d'intervention (- 1,6 M€) ;
- ✓ une diminution des autres produits financiers (- 28,6 M€) liée principalement aux variations de juste valeur des instruments financiers (- 86 M€) net de la variation du résultat de change (+ 55,6 M€) ;
- ✓ une diminution des autres charges financières impactant positivement le PNB (+ 2,4 M€).

### **LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**

Le **résultat brut d'exploitation** s'élève à 153,2 M€ en 2008 contre 262,1 M€ en 2007. Cette diminution de 108,8 M€ découle de la baisse du PNB (- 86,2 M€) et de l'augmentation des charges d'exploitation non bancaires impactant négativement le résultat brut d'exploitation (- 22,6 M€).

La contribution des différentes sociétés du groupe au résultat brut d'exploitation s'établit comme suit, en millions d'euros :

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Variation</b>
<b>AFD</b>	<b>228,3</b>	<b>121,2</b>	<b>-107,1</b>
Proparco	30,9	30,0	-0,8
Soderag	0,9	0,5	-0,4
Sogefom	2,0	1,5	-0,5
<b>Total</b>	<b>262,1</b>	<b>153,2</b>	<b>-108,8</b>

### **LE RESULTAT D'EXPLOITATION**

Le **résultat d'exploitation** s'établit à 168,9 M€, en baisse de 90,5 M€ par rapport à 2007. Le coût du risque représente un produit de 15,7 M€ en 2008 contre une charge de 2,7 M€ en 2007 :

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Variation</b>
Dépréciations collectives sur encours non souverains	8.2	-23.6	-31.8
Dotations nettes sur encours non souverains douteux	-23.2	40.8	64.0
Autres provisions pour risques et charges	12.4	-1.5	-13.8
<b>Total coût du risque</b>	<b>-2.7</b>	<b>15.7</b>	<b>18.4</b>

### **LE RESULTAT COURANT**

Le **résultat courant** s'élève à 176,5 M€ contre 277,9 M€ en 2007 :

- ✓ la quote-part des sociétés mises en équivalence (7,5 M€) est en baisse par rapport à l'exercice 2007 (10,8 M€) ;
- ✓ les gains sur autres actifs s'établissent à 0,1 M€ (7,7 M€ en 2007).

### **LE RESULTAT NET**

Compte tenu de l'**impôt sur les bénéfices** (1,9 M€) et des intérêts des actionnaires minoritaires de Proparco et Sogefom (8,0 M€), le **résultat bénéficiaire** de l'exercice 2008 s'établit à 166,6 M€.

La contribution des différentes sociétés du groupe au résultat consolidé est donc la suivante :

En M€	2008		
	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>AFD</b>	<b>142,4</b>		<b>142,4</b>
<b>Sociétés intégrées globalement</b>	<b>24,7</b>	<b>-8,0</b>	<b>16,7</b>
Proparco	21,6	-7,6	14,0
Sogefom	0,8	-0,3	0,5
Soderag	2,2		2,2
<b>Sociétés mises en équivalence</b>	<b>7,5</b>	<b>0,0</b>	<b>7,5</b>
Socredo	4,4		4,4
SIC	2,1		2,1
Simar	1,1		1,1
<b>Total Groupe</b>	<b>174,6</b>	<b>-8,0</b>	<b>166,6</b>

### 3.3 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques du groupe sont complétées en annexe aux comptes consolidés (cf. note annexe « Information sur les risques »). Les informations ci-dessous sont issues du « Rapport sur la mesure et surveillance des risques de l'AFD » établi selon le plan préconisé par la Commission bancaire.

La récente crise financière internationale n'a pas eu d'impact avéré en 2008 et n'a pas généré d'impayés sur les créances de l'AFD. En revanche, elle a amené le Groupe à affiner le provisionnement collectif sur le risque non souverain sain au travers de la création de portefeuilles homogènes spécifiques pour les secteurs « financier public » et « financier privé » pour l'AFD, et « financier », « Télécom » et « Énergie » pour Proparco.

La crise financière a par ailleurs conduit l'AFD à adopter un certain nombre de mesures afin d'améliorer la surveillance des risques encourus. Ainsi, concernant le suivi des risques de marché, depuis le 30 septembre 2008, un reporting quotidien est analysé et diffusé aux responsables du département Finances et risques et au responsable de la salle de marché. De plus, le suivi des ratings des contreparties est actualisé quotidiennement et le suivi quotidien et permanent du niveau et de l'évolution des CDS (Credit Default Swap) des contreparties bancaires est assuré. Une synthèse de ces éléments est remise chaque semaine aux membres du Comité de trésorerie.

Concernant le choix des contreparties, aucune opération n'est engagée avec les contreparties les plus fragiles (notations internationales les plus faibles et CDS les plus élevés).

Enfin, pour les instruments sur portefeuilles, seuls les certificats de dépôt émis par les contreparties les plus solides peuvent faire l'objet de placement. L'arrêt des placements ponctuels de la trésorerie sur des billets de trésorerie (BT) émis par les corporates a également été décidé, ainsi que le maintien de la trésorerie opérationnelle sur les comptes bancaires ouverts par l'AFD et rémunérés au jour le jour. Pour le portefeuille d'investissement, les critères en vigueur ont été maintenus (investissements en titres cotés AAA ou AA). Les instruments dérivés sont désormais traités avec les contreparties les plus solides.

#### 3.3.1 Contrôle interne et surveillance des risques

Le dispositif de contrôle interne du groupe AFD est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs suivants :

- ✓ la réalisation et l'optimisation des opérations,
- ✓ la fiabilité des informations financières,
- ✓ la conformité aux lois et règlements.

Les composantes de ce dispositif comprennent :

- ✓ l'environnement de contrôle caractérisé par une charte du groupe AFD, la charte du contrôle interne et une charte d'éthique professionnelle, vecteurs de diffusion des valeurs du groupe,
- ✓ l'évaluation des risques retracés dans la cartographie des risques,

- ✓ les activités de contrôle et notamment la formalisation des contrôles clefs de deuxième niveau,
- ✓ l'information et la communication,
- ✓ la supervision.

Le Comité du contrôle interne est l'instance auprès de laquelle le responsable du Contrôle périodique et le responsable du Contrôle permanent et de la Conformité du groupe rendent compte de l'exercice de leurs missions à l'organe exécutif visé à l'article 4 du règlement 97-02.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, le Comité d'audit du groupe exerce les contrôles suivants : vérification de la clarté des informations fournies et appréciation sur la pertinence des méthodes comptables ; appréciations sur la qualité du contrôle interne ; émission d'avis sur les rapports établis en application des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02.

La fonction d'évaluation périodique et a posteriori de l'efficacité du contrôle interne est assurée par l'Inspection générale (IGE).

La fonction d'animation et de coordination du contrôle interne permanent est assurée de manière indépendante des entités opérationnelles par le département du Contrôle permanent et de la Conformité (CPC). Un comité de pilotage présidé par le Directeur général adjoint permet d'associer de manière structurée l'ensemble des responsables d'entité sur l'évolution des risques opérationnels et du contrôle permanent.

Le modèle de contrôle permanent du groupe repose sur les principes suivants :

- ✓ une cartographie des processus, des risques et des contrôles pour identifier les activités, les risques opérationnels et les contrôles clefs correspondants destinés à leur prévention ou leur maîtrise,
- ✓ une base de centralisation des incidents destinée à susciter la mise en place d'actions préventives dans les entités concernées,
- ✓ une remontée centralisée des résultats des contrôles clefs de deuxième niveau,
- ✓ une production de tableaux de bord.

L'année 2008 a été consacrée au paramétrage du progiciel de contrôle permanent. Le dispositif de supervision du contrôle permanent a été déployé sur les processus bancaires de l'organisation. L'objectif est de mettre en œuvre le modèle de contrôle permanent défini ci-dessus pour l'ensemble des processus d'ici la fin de l'exercice 2009. Ce modèle s'applique à l'AFD et Proparco.

**La gestion des risques financiers** (liquidité, taux d'intérêt global, change, contrepartie sur instruments financiers) est assurée par le département Finances et risques (DFR). La surveillance de ces risques a fait l'objet de la mise en place d'un dispositif d'indicateurs et de limites, portés régulièrement à la connaissance de la Direction générale, mis à jour et approuvés par le Conseil d'administration au moins une fois par an.

La surveillance des risques de crédit relève à la fois des services opérationnels, du département Finances et risques et du Comité des risques.

Il est rendu compte annuellement au Conseil d'administration de l'ensemble de ces travaux à travers des rapports sur le contrôle interne et sur la surveillance des risques.

### **3.3.2 Ratio relatif au contrôle des grands risques**

Le ratio relatif au contrôle des grands risques est respecté par le Groupe de l'AFD au 31 décembre 2008.

Concernant l'AFD, les montants pondérés portés sur les plus gros emprunteurs, au sens du règlement CRBF 93-05 du 21 décembre 1993 et de ses amendements successifs se situent comme suit au 31 décembre 2008 :

- |                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| ✓ République de Tunisie            | 814,4 M€ |
| ✓ République socialiste du Vietnam | 715,4 M€ |
| ✓ Royaume du Maroc                 | 712,3 M€ |

Ces risques, calculés nets des provisions comptabilisées, respectent le ratio des grands risques individuels de la réglementation bancaire, soit 25 % maximum des fonds propres consolidés.

### **3.3.3 Ratio Bâle II**

L'AFD satisfait largement aux exigences minimales de fonds propres avec un ratio de solvabilité, faiblement impacté par la réforme de Bâle II, qui s'établit à 53,8 % au 30 juin 2008 (calculs en cours pour la situation en décembre 2008).

### **3.3.4 Les risques globaux de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de marché<sup>1</sup>**

#### **Environnement de taux**

Pour 2008, la persistance de la crise immobilière aux États-Unis a poussé la Réserve fédérale américaine à baisser de façon drastique ses taux directeurs qui sont passés en un an de 4,25 % à 0,25 %. La BCE très axée sur un scénario de stagflation a relevé ses taux en milieu d'année de 25 pb à 4,25 %. Puis, après l'été, validant la décrue du prix de l'ensemble des matières premières ainsi que la baisse de l'activité, elle a abaissé par trois fois son taux directeur pour atteindre 2 % en fin d'année. L'ensemble des banques centrales des pays développés ont dû baisser leurs taux directeurs, et bon nombre ont adopté des politiques dites « non conventionnelles », consistant à assouplir les conditions d'éligibilité des titres mis en collatéral. Cette injection massive de liquidité a permis, en fin d'année, de faire baisser fortement les taux courts et de faciliter le refinancement court terme des banques.

La fuite vers la qualité a fortement pesé sur les rendements obligataires, et notamment sur le rendement des titres États longs qui ont perdu plus de 100 points de base entre les plus hauts de juin et la fin du mois de décembre.

De façon générale, la tendance à une plus grande différenciation des émetteurs par leur marge de crédit (spread) s'est accentuée. L'univers des agences et des supra nationaux n'a pas été épargné, notamment parce que leurs émissions ont été (et restent) en concurrence directe avec les émissions de banques garanties explicitement par les États.

Pour 2009, la politique très accommodante des banques centrales pourrait avoir un effet haussier sur les rendements obligataires long terme. Ce mouvement a déjà été engagé dans les premières semaines de l'année. Les taux courts continuant leur décrue, nous pourrions assister à la poursuite de la restructuration de la courbe. À ce stade, l'incertitude majeure réside dans les effets à moyen terme des politiques des banques centrales sur l'inflation : déflation ou stagflation.

#### **Environnement des changes**

Les marchés des changes mondiaux ont connu en 2008 une très grande volatilité. Au premier semestre l'euro s'est apprécié face au dollar de près de 10 %. En milieu d'année, le dollar a touché un point bas à quasiment 1,60. Au second semestre, il est revenu fortement, touchant 1,25 à l'automne pour finir l'année sur un niveau de 1,40 environ. Cette variabilité des cours de change spot, associée à des mouvements violents sur les courbes de taux euro et dollar, a participé à la forte volatilité du basis swap euro-dollar, rendant la couverture des opérations libellées en dollars plus complexe pour l'AFD.

#### **Gestion des risques globaux au sein du groupe AFD**

Assurant le financement des opérations de sa filiale Proparco, l'AFD concentre sur son bilan l'essentiel des risques de gestion de bilan des deux entités. Le suivi des risques est assuré, sur une base sociale, au sein de la division des Risques et de la Gestion de bilan du département Finances et risques et assurant des reportings réguliers à la Direction générale et au Conseil d'administration.

Les opérations de Proparco étant adossées en maturité, taux et devises à des financements de l'AFD, cette filiale encourt des risques de bilan limités. Une organisation spécifique permet néanmoins d'assurer un suivi régulier des expositions. Seule filiale bancaire dans laquelle l'AFD détient encore une participation significative, la Socredo dispose de sa propre organisation en matière de gestion de bilan et son propre système de limites. L'AFD s'assure régulièrement, à travers des missions de surveillance, de l'adéquation du dispositif de gestion actif-passif.

---

1/ Ces risques sont analysés de manière détaillée dans le rapport sur les risques de l'exercice 2007.

Jusqu'en 2007, le suivi des risques de gestion de bilan s'est organisé dans le cadre de Comités de bilan se réunissant annuellement ou sur demande expresse. Le suivi de ce risque s'exerce désormais dans le cadre de Comités Finances et Risques placés sous la présidence du Secrétaire général et réunissant les membres du Comité Exécutif de l'AFD ainsi que les responsables des départements Finances et risques et du Contrôle de Gestion.

Les décisions de gestion courante (placement de trésorerie, suivi de la trésorerie, de la position de change et de la position de taux, adossements) sont présentées et discutées lors des réunions hebdomadaires du Comité de trésorerie auxquelles participent les représentants des départements Finances et risques et du Contrôle de gestion.

Les travaux de la division des Risques et de la Gestion de bilan s'appuient sur un logiciel développé pour les besoins de l'AFD. Il permet un écoulement des postes du bilan sur la base des opérations en vie à la date d'arrêté (vision statique) et en y intégrant la production nouvelle (vision dynamique), fournit des impasses statiques et dynamiques et calcule un bilan actuariel indiquant la contribution en valeur et en sensibilité des différents postes du bilan.

À l'instar de 2007, l'AFD ne dispose pas de portefeuille de négociation. Les positions de l'AFD la placent en 2008 en dessous du seuil d'application du règlement CRBF n° 95-02 relatif à l'adéquation des fonds propres vis-à-vis du risque de marché. Le ratio relatif au risque de règlement-contrepartie est également respecté en 2008 (cf. § 3.3.2 relatif aux grands risques).

### **3.3.5 Autres risques opérationnels**

#### **3.3.5.1 Risques de règlements**

L'AFD a mis en place un certain nombre de mesures pour fiabiliser l'organisation et les contrôles sur les règlements :

- ✓ tous les paiements préparés par le domaine opérations de trésorerie de la division des Financements et des opérations de marché (DFM) font l'objet d'un contrôle de deuxième niveau avant signature par le responsable de domaine ;
- ✓ au-delà d'un seuil de 76 225 EUR les paiements font l'objet d'une deuxième signature et donc d'un contrôle supplémentaire ;
- ✓ les demandes de règlement au titre des projets sont visées par la division du Back-office (DBO) qui vérifie la disponibilité des crédits concernant les montants et les dates limites ;
- ✓ ces demandes de règlements en provenance des agences parviennent par le réseau intranet, assorties d'une clef d'authentification dont l'algorithme de calcul a été revu l'an dernier dans le sens d'une plus grande sécurisation.

En matière de lutte contre le blanchiment, l'AFD dispose, avec un logiciel de marché, d'une procédure automatisée de rapprochement des fichiers de paiement et des listes des personnes et entités devant faire l'objet d'une vigilance particulière. La centralisation des paiements en agence supérieurs à 75 000 EUR a été décidée de manière à bénéficier des fonctionnalités de ce logiciel.

Par ailleurs, en matière de recouvrement des prêts, l'AFD poursuit ses actions pour demander à ses clients et à leurs banquiers de documenter davantage les messages bancaires accompagnant les mouvements de fonds (origine des fonds). Depuis la fin de l'année 2007, l'AFD peut s'appuyer sur un renforcement de la législation qui prescrit à nos banquiers de s'assurer de la bonne documentation des messages bancaires, à défaut d'aller jusqu'à un rejet des fonds.

#### **3.3.5.2 Risques juridiques**

Suite à la fusion des divisions juridiques au sein de l'AFD, la maîtrise des risques juridiques généraux ainsi que la maîtrise des risques juridiques liés aux opérations de financement sont assurées par la division des Techniques juridiques et financières (TJF/JUR) rattachée à la direction des Opérations (à l'exception des risques concernant le personnel, relevant de la direction des Ressources Humaines). Elle assure notamment le conseil juridique en amont de la conclusion des actes, élabore des contrats-type et est chargée de la validation des actes et de leur contrôle.

Il n'est pas relevé de litige ou d'arbitrage en cours susceptible d'avoir une incidence sensible sur l'activité ou la situation financière de l'AFD et du Groupe.

Les juristes de la division des Risques et de la Gestion de bilan (DRB) du Département Finances et risques interviennent dès qu'une créance est signalée comme présentant une dégradation du risque. Ils interviennent en concertation avec les services opérationnels pour atténuer les risques. Dans certains cas, plus aigus, ils prennent en charge le dossier.

### **3.3.5.3 Risques de non conformité**

Les risques de non conformité et notamment ceux qui sont liés à la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme font l'objet de diligences effectuées par les opérationnels pour chaque nouveau projet de financement, puis d'un contrôle systématique de deuxième niveau par le département CPC.

Un suivi des avis de conformité, délivrés aux différents stades de la procédure d'instruction des projets, est effectué auprès du responsable du département CPC.

### **3.3.5.4 Assurances – Couvertures des risques susceptibles d'être encourus par l'AFD**

Les principales assurances souscrites par l'AFD comprennent :

- ✓ une police « Responsabilité civile » couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels subis par un tiers mettant en cause la responsabilité de l'AFD ou de l'un de ses agents (au siège et en agences) ;
- ✓ une police « Responsabilité civile Dirigeants » pour la prise en charge ou le remboursement du règlement des frais de défense civile ou pénale résultant de toute réclamation introduite à l'encontre des dirigeants de droit et de fait ;
- ✓ une police « Multirisques bureaux, tous risques informatiques » couvrant les risques d'incendie, explosion, dommages électriques, dégât des eaux, bris de glaces, vol et les pertes financières consécutives aux sinistres, ainsi que les frais de reconstruction des données et d'exploitation (au siège et à Marseille : Représentation du CEFEB) ;
- ✓ une police « Multirisques bureaux et habitations » : 36 polices souscrites localement couvrant les agences des risques d'incendie, explosion, dommages électriques, dégât des eaux, bris de glaces, vol, pertes financières et tous risques informatiques selon les contrats.

Le niveau de couverture est jugé adéquat. En 2008 l'AFD est son propre assureur en multirisques pour 22 agences. Un diagnostic assurance a été réalisé en 2007 dans le réseau à l'issue duquel l'intégralité des implantations est désormais couverte par des polices d'assurance locales.

### **3.3.5.5 Risques liés aux outils de gestion**

Le logiciel de gestion des opérations de marché (Kondor Trading Processing – KTP) est aux normes IFRS depuis fin 2005 à l'exception de certaines opérations plus complexes que ce logiciel ne sait pas encore valoriser, comme les caps et les swaptions.

### **3.3.5.6 Risques liés au système d'information**

Le département des Moyens et Services Généraux (DMS) définit la politique globale de sécurité du Groupe. Le responsable de la sécurité qui a en charge la sécurité des systèmes d'information, la continuité d'activité et la sécurité des personnes et des biens lui est rattaché.

Le département des Systèmes d'Information et de l'Organisation (SIO) définit et met en œuvre la politique sécurité pour les aspects liés aux systèmes d'information, en adéquation avec les enjeux du Groupe.

Fin 2008, un nouveau responsable de la sécurité a été recruté. Ce responsable sécurité dépend directement de la direction commune à DMS et SIO. De cette façon l'ensemble des politiques de sécurité et de continuité sont à la charge du pôle Sécurité.

### **3.3.5.7 Risque fiscal**

Le risque fiscal est suivi au niveau du département Finances et Risques de l'AFD. L'AFD et Proparco ont fait l'objet ces dernières années de contrôles fiscaux qui n'ont pas révélé de déficiences particulières.

### 3.3.5.8 Autres risques opérationnels

Il s'agit des risques répondant à la définition de l'article 4-j du règlement CRBF 97-02. Ils sont identifiés et répertoriés dans la cartographie des risques par les entités avec la participation du département CPC.

Dans le cadre du contrôle permanent, les éléments de maîtrise destinés à la prévention de ces risques font également l'objet d'une cotation au niveau de chaque activité opérationnelle en référence aux risques opérationnels précédemment identifiés. Ces éléments de maîtrise comprennent des actions de contrôle ou des procédures spécifiques ainsi que des indicateurs.

L'actualisation progressive de la cotation des risques de la cartographie et leur saisie dans le logiciel de contrôle permanent a concerné en 2008 les processus bancaires du groupe.

Ils se rapportent à :

- ✓ la gestion des concours et leur centralisation comptable,
- ✓ la gestion des participations et leur centralisation comptable,
- ✓ la gestion des dérivés de couverture et leur centralisation comptable,
- ✓ la gestion comptable des immobilisations,
- ✓ la gestion comptable des achats.

Dans ce cadre, la typologie principale des risques est liée à la difficulté à automatiser certains processus d'où un recours à des traitements manuels, pour lesquels le contrôle de second niveau doit être plus spécifique.

## 3.4. Responsabilité sociale et environnementale

L'AFD entend promouvoir un développement équitable et durable dans les pays en développement et les collectivités d'Outre-mer. Aussi, dans l'exercice de son activité, elle s'attache à mieux prendre en compte les différentes dimensions du développement durable.

Dans cette optique, l'AFD développe et met en œuvre depuis 2005 une politique de responsabilité sociale et environnementale, tant dans son fonctionnement interne que dans ses financements, notamment dans le cadre d'un chantier interne spécifique. L'AFD a adhéré en décembre 2003 aux principes du Pacte Mondial et les met en œuvre tant que possible dans la gestion de ses engagements.

### 3.4.1 Fonctionnement interne

#### 3.4.1.1 Responsabilité sociale

Les indicateurs chiffrés ci-dessous concernent les agents du cadre général<sup>1</sup>, soit 1 059 collaborateurs à fin 2008.

L'Agence française de développement a poursuivi en 2008 sa croissance d'activités. Dans ce contexte de croissance, la politique ressources humaines a été notamment axée sur l'adaptation des moyens humains à la stratégie de l'Agence. Avec une palette élargie d'activités, de métiers, de cultures et de profils, la gestion des ressources humaines, toujours plus riche et complexe, vise à répondre aux grands enjeux de l'Agence :

- ✓ poursuivre les recrutements à un rythme soutenu,
- ✓ diversifier l'effort de formation,
- ✓ recourir aux compétences locales de haut niveau de qualification ainsi qu'à la consultance de manière plus systématique,
- ✓ favoriser la cohésion par le partage de valeurs communes en intégrant la dimension internationale,
- ✓ engager la politique RSE : transparence, cohésion sociale, diversité et équité, accompagnement du changement.

---

1/ Cadre général : agents recrutés en France métropolitaine et affectés : soit en France métropolitaine, dans les services de l'AFD, des Instituts d'émission des départements et territoires d'Outre-mer, de Proparco, ou au CEFEB, soit en Outre-mer ou à l'étranger, dans les agences ou représentations de l'AFD, des Instituts d'émission ou de Proparco.

### 3.4.1.1.1 Emploi

#### ✓ Effectif du cadre général (agents recrutés à Paris)

À fin 2008, l'effectif s'élevait à 1 059 agents, en progression de 4,7 % par rapport à fin 2007.

L'effectif est composé exclusivement d'agents à contrat à durée indéterminée (à l'exception de deux contrats en alternance et un contrat de professionnalisation).

#### Répartition de l'effectif par catégorie

Un effectif cadre qui représente près de 81 % de l'effectif en 2008.

Cadre/non cadre	2006	2007	2008
Effectif cadre	738	791	855
% cadre	76 %	78 %	81 %
Effectif non cadre	231	220	204
% non cadre	24 %	22 %	19 %
<b>Total</b>	<b>969</b>	<b>1 011</b>	<b>1 059</b>
			AFD : 867 Proparco: 82 Instituts : 110

#### ✓ Une activité recrutement dynamique

Pour accompagner le développement de ses activités dans le monde, l'AFD a mené une politique de recrutement active, qui permet également d'assurer la relève des collaborateurs et le renouvellement des compétences. Cette activité de recrutement s'est déclinée en fonction des caractéristiques des métiers, activités ou zones géographiques.

#### Profils des recrutés en 2008

Les compétences principalement recherchées lors de nos embauches restent profondément associées à nos métiers d'ingénierie technique et financière, de production intellectuelle (économie, sciences humaines et politiques), d'expertise sectorielle (santé, éducation), mais elles viennent également, pour 20 % de nos recrutements, renouveler nos fonctions de support et de gestion (maîtrise d'ouvrage, contrôle de gestion, analyse du risque, contrôle interne...).

En 2008 l'AFD a comptabilisé plus de 9 000 candidatures pour intégrer le groupe.

Depuis 2002, l'Agence poursuit cet important renouvellement des effectifs. Plus de 400 nouveaux collaborateurs ont intégré l'institution depuis cette date.

L'AFD allie l'embauche de collaborateurs déjà expérimentés à celle de jeunes diplômés. La moyenne d'âge des nouveaux recrutés est de 33 ans.

Dans ses recrutements, l'AFD examine avec attention les profils reflétant la diversité sociale et culturelle de la société française et internationale. Elle recrute, tant dans les pays étrangers où elle exerce son activité qu'en France, des agents de toutes nationalités. Elle accompagne cette diversité d'actions de cohésion qui constitue un axe de la politique ressources humaines.

#### ✓ Des actions en faveur des jeunes diplômés

L'AFD continue de mener une politique d'accueil de jeunes en formation (VIE, stages...) et de développement de relations avec des établissements d'enseignement. L'AFD a ainsi accueilli en 2008 plus d'une centaine de stagiaires en provenance de différentes écoles et universités de toutes nationalités et compte près de 70 volontaires internationaux et volontaires civils à l'aide technique à fin 2008.

L'AFD a développé un axe de communication et de promotion, notamment au travers d'actions de relations avec certaines écoles (Sciences Politiques, CERDI, École nationale des ponts et chaussées...).

### ✓ Les départs

Le nombre de départs de salariés en CDI est de 53 en 2008.

Motifs des départs	2006	2007	2008
Retraites	28	16	35
Démissions	7	7	6
Licenciements*	1	1	3
Fins de périodes d'essai	0	3	2
Autres	4	7	7
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>34</b>	<b>53</b>

\*Les licenciements sont constitués principalement de licenciements pour inaptitude médicale.

#### 3.4.1.1.2 La protection sociale et la prévoyance

Le régime de prévoyance de l'AFD (garantie frais de santé et garanties incapacité-invalidité-décès) est souscrit sous forme d'une assurance Groupe, dont la cotisation est intégralement prise en charge par l'employeur AFD. Il couvre non seulement les actifs et leurs ayants droit, mais également les retraités et leurs ayants droit. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le contrat d'assurance collective respecte la norme « contrat responsable ». De plus, l'AFD est engagée dans un processus d'amélioration constante de la protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite) des agents de recrutement local dans les pays étrangers.

#### 3.4.1.1.3 Intéressement – épargne salariale

Un nouvel accord d'intéressement au niveau du Groupe concernant les entités AFD, Proparco et les Instituts d'émission a été signé en juin 2006 pour les exercices 2006 à 2008. De nouveaux indicateurs ont ainsi été mis en place, notamment en matière de Responsabilité sociale et environnementale interne : indicateurs visant à l'amélioration des coûts d'énergies et de fournitures de bureaux ainsi qu'à l'amélioration de l'assiduité aux séances de formation.

La prime moyenne attribuée en 2008 au titre de l'année 2007 s'est élevée à 1 848 euros. Les primes d'intéressement affectées au Plan Épargne Entreprise ont par ailleurs bénéficié d'un abondement exceptionnel de l'employeur de 100 %.

Pour la quatrième année consécutive et dans le cadre de ses actions de cohésion sociale, le personnel local travaillant dans les pays étrangers a également bénéficié d'une mesure salariale (prime équivalente à 60 % du salaire moyen mensuel).

#### L'Épargne Salariale

Le Plan d'épargne de l'AFD est constitué de quatre Fonds communs de placement, dont un fonds d'investissement socialement responsable (ISR Croissance) : fonds investi en actions d'entreprises sélectionnées non seulement en fonction de critères financiers mais aussi de pratiques sociales et environnementales (politique de l'emploi, conditions de travail, respect des normes de pollution...).

#### 3.4.1.1.4 Égalité femmes / hommes

L'accord spécifique sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé le 16 mai 2007 met en pratique la volonté de l'Agence de promouvoir l'égalité professionnelle. Il s'inscrit dans une démarche plus large de respect de non-discrimination et de promotion de la diversité au sein de l'entreprise. Il comprend un ensemble de mesures concrètes et mesurables, destinées à favoriser le développement professionnel des femmes tout au long de leur carrière.

Au niveau de l'entreprise, il a tout d'abord été établi un constat de la situation sur la base du rapport sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes. À partir de l'analyse de ce rapport, quatre grands axes de progrès se sont dégagés :

1. Favoriser l'implication de tous dans la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
2. Assurer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes lors du recrutement et au cours de la carrière (rappel : 58 femmes recrutées en 2008, soit 55 % des embauches) ;
3. Veiller à l'application du principe de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : examiner les mesures susceptibles de limiter les éventuels écarts de rémunération ;  
En 2008, plus de 46,6 % des femmes ont bénéficié d'une augmentation individuelle. 45,5 % des salariés ayant été augmentés sont des femmes.
4. Favoriser la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale par une meilleure prise en compte de la parentalité.

### 3.4.1.1.5 La gestion des carrières

L'AFD a fondé sa politique de gestion des carrières sur le principe de mobilité géographique et professionnelle et cette année encore, de nombreux collaborateurs ont pu évoluer dans leurs fonctions, leur domaine d'expertise en changeant d'affectation, de contexte géographique ou professionnel. 178 agents ont ainsi bénéficié d'une mobilité interne en 2008. Le taux de mobilité des non-cadres s'établissant à 11 % et celui des cadres à 19 %.

### 3.4.1.1.6 Annexe art. 116 loi NRE – Responsabilité sociale

Informations indiquées en application de l'art. 2 du décret n°2002-221 du 20 février 2002.

- ✓ **Effectif total, embauches en distinguant les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée et en analysant les difficultés éventuelles de recrutement, licenciements et leurs motifs, heures supplémentaires, la main-d'œuvre extérieure à la société.**

**Effectif total** au 31 décembre 2008 : 1 781 agents qui se répartissent entre 1 059 agents recrutés à Paris et 722 agents recrutés localement dans les agences à travers le monde (1 713 agents au total en 2007, soit + 4 %).

**Nombre d'embauches** cadre général : Au cours de l'exercice 2008, le nombre d'embauches a fortement progressé pour atteindre 106 contrats à durée indéterminée (+ 36 % par rapport à 2007) et 4 contrats à durée déterminée, dont 55 % de femmes. L'AFD ne rencontre aucune difficulté de recrutement pour ses activités au siège aussi bien que dans le réseau.

**Cadre local** : L'AFD a engagé un renforcement de ses compétences locales, en particulier par le recrutement en agences de cadres de haut niveau de qualification. À fin 2008, on compte une cinquantaine de cadres opérationnels dans les pays étrangers contre 42 à fin 2007.

**Licenciements** : En 2008 il y a eu trois licenciements dont deux pour inaptitude médicale.

**Heures supplémentaires** : Environ 800 heures supplémentaires sont été prescrites annuellement. Par ailleurs, environ 1 300 jours de travail supplémentaires sont été effectués dans le cadre de missions hors de France. L'ensemble des agents bénéficient d'un dispositif de Compte Épargne Temps.

**Main d'œuvre extérieure à l'Agence** : le nombre d'heures totales d'intérim en 2008 est de 37 421 heures contre 26 877 heures en 2007.

- ✓ **Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement**

Sans objet pour le groupe AFD.

- ✓ **Organisation du temps de travail, durée de celui-ci pour les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel, absentéisme et ses motifs**

Depuis l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail signé le 30 juin 2000, la durée annuelle du travail est de :

- 1 582 heures pour les agents dont le temps est décompté en heures,
- 206 jours pour les agents au forfait jours.

En application de la loi du 8 février 2008, l'AFD a proposé à ses agents le rachat de jours placés sur le Compte Épargne Temps. Puis par un accord du 23/12/2008 (accord expérimental sur deux ans) les possibilités d'utilisation et d'alimentation du temps épargné ont été élargies.

Depuis 2004, le travail à domicile occasionnel (essentiellement travail rédactionnel ou préparatoire) a été mis en place par accord collectif pour les agents cadres. Ainsi, en 2008, 108 agents ont réalisé plus de 563 journées de travail à domicile.

Par ailleurs, de multiples possibilités d'aménagement du temps partiel sont offertes aux salariés. Le pourcentage des agents utilisant la formule de temps partiel s'établit à 5,8 %. 88,5 % d'entre eux sont des femmes. Les principales formules permettent de travailler à 37,5 %, 50 %, 60 %, 75 % et 80 % d'un équivalent temps plein. 87 % des salariés à temps partiel ont opté pour la formule à 80 %.

**Absentéisme** : le nombre de jours d'absence pour maladie s'élève en 2008 à 6 753 jours contre 7 132 jours en 2007. Le nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt de travail est de 8 en 2008 (6 en 2007).

✓ **Rémunérations et leur évolution, charges sociales, application des dispositions du titre IV du livre IV du code du travail, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

**Rémunérations :**

Indicateurs (K€)	2006	2007	2008
Salaire annuel moyen	64,45	66,25	67,48
Masse salariale	66 230	68 522	76 176
Charges sociales et fiscales	32 134	32 752	36 310

Les mesures suivantes ont été appliquées après la signature d'un accord au titre de la NAO 2008 :

- Une augmentation générale de 1,5 %.
- Une enveloppe équivalente à 2 % de la masse salariale consacrée à l'ensemble des augmentations individuelles.
- Une revalorisation des primes de fonction du siège en plusieurs étapes (revalorisation de 50 % avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et deuxième étape de même montant au 1<sup>er</sup> janvier 2009). Ces primes sont dorénavant indexées sur l'évolution de la valeur du point d'indice.
- La distribution d'un supplément d'intéressement collectif en application de l'article 2 de la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié et portant diverses dispositions d'ordre économique et social. Le montant brut du supplément d'intéressement s'est élevé à 20 % de la prime brute versée en 2008 au titre de 2007. En tout état de cause, le montant de la prime ne pourrait être inférieur à 280 € bruts, sur la base d'une année de présence complète à l'effectif en 2007 et d'un temps complet. Il est rappelé que cette prime exceptionnelle pourrait faire l'objet d'un versement par l'agent sur son Plan Épargne Entreprise. Ce reversement à l'initiative de l'agent sur son PEE ne ferait pas l'objet d'un abondement.
- Dès lors que le comité d'établissement reconduira le préfinancement du chèque Emploi Service Universel en 2008, la Direction abondera celui-ci pour un montant identique, dans la limite de 250 € par agent.
- Des mesures sur la durée et l'aménagement du temps de travail avec la possibilité de rachat des JRTT et JRF 2007 et le paiement exceptionnel des jours épargnés sur le Compte Épargne Temps, sur le droit ancien liquide au 31/12/07 et des mesures exceptionnelles pour les agents à la formule horaire (une journée supplémentaire de RTT).

L'application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du travail et les plans de réduction des effectifs et de la sauvegarde de l'emploi sont sans objet pour l'AFD.

**Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** : 44,6 % des salariés du cadre général sont des femmes à fin 2008. La proportion des femmes dans la catégorie des cadres poursuit sa progression : 22,5 % en 1997 pour atteindre plus de 36,8 % à fin 2008 (34 % en 2007).

✓ **Relations professionnelles et bilan des accords collectifs**

L'année 2008 a été marquée par la signature d'accords importants.

- Le 14 novembre 2008, les accords de fermeture du régime de retraite géré par la Caisse de Retraites de l'AFD-IEDOM et les accords du nouveau régime à cotisations définies ont été signés entre la Direction de l'AFD, la Direction de l'IEDOM et les organisations syndicales du Siège et des DOM ainsi que le délégué du personnel de Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Élections professionnelles 2009 : accord sur la prorogation des mandats CE/DP, accord sur la durée des mandats, deux protocoles préélectoraux CE et DP.
- Avenant à l'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail du 30 juin 2000 (réforme du Compte Épargne Temps)
- Par ailleurs, pour la troisième année consécutive, un accord sur la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) a été conclu avec les partenaires sociaux.

### ✓ **Conditions d'hygiène et de sécurité**

L'AFD attache une grande importance, en liaison avec le CHSCT, aux questions d'hygiène et de sécurité, tant au siège que dans les agences.

À titre préventif, l'AFD a mis en place des procédures de veille sur les sujets liés à la sécurité des agents (terrorisme, risques sismiques, grippe aviaire...). Elle a également défini des normes de sécurité pour l'ensemble de ses agences (guide de sécurité « agences ») ainsi qu'un dispositif prévoyant la mobilisation d'une cellule de crise afin de traiter rapidement les impacts liés à un sinistre majeur ou une crise générée par un événement externe pouvant mettre en péril des agents.

Par ailleurs, une cellule de veille et d'écoute composée de membres du CHSCT, du service médico-social et de membres de la direction des Ressources humaines, se réunit régulièrement afin de prévenir et remédier aux situations de souffrance au travail et de harcèlement moral pouvant exister dans l'entreprise.

En matière de lutte contre le tabagisme, diverses mesures d'accompagnement de l'arrêt de la consommation de tabac ont été prises et le siège de l'AFD est par ailleurs intégralement « immeuble non-fumeur » depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Par ailleurs, comme depuis quelques années, une campagne de vaccination antigrippale sur le lieu de travail s'est déroulée à l'automne 2008.

Un médecin du travail se tient à la disposition des collaborateurs durant deux demi-journées par semaine et une après-midi tous les quinze jours ; une infirmière et une assistance sociale sont également présentes au sein de l'entreprise au siège.

Une charte a été signée en novembre 2007, à l'attention de l'ensemble des collaborateurs, marquant l'engagement de l'AFD de lutter contre le VIH/SIDA et les maladies chroniques évolutives : aide au dépistage, non-discrimination dans l'emploi, prise en charge des soins et médicaments.

En matière d'organisation du travail, l'AFD a également confié à l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) une mission de diagnostic sur la gestion de la charge de travail concernant son établissement du Siège à Paris.

### ✓ **Formation**

L'activité formation a été particulièrement dynamique en 2008 : plus de 32 500 heures de formation dispensées, ce qui représente une augmentation de plus de 24 % par rapport à l'an passé.

L'intégration des nouveaux embauchés a été mise au cœur de la politique formation qui propose désormais un programme complet composé de plusieurs actions et séminaires. Ceux-ci permettent, au-delà de la simple prise de connaissance avec l'environnement de travail, de bien appréhender les axes stratégiques, les missions et les enjeux qui font l'actualité et l'avenir de l'Agence.

La politique formation consacre toujours d'importants moyens à l'apprentissage ou au renforcement des compétences linguistiques mais également au développement des compétences métiers. Ainsi, de nombreux stages techniques ont été mis en place dans les domaines bancaire, financier et économique, et dans l'accompagnement des chefs de projet dans leur maîtrise du cadre technique d'intervention.

Enfin, le cycle *Métiers du Développement*, destiné à fournir à tous les collaborateurs un socle de compétences commun sur l'aide au développement et la place de l'AFD dans le dispositif français, a évolué dans ses modalités pour être encore plus proche des projets financés. Désormais, il est proposé dans le cadre de ce séminaire, un module terrain permettant une approche réelle et physique de la pratique du développement. Deux groupes de collaborateurs ont d'ores et déjà pu avoir une illustration opérationnelle des différentes formes de l'aide en réalisant des visites de projets au Sénégal et en Tunisie. Ce nouveau dispositif, qui participe pleinement à la cohésion sociale, devrait concerner encore davantage de collaborateurs en 2009.

### ✓ **Emploi et insertion des travailleurs handicapés**

14 travailleurs handicapés en 2008 (10 en 2007).

Taux d'emploi (en %) sur les établissements siège et Cefeb en 2008 : 1,7 % (1,4 % en 2007).

L'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des agents handicapés en poste dans l'entreprise constituent une préoccupation majeure de la direction et des partenaires sociaux.

La direction et les partenaires sociaux se sont rencontrés afin de définir un plan d'actions et ont ainsi signé un accord en juin 2007 qui prévoit des actions organisées sur la base de cinq axes :

- un accompagnement renforcé des handicapés présents dans l'entreprise ;
- la conduite d'actions de sensibilisation : une journée de sensibilisation a été réalisée sur le thème en 2007 et s'est poursuivie en 2008 ;
- une démarche volontariste dans le recrutement avec notamment la mise en ligne d'annonces diffusées sur des sites dédiés.
- le développement des relations avec le milieu protégé ;
- l'amélioration des conditions d'accueil et de travail.

✓ **Œuvres sociales**

Les activités sociales et culturelles sont gérées par le Comité d'établissement du siège. Ces prestations vont de l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les salariés à la participation aux frais de repas, à l'aide sociale aux familles et à la mise à disposition de médiathèques et d'abonnements à tarifs réduits pour des théâtres et cinémas. Une association sportive et culturelle offre la possibilité de pratiquer différents sports collectifs et de nombreuses activités culturelles.

✓ **Importance de la sous-traitance**

L'AFD a recours à des prestataires externes aussi bien pour des activités traditionnelles (exploitation et maintenance des systèmes d'information, services généraux...) que sur son cœur du métier (appui à l'instruction et au suivi de projet, études thématiques et évaluations...).

Le Secrétariat Général reste un grand consommateur de prestations externes mais, suite à la croissance de l'activité et afin d'améliorer la flexibilité, les dépenses de prestations de la direction des Opérations et de la Stratégie ont fortement augmenté, respectivement de 60 % et de 30 % par rapport à 2007.

✓ **Manière dont la société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional**

Compte tenu du faible nombre d'agents du Groupe affectés et recrutés dans chacune des agences dans les pays dans lesquels intervient l'AFD, l'impact territorial en matière d'emploi et de développement régional est limité.

✓ **Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**

Sans objet.

✓ **Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail**

Les contrats avec les prestataires et consultants incluent systématiquement des clauses insistant le respect des normes sociales et environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'OIT.

✓ **Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales**

Compte tenu du faible nombre d'agents du Groupe affectés et recrutés dans chacune des agences dans les pays dans lesquels intervient l'AFD, l'impact territorial en matière d'emploi et de développement régional est limité.

### 3.4.1.2 Responsabilité environnementale

#### 3.4.1.2.1 Stratégie de responsabilité environnementale interne

L'Agence s'est engagée dans une démarche d'amélioration de ses performances environnementales. Un plan d'actions est en cours de mise en œuvre. Pour le siège, l'AFD a retenu le principe d'un programme de travaux sur les trois prochaines années, visant à diminuer la consommation d'énergie et basé sur la refonte dès 2009 de la gestion technique du bâtiment.

Parallèlement la collecte sélective des déchets a été renforcée et une politique d'achats responsables a été adoptée.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre générés par ses activités, l'Agence examine toutes les possibilités de maîtrise de ses émissions, en particulier par le développement généralisé de la visioconférence. Parallèlement, l'AFD s'est engagée à devenir « carbone neutre » à partir de 2008. Un contrat d'achat de crédits carbone avec l'organisation de solidarité internationale Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarité (GERES) a ainsi été signé en octobre 2008 pour compenser les émissions de l'Agence sur les années 2008-2010. L'achat de ces crédits carbone permettra la diminution des consommations de bois utilisés pour la cuisson urbaine au Cambodge.

Concernant le réseau, la phase de diagnostic réalisée en 2006 au siège de l'établissement est étendue progressivement à l'ensemble des agences. Elle permet d'identifier les priorités à prendre en compte pour la rénovation du patrimoine (programmée sur les années 2009 et suivantes) et d'intégrer les agences dans une démarche de diminution globale des consommations d'eau et d'électricité. 25 % des agences ont désormais réalisé un diagnostic environnemental, disposent d'un plan d'action local et d'un tableau de bord relatif à l'environnement interne.

### 3.4.1.2.2 Annexe art. 116 loi NRE – Responsabilité environnementale

Informations indiquées en application de l'art. 2 du décret n°2002-221 du 20 février 2002.

#### ✓ Consommation de ressources en eau

Périmètre : Siège France (AFD et Proparco)

Eau	Indicateur	2008	2007	variation (en %)
Consommation d'eau/agent	m3/agent/an	12	15	- 19 %
	Litre/agent/jour	59	69	- 14 %
Consommation totale d'eau	m3/an	11 014	11 908	- 8 %

Les consommations d'eau indiquées concernent toutes les utilisations faites en France (cuisine, services généraux, sanitaires, climatisation).

#### ✓ Consommation de matières premières

Périmètre : Siège France (AFD et Proparco)

Papier	Indicateur	2008	2007	variation (en %)
Consommation totale	Tonne/an	59	65	- 10 %
Consommation de papier/agent	Kg/agent/an	65	82	- 21 %
Papier blanc	Tonne/an	40	27	49 %
Ramette de papier blanc/agent	Ramettes/agent/an	18	14	31 %
Consommation de papier blanc/agent	Kg/agent/an	45	34	31 %
Papier d'imprimerie	Tonne/an	18	38	- 51 %

De par son activité, le groupe AFD n'a pas de consommation de matières premières significative. La principale ressource utilisée dans le cadre de l'activité est le papier. La consommation de papier comprend les consommations directes de papier par les agents (papier blanc) ainsi que la reprographie interne et les documents de communication externe de l'AFD (papier d'imprimerie).

✓ **Consommation d'énergie**

Périmètre : Siège France (AFD et Proparco)

Énergie	Indicateur	2008	2007	variation (en %)
Consommation totale d'énergie/m <sup>2</sup>	kWh/m <sup>2</sup> /an (Shon <sup>1</sup> )	207	205	1 %
	kWh/m <sup>2</sup> /an (Surface utile)	244	241	1 %
Consommation totale d'énergie	MWh/an	5 486	5 431	1 %
Consommation totale d'énergie/agent	KWh/agent/an	1 727	1 775	- 3 %
Consommation totale d'électricité	MWh/an	3 923	4 034	- 3 %
Consommation totale de vapeur	MWh/an	1 563	1 397	12 %

Depuis 2006, 100 % de l'électricité est acheté avec « certificat vert », signifiant que de l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable (hydraulique, éolien) a été réinjectée dans le réseau.

✓ **Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

Afin d'améliorer son efficacité énergétique, l'AFD rénove régulièrement son patrimoine et mène des campagnes de sensibilisation du personnel.

✓ **Conditions d'utilisation des sols**

De par son activité, l'AFD n'a pas recours à une utilisation industrielle des sols mais occupe des locaux de type administratif.

✓ **Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

Périmètre : Siège France (AFD et Proparco)

Carbone et déplacements	Indicateur	2008	2007	variation (en %)
Émissions totales	MTEqCO <sub>2</sub> /an	22	19	15 %
Émission/agent	TEqCO <sub>2</sub> /an/agent	24	24	0 %
Déplacements en avion des agents missionnaires	Milliers km.passagers	17 781	16 085	11 %

Les émissions de carbone<sup>2</sup> sont générées principalement par les déplacements de personnes (déplacements pour missions, affectations, domicile-travail, missions des consultants) qui représentent 53 % des émissions, mais également par les matériaux et services entrants (24 %). L'augmentation des émissions totales est principalement due au nombre croissant de déplacements impliqués par l'intensification de l'activité.

✓ **Nuisances sonores ou olfactives et les déchets**

Périmètre : Siège France (AFD et Proparco)

Déchets	Indicateur	2008	2007	variation (en %)
Volume total	Tonne/an	339	247	38 %
Déchets alimentaires	Tonne/an	112	120	- 6 %
Assimilables OM	Tonne/an	75	117	- 36 %
Production de déchet/agent	Kg déchets/agent	375	313	20 %

1/ Surface hors œuvre nette (hors locaux techniques,

2/ Le bilan carbone est établi annuellement selon la méthode homologuée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

- ✓ **Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées**

Non applicable.

En tant qu'établissement de crédit, l'activité de l'AFD ne porte pas atteinte de façon significative à l'équilibre biologique, aux milieux naturels ainsi qu'aux espèces animales et végétales protégées.
- ✓ **Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement**

L'AFD réalise chaque année un diagnostic environnemental et un bilan carbone pour le siège (AFD et Proparco) et étant cette démarche progressivement aux agences. Les résultats du bilan carbone sont disponibles sur le site internet de l'AFD ([www.afd.fr](http://www.afd.fr)).
- ✓ **Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière environnementale**

Non applicable.

Compte tenu de leur activité, l'AFD et ses filiales ne font pas l'objet d'un encadrement réglementaire spécifique en matière environnementale. Néanmoins, l'AFD est en conformité avec la réglementation générale applicable en la matière. Pour s'en assurer, l'AFD a réalisé en 2006 un diagnostic externe qui n'a pas relevé d'anomalie. Le suivi récurrent est assuré au niveau du siège par le département des Moyens et services généraux.
- ✓ **Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement**

Non applicable.

Les activités du groupe AFD n'ont pas de conséquences directes nuisant à l'environnement ; l'AFD n'a pas engagé de dépenses en 2008 à ce titre.
- ✓ **Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement**

La gestion de la responsabilité environnementale interne est assurée par le département des Moyens et services généraux. En 2008 une campagne de sensibilisation au tri des déchets et aux économies de papier a été menée, avec la mise en place de poubelles individuelles de tri sélectif pour l'ensemble du personnel du siège. Par ailleurs, 10 sessions de formation ont été dispensées à plus de 150 participants, tant au siège que dans le réseau (AFD, Proparco). L'objectif de ces formations était de présenter la démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux adoptée par le groupe AFD et favoriser l'appropriation de cette démarche par les opérationnels.
- ✓ **Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société**

Non applicable.

Les activités du groupe AFD n'ont pas de conséquences directes pouvant générer des accidents de pollution.
- ✓ **Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours**

Non applicable.

Dans le cadre des financements qu'elle assure, la responsabilité de l'AFD en matière de risque environnemental n'est pas engagée. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée à ce titre dans les comptes de l'AFD ou de ses filiales.
- ✓ **Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.**

Aucune indemnité n'a été versée à ce titre en 2008.

### ✓ Objectifs assignés aux filiales à l'étranger sur les points 1° à 6° ci-dessus

L'AFD ne possède pas de filiales étrangères à proprement parler. En revanche, les agences du réseau de l'AFD ont pour objectif de réaliser un autodiagnostic environnemental et de doter d'un tableau de bord et d'un plan d'actions précis. À fin 2008, 25 % des agences avaient pu réaliser cet autodiagnostic, qui sera progressivement étendu à l'ensemble du réseau.

### 3.4.2 Financements

Le groupe de l'AFD a franchi en 2008 le cap symbolique du milliard d'euros engagés dans la lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation), pour s'établir à 1,1 milliard en montant non pondéré, soit une progression de 57 % en un an.

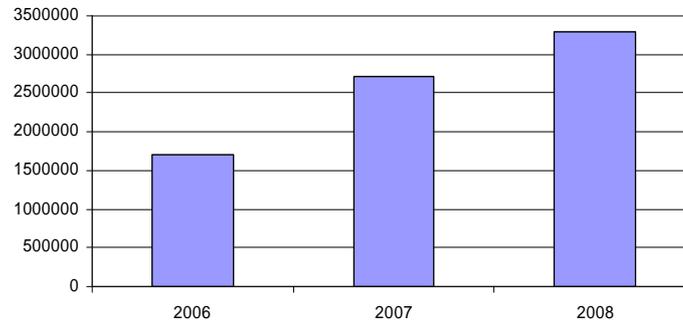
Ce résultat est d'autant plus remarquable que la part des engagements climat dans le portefeuille du groupe est en très nette augmentation pour la première fois depuis quatre ans (de 19 % sur 2005-07 à 30 % en 2008).

#### Évolution des engagements climat et totaux du groupe de l'AFD de 2005 à 2008 :

<b>AFD + Proparco</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Engagements climat non pondérés (M€)	425	651	626	1 074
Engagements totaux (M€)	2 494	3 090	3 474	3 800
<b>Ratio engagements climat/engagements totaux</b>	<b>17 %</b>	<b>21 %</b>	<b>18 %</b>	<b>30 %</b>

L'impact sur le climat des projets 2008 se traduira par l'évitement de 3,3 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, soit une progression annuelle de 22 %, équivalente à la progression en nombre de projets, mais inférieure à la croissance en montant du portefeuille climat. Ce résultat est conservateur car plus de la moitié des engagements de l'AFD en faveur du climat ne peuvent à ce jour faire l'objet d'une estimation ex-ante chiffrée de leur impact (notamment les lignes de crédit).

#### Réductions d'émissions annuelles réalisées par les projets climat de l'AFD (en t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>)



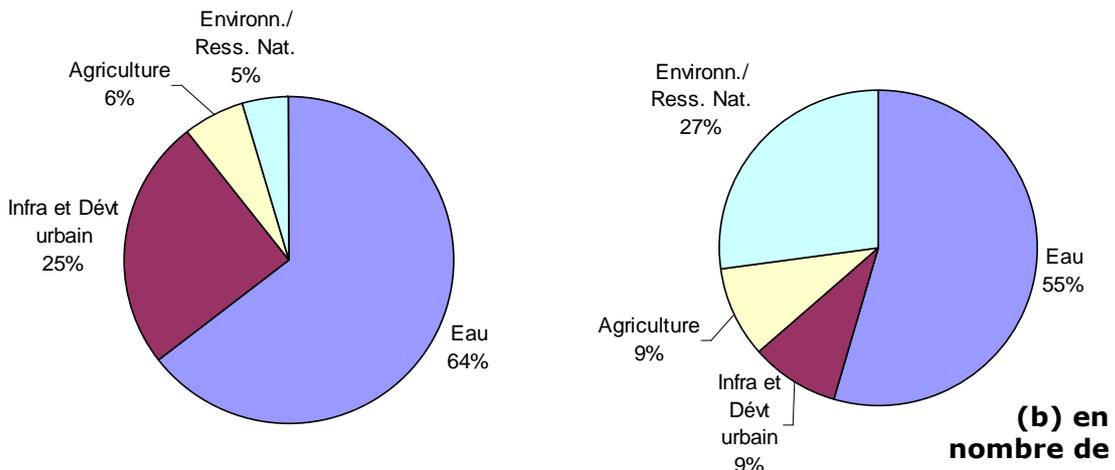
Les engagements climat de Proparco sont en très forte hausse, + 150 % par rapport à l'exercice 2007 qui avait déjà enregistré une progression par rapport aux années précédentes.

Cette meilleure prise en compte du climat dans les projets financés par le Groupe résulte d'une meilleure appropriation de la thématique par les chefs de projets comme le montre la diminution du taux d'erreur dans l'attribution du marqueur de Rio figurant dans la FIP (58 % de taux d'erreur en 2008 contre 70 % en 2007).

Le coût État des projets climat 2008 ressort à 195 millions d'euros, pour des engagements climat totaux de 1,1 milliard d'euros. L'effet de levier moyen pour les financements climat est donc de 5,5.

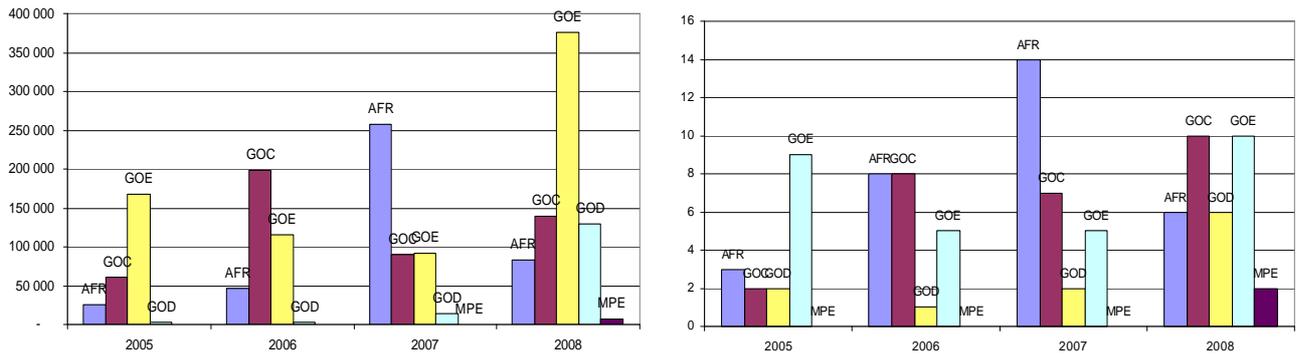
Pour la première fois en 2008 les engagements de l'AFD en faveur de l'adaptation au changement climatique ont été mesurés. Une première estimation qui devra être confirmée donne un montant pondéré pour l'adaptation de 64 millions d'euros, dont 47 millions correspondent à des projets qui participent aussi à la limitation des émissions.

**Répartition sectorielles des montants engagés dans l'adaptation en 2008.**



Ces résultats très positifs ne doivent cependant pas masquer la fragilité du portefeuille climat. En effet la très forte variabilité annuelle des engagements climat par géographie crée une incertitude sur les engagements climat futurs.

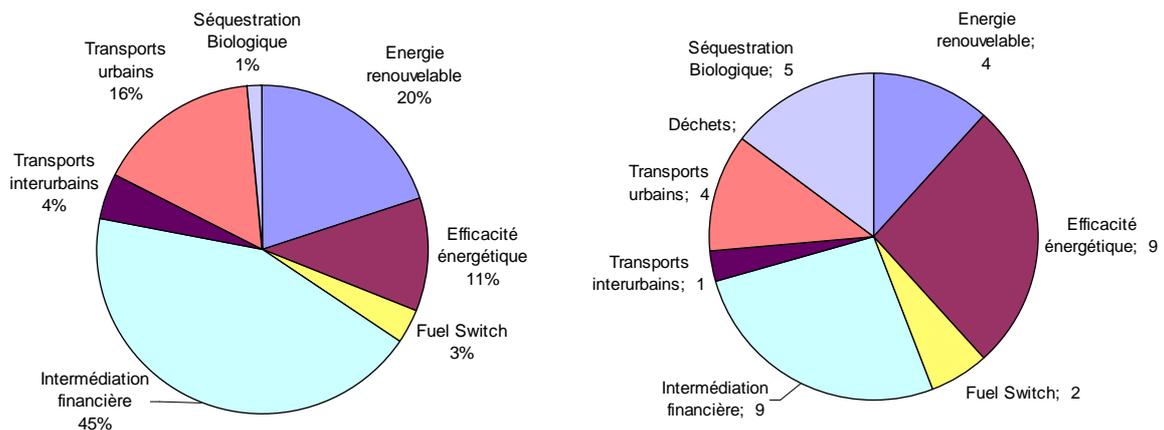
**Répartition géographique des engagements climat de l'AFD**



En outre, le coût moyen de la tonne de CO2 évitée est en très forte progression s'établissant à 57 euros contre 15 euros en 2007.

Enfin, la répartition sectorielle des engagements climat reste stable sur les derniers exercices, l'énergie représentant la majeure partie de ces engagements.

**Répartition sectorielle des engagements climat de l'AFD**



### Cycle des opérations

Dans le cadre du chantier RSE, le groupe AFD a adopté en janvier 2007 une démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux des opérations qu'il finance et un plan d'actions 2007-2011 pour la mise en œuvre progressive de cette démarche.

### **La démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux des opérations**

La mission première du groupe AFD est de financer des opérations qui contribuent aux finalités essentielles du développement durable. Cependant, toute opération de développement, quels que soient ses objectifs, est susceptible de porter atteinte à l'environnement et aux populations.

Ainsi, afin d'améliorer la qualité environnementale et sociale des opérations et de générer des opportunités de financements correspondant à ses engagements en matière de développement durable, le groupe AFD conditionne ses financements à la mise en œuvre, en partenariat avec les maîtres d'ouvrage, d'une démarche systématique et continue d'évaluation environnementale et sociale (E&S) permettant :

- (i) d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux des opérations,
- (ii) de proposer des mesures appropriées visant à éviter les impacts négatifs, ou lorsqu'ils sont inévitables à les réduire ou à les compenser de manière appropriée,
- (iii) de suivre la mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération,
- (iv) d'évaluer a posteriori l'efficacité des mesures proposées.

### **Une Cellule d'Appui Environnemental et Social (CAES) dédiée à cette mission.**

#### **Le classement environnemental et social des opérations financées par le groupe AFD**

En accord avec les standards internationaux en la matière :

- les opérations financées directement par le groupe AFD sont classées en trois catégories selon le risque social et environnemental qu'elles présentent : (i) catégorie « A » (risques élevés), catégorie « B » (risques modérés) et catégorie « C » (peu ou pas de risques).
- les opérations financées via un intermédiaire financier sont classées « IF ». En fonction du risque environnemental et social de leur portefeuille d'activités, ces opérations sont ensuite classées en IF-A, IF-B ou IF-C.

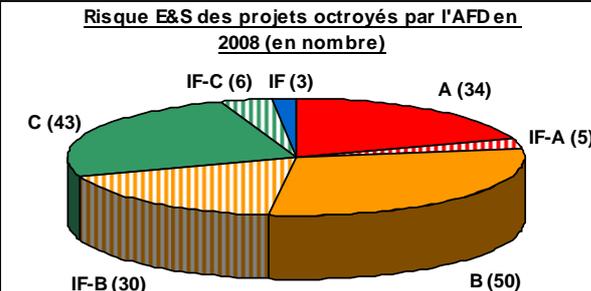
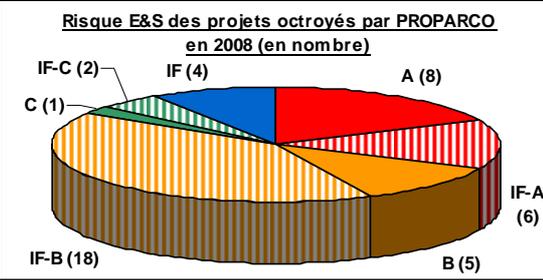
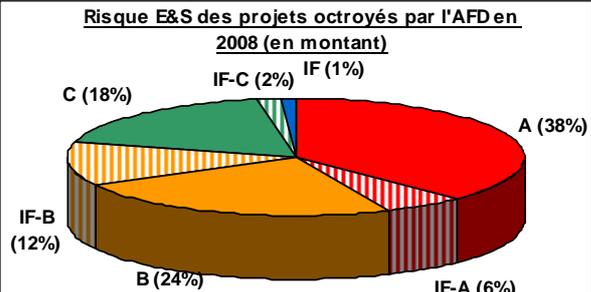
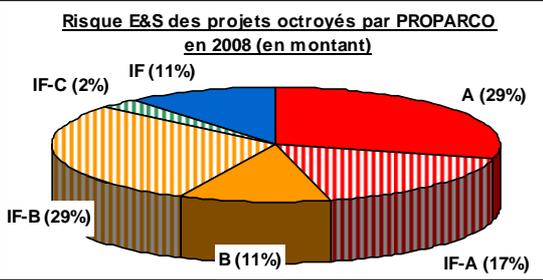
Afin d'assurer le développement et la mise en œuvre de cette démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux, l'AFD a créé en juillet 2007 une Cellule d'Appui Environnemental et Social (CAES) composée (fin 2008) de cinq experts (deux environnementalistes, un sociologue et deux experts climat). Rattachée directement au directeur de la direction technique opérationnelle (DTO), cette cellule est plus précisément chargée :

- ✓ **D'apporter un appui environnemental et social (E&S) aux opérations :** lors de l'identification des projets, la CAES émet un avis E&S sur l'ensemble des opérations financées par le groupe AFD. Elle détermine notamment le niveau de risques E&S des opérations financées en les classant selon des standards internationaux en la matière (cf. encadré ci-dessous) puis, au regard de ce risque, elle indique le type de diligences E&S à suivre pour que ces opérations s'inscrivent effectivement dans une démarche de développement durable. La CAES a également pour mission de développer et d'appliquer l'outil Bilan Carbone de manière à optimiser la qualité de ces opérations en matière de lutte contre le changement climatique.
- ✓ **D'apporter un appui aux autres métiers du groupe :** la CAES a notamment pour mission de sensibiliser et de former l'ensemble des agents de l'AFD concernés par la démarche de maîtrise des risques environnemental et sociale afin qu'ils puissent contribuer efficacement à sa mise en œuvre.
- ✓ **De faciliter les réflexions internes au groupe sur des sujets à forte connotation E&S et d'assurer une production intellectuelle sur ces sujets :** la CAES a notamment pour mission de développer et de faire évoluer les outils techniques nécessaires à la mise en œuvre de la démarche de maîtrise des risques E&S du groupe AFD.
- ✓ **D'assurer une veille sur ces thématiques, de développer des partenariats notamment avec les autres bailleurs de fonds sur ces sujets et de participer à différents groupes de travail internationaux et séminaires.**
- ✓ **D'apporter un appui à l'élaboration de politiques RSE dans les filiales immobilières et bancaires du groupe.**

**Le risque environnemental et social du portefeuille du groupe AFD en 2008**

Certains projets de la catégorie « IF » n’ayant pu être classés faute de renseignements précis sur leur portefeuille, ils sont donc mentionnés « IF ».

En 2008, le risque E&S du portefeuille du groupe AFD se présente comme suit :

AFD	Proparco																																
<p>En 2008, 252 projets ont été octroyés par l'AFD pour un montant de 3,7 Mds €. Seulement 171 projets étaient soumis à la démarche de maîtrise des risques E&amp;S.</p> <p>Le portefeuille de l'AFD se décompose de la façon suivante :</p>	<p>En 2008, 44 projets ont été octroyés par PROPARGO pour un montant de 0,7 Mds €.</p> <p>Le portefeuille de Proparco se décompose de la façon suivante :</p>																																
<p style="text-align: center;"><b>Risque E&amp;S des projets octroyés par l'AFD en 2008 (en nombre)</b></p>  <table border="1"> <caption>Risque E&amp;S des projets octroyés par l'AFD en 2008 (en nombre)</caption> <tr><th>Catégorie</th><th>Nombre</th></tr> <tr><td>A</td><td>34</td></tr> <tr><td>IF-A</td><td>5</td></tr> <tr><td>B</td><td>50</td></tr> <tr><td>IF-B</td><td>30</td></tr> <tr><td>C</td><td>43</td></tr> <tr><td>IF-C</td><td>6</td></tr> <tr><td>IF</td><td>3</td></tr> </table>	Catégorie	Nombre	A	34	IF-A	5	B	50	IF-B	30	C	43	IF-C	6	IF	3	<p style="text-align: center;"><b>Risque E&amp;S des projets octroyés par PROPARGO en 2008 (en nombre)</b></p>  <table border="1"> <caption>Risque E&amp;S des projets octroyés par PROPARGO en 2008 (en nombre)</caption> <tr><th>Catégorie</th><th>Nombre</th></tr> <tr><td>A</td><td>8</td></tr> <tr><td>IF-A</td><td>6</td></tr> <tr><td>B</td><td>5</td></tr> <tr><td>IF-B</td><td>18</td></tr> <tr><td>C</td><td>1</td></tr> <tr><td>IF-C</td><td>2</td></tr> <tr><td>IF</td><td>4</td></tr> </table>	Catégorie	Nombre	A	8	IF-A	6	B	5	IF-B	18	C	1	IF-C	2	IF	4
Catégorie	Nombre																																
A	34																																
IF-A	5																																
B	50																																
IF-B	30																																
C	43																																
IF-C	6																																
IF	3																																
Catégorie	Nombre																																
A	8																																
IF-A	6																																
B	5																																
IF-B	18																																
C	1																																
IF-C	2																																
IF	4																																
<p style="text-align: center;"><b>Risque E&amp;S des projets octroyés par l'AFD en 2008 (en montant)</b></p>  <table border="1"> <caption>Risque E&amp;S des projets octroyés par l'AFD en 2008 (en montant)</caption> <tr><th>Catégorie</th><th>Pourcentage</th></tr> <tr><td>A</td><td>38%</td></tr> <tr><td>IF-A</td><td>6%</td></tr> <tr><td>B</td><td>24%</td></tr> <tr><td>IF-B</td><td>12%</td></tr> <tr><td>C</td><td>18%</td></tr> <tr><td>IF-C</td><td>2%</td></tr> <tr><td>IF</td><td>1%</td></tr> </table>	Catégorie	Pourcentage	A	38%	IF-A	6%	B	24%	IF-B	12%	C	18%	IF-C	2%	IF	1%	<p style="text-align: center;"><b>Risque E&amp;S des projets octroyés par PROPARGO en 2008 (en montant)</b></p>  <table border="1"> <caption>Risque E&amp;S des projets octroyés par PROPARGO en 2008 (en montant)</caption> <tr><th>Catégorie</th><th>Pourcentage</th></tr> <tr><td>A</td><td>29%</td></tr> <tr><td>IF-A</td><td>17%</td></tr> <tr><td>B</td><td>11%</td></tr> <tr><td>IF-B</td><td>29%</td></tr> <tr><td>IF-C</td><td>2%</td></tr> <tr><td>IF</td><td>11%</td></tr> <tr><td>IF</td><td>11%</td></tr> </table>	Catégorie	Pourcentage	A	29%	IF-A	17%	B	11%	IF-B	29%	IF-C	2%	IF	11%	IF	11%
Catégorie	Pourcentage																																
A	38%																																
IF-A	6%																																
B	24%																																
IF-B	12%																																
C	18%																																
IF-C	2%																																
IF	1%																																
Catégorie	Pourcentage																																
A	29%																																
IF-A	17%																																
B	11%																																
IF-B	29%																																
IF-C	2%																																
IF	11%																																
IF	11%																																

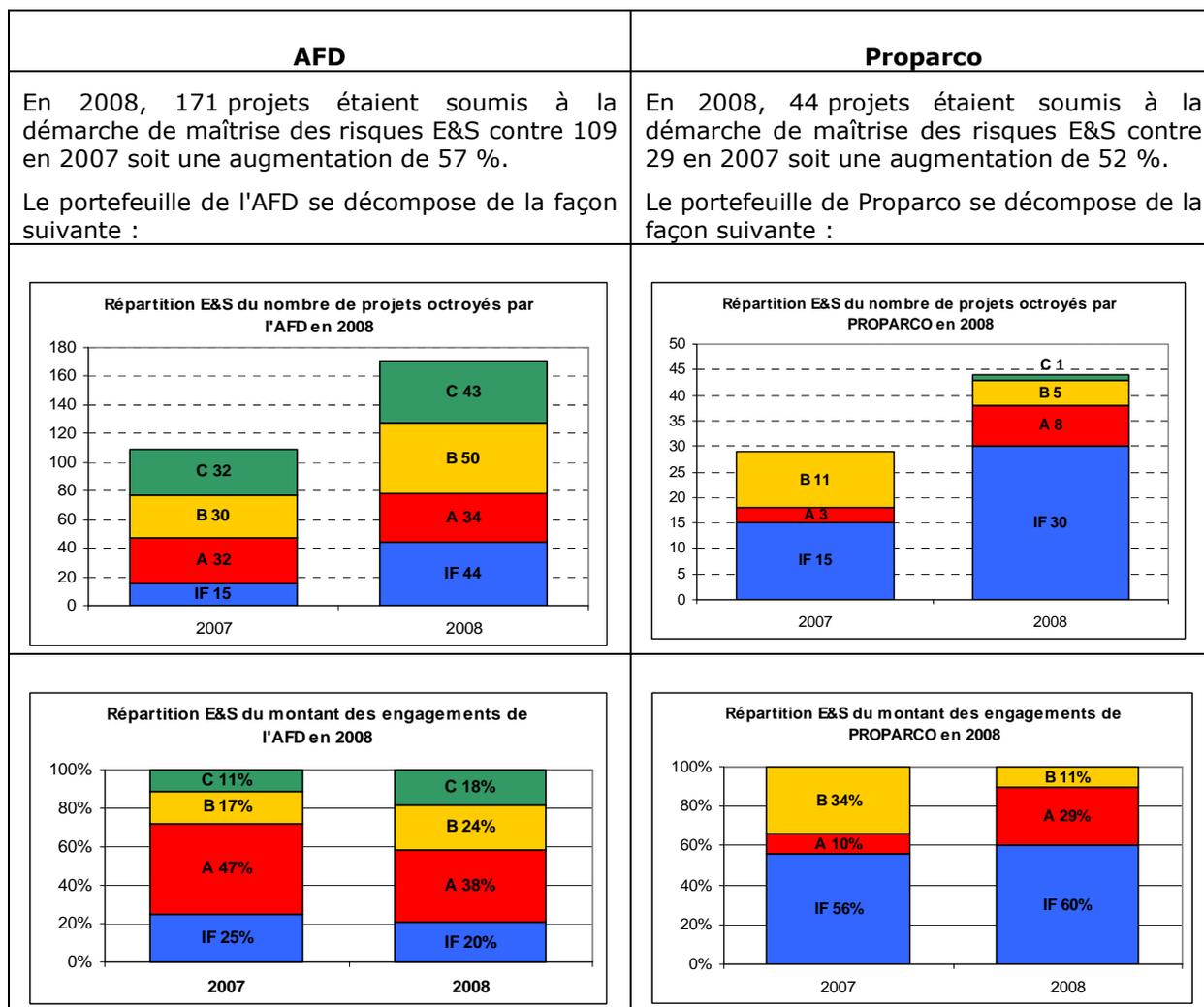
Cette répartition montre que le risque environnemental et social du portefeuille de l’AFD en 2008 est élevé. En effet, près de la moitié des financements octroyés (44 % du montant total des engagements AFD) concerne des projets classés « A » et « IF-A ». Par ailleurs, 12 % du montant total des engagements AFD correspond à des projets classés IF-B qui présentent également un risque E&S non négligeable.

Cette proportion est similaire pour Proparco : 46 % du montant total de ses engagements présentent un risque E&S élevé (A et IF-A). En revanche, la proportion de projets IF-B est plus élevée et atteint 29 %.

Cette caractéristique de l’activité du groupe AFD en 2008 confirme la nécessité d’une instruction E&S de ces projets afin de tenir les engagements du groupe AFD en termes de développement durable.

**Comparaison 2007-2008 du risque environnemental et social du portefeuille du groupe AFD**

L’évaluation environnementale et sociale des intermédiaires financiers et l’analyse du risque E&S de leur portefeuille n’ont véritablement commencé qu’en 2008. La comparaison 2007-2008 ne peut donc porter que sur la catégorie IF.



Cette comparaison permet de montrer que le portefeuille 2008 de Proparco est composé en majorité (i) de projets auprès d'intermédiaires financiers (IF) avec une augmentation substantielle par rapport à 2007 du nombre de projets et du montant des engagements et (ii) de projets à risques élevés (A). Pour ces derniers, le montant des engagements a triplé en 2008.

Le portefeuille de l'AFD montre également une augmentation importante du nombre de projets IF (triplement par rapport à 2007) mais pour un montant d'engagement similaire à 2007. Le nombre de projets à risques élevés (A) est similaire à 2007 (environ 1/3 du nombre de projets) mais là également le montant des engagements a légèrement baissé. Enfin, le nombre et le montant des engagements des projets B a augmenté en 2008.

### 3.5. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément à la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie figurent ci-après **les rémunérations versées en 2008<sup>1</sup> à chaque mandataire social** :

Rémunérations totales brutes (en euros)

Jean-Michel Severino	199 147,17
Jean-Michel Debrat	156 124,88

Il n'y a pas d'avantages en nature ni de régime de retraite particulier, de stocks-options ou rémunération variable pour les mandataires sociaux de l'AFD.

1/ Correspond à la rémunération annuelle brute avant impôt, incluant indemnités de missions et indemnités de congés payés.

### **3.6. Évolutions récentes et perspectives d'avenir**

#### **3.6.1 Évolutions récentes**

##### **Activité**

L'activité du groupe a poursuivi la progression initiée les années passées, avec une croissance de 29 % des engagements pour compte propre, dépassant ainsi les prévisions de croissance du plan d'affaires 2008 malgré la baisse de l'activité de subvention induite par la révision budgétaire de l'Etat intervenue en cours d'année.

##### **Gouvernance**

En termes de gouvernance, l'année 2008 a vu l'entrée du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIIINDS) au Conseil d'administration de l'AFD.

La révision générale des politiques publiques (RGPP), lancée il y a un an par le président de la République, comporte un volet Aide publique au développement, qui concerne l'Agence française de développement (AFD).

Si les principes de transfert de compétences du MAEE vers l'AFD sont arrêtés, les contraintes budgétaires ne permettront de les concrétiser, pour l'essentiel, que dans le cadre des LFI 2010 et suivantes.

La gouvernance de l'AFD n'est pas modifiée en profondeur. Le projet de révision des statuts, transmis en décembre 2008 par le Secrétariat général du Gouvernement au Conseil d'Etat pour examen et avis, prévoit la création d'un conseil d'orientation stratégique — organe de l'Etat extérieur à l'AFD—, la conclusion d'un contrat d'objectifs et de moyens unique commun aux différentes tutelles, la création d'un nouveau comité délégué du Conseil d'administration spécialisé pour l'appui aux initiatives des ONG et le renforcement de l'autorité de coordination et d'animation de l'ambassadeur au niveau local.

La RGPP amène également progressivement le transfert à l'AFD du dispositif de financement des initiatives des ONG. S'agissant du transfert de l'assistance technique (en 2010), cela concerne une centaine de postes correspondant à de l'expertise technique internationale dans les secteurs économiques, sociaux et environnementaux.

#### **3.6.2 Perspectives d'avenir**

Les perspectives internationales pour 2009 sont globalement assez préoccupantes. La Banque Mondiale prévoit une croissance globale inférieure à 1 %, avec pour les pays à revenus élevés, une croissance légèrement négative (- 0,1 %) et pour les pays en développement une croissance en baisse à (+ 4,5 %).

Malgré un contexte économique international difficile le Plan d'Affaires prévoit un engagement total pour le Groupe AFD de 5,1 milliards d'euros en 2009 (15,7 milliards sur 3 ans), en augmentation de 17 % par rapport à 2008. Il réaffirme la priorité accordée à l'Afrique subsaharienne, qui devrait représenter 45 % des engagements de l'AFD sur la période et absorber 63 % de l'effort de l'Etat, c'est-à-dire des ressources confiées par l'Etat à l'AFD (subventions, coût Etat, Aides Budgétaires Globales (ABG) et Contrats de Désendettement et de Développement).

Le Plan d'Affaires triennal 2009-2011 du Groupe AFD s'inscrit dans le nouveau cadre budgétaire français qui présente désormais les missions de l'Etat, y compris l'aide publique au développement (APD), sur une période de trois ans, garantissant une plus grande visibilité de l'aide de la France. Ce Plan d'Affaires repose ainsi sur les prévisions de la loi de finances triennale 2009-2011. Ces prévisions font état du maintien à un niveau substantiel de l'effort de l'Etat avec une évolution différenciée entre les prêts bonifiés, en accroissement, et les subventions, qui connaissent pour leur part une stabilisation sur la période 2009-2010, avant une remontée programmée à compter de 2011.

Dans ce contexte budgétaire, l'AFD poursuivra une stratégie volontariste de croissance, dans le cadre de la mise en œuvre de son Projet d'Orientation Stratégique (POS2) 2007-2011, pour répondre aux engagements français en matière de financement du développement, de façon globale et en Afrique en particulier :

- ✓ l'évolution de l'activité de l'AFD dans les pays étrangers sur les trois prochaines années tient compte de (i) l'engagement du Président de la République portant sur le financement de la croissance et de l'emploi en Afrique à hauteur de 10 milliards d'euros sur cinq ans, (ii) l'objectif fixé à l'Agence par le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie d'accroître son offre de financement du développement d'un milliard d'euros en 2009 (toutes géographies confondues), ainsi que (iii) plusieurs engagements géographiques liés à des enjeux politiques spécifiques (interventions en Afghanistan, dans les Territoires Palestiniens, en Haïti ou au Liban) ;
- ✓ l'AFD continuera de soutenir le développement économique et social des collectivités d'Outre-mer, dans le cadre de la nouvelle stratégie pour la croissance présentée par le secrétaire d'État chargé de l'Outre-mer en novembre 2008 ;
- ✓ en termes de développement des savoirs, l'Agence vise à faire de la production intellectuelle un outil à part entière de l'aide au développement. Elle se fixe ainsi des objectifs ambitieux de développement dans ce domaine, avec notamment un accroissement régulier des ressources budgétaires qui y seront consacrées, une étroite articulation entre production intellectuelle à finalité opérationnelle et activités de recherche sur les enjeux du développement et une contribution à l'élaboration des politiques publiques au niveau local ;
- ✓ enfin, dans un contexte de crise économique et financière mondiale, l'Agence cherchera aussi à jouer pleinement son rôle contra-cyclique de financement de l'investissement public et privé, contribuant ainsi à la relance de la croissance dans les pays en développement. Dans cette optique, l'Agence souhaite élargir le champ d'intervention géographique et sectoriel de ses instruments de financement non concessionnels.

### **3.6.3 Les plafonds d'engagements pour 2009**

L'activité de l'AFD évolue dans le cadre de plafonds fixés par l'État.

Concernant les pays étrangers, le plafond d'activité des prêts est exprimé en valeur actuelle nette du coût pour l'État des bonifications qui seront versées à l'AFD au titre de ses engagements de l'année. Le plan d'affaires est bâti pour l'année 2009 avec une hypothèse d'environ 480 M€ pour contre 457 M€ en 2008.

### **3.6.4 Les emprunts**

Le 18 décembre 2008, le Conseil d'administration de l'AFD a autorisé l'Établissement à emprunter pour ses opérations pour compte propre un montant de 2 000 M€, composé de :

- ✓ 1 841 M€ d'emprunts sur les marchés financiers,
- ✓ 159 M€ d'emprunts auprès du Trésor mis à la disposition de l'AFD par la loi de finances 2009 qui seront mobilisés en fonction des versements effectués par l'AFD aux bénéficiaires des concours ainsi financés.

## **3.7. Événements postérieurs à la clôture**

Un accord de restructuration entre l'AFD, les Industries chimiques du Sénégal (ICS), les autres bailleurs de fonds et le consortium IFFCO (actionnaire majoritaire des ICS) a été négocié en date du 23 janvier 2009.

Cet accord fait partie d'une restructuration globale des ICS leur permettant de reconstituer leurs fonds propres et d'assurer la pérennité financière de la société. L'accord matérialise la réduction du risque financier estimé par l'AFD est s'est traduit par une reprise de provision pour dépréciation d'actif de 27,4 M€ comptabilisée au 31 décembre 2008.

## 4. La gouvernance d'entreprise

### 4.1 **Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance**

#### 4.1.1 Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance

##### **Direction générale**

L'AFD est placée sous l'autorité d'un Directeur général nommé pour trois ans par décret, qui exerce les compétences qui lui sont déléguées par un Conseil d'administration, chargé d'approuver la stratégie, les opérations et la gestion de l'établissement. La direction et l'administration de l'AFD sont confiées à un Directeur général<sup>1</sup> qui, secondé par un Directeur général adjoint, exerce directement son autorité sur les services centraux et les agences à l'étranger et en Outre-mer.

Au 31 décembre 2008, la composition de la Direction générale est la suivante :

	<b>Fonction AFD</b>	<b>Autres mandats et fonctions</b>
M. Jean-Michel Severino	Directeur général	Président de Proparco Administrateur de l'IRD, de la BEI et du CIRAD Administrateur de Danone.Communities
M. Jean-Michel Debrat	Directeur général adjoint	Administrateur de Proparco Administrateur de la fondation IMEA-Léon M'Ba

##### **Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration comprend, conformément à l'article R.516-13 du code monétaire et financier :

- ✓ douze membres nommés pour trois ans par décret (le Président, six membres représentant l'État, quatre membres désignés en raison de leur connaissance des problèmes économiques et financiers et un membre désigné en raison de sa connaissance de l'écologie et du développement durable) ;
- ✓ deux députés et un sénateur désignés par leur assemblée respective, leur mandat prenant fin de plein droit à l'expiration du mandat électif au titre duquel ils ont été désignés ;
- ✓ deux membres représentant le personnel de l'AFD, élus pour trois ans.
- ✓ un commissaire du Gouvernement, désigné par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Celui-ci exerce auprès de l'AFD, Institution financière spécialisée (« IFS »), la mission définie par l'article L 511-32 du Code monétaire et financier.

1/ Le Directeur général et le Directeur général adjoint sont dirigeants responsables au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier.

La composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2008 est la suivante :

	<b>Fonction<sup>1</sup></b>	<b>Autres mandats et fonctions</b>
M. Pierre-André Wiltzer	Président 13/04/2007	Ancien Ministre

**Représentants de l'État**

M. Benoît Coeuré	Membre 18/12/2007	Chef du service des Affaires multilatérales et du développement à la DGTPÉ (ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi) Administrateur de la Caisse d'amortissement de la dette sociale Gouverneur du Fonds international pour le développement de l'Agriculture Représentant de la France à BEAC
M. Julien Rencki	<i>Suppléant</i> 04/10/2007	Sous-directeur des Affaires financières internationales et développement à la Direction générale du Trésor et de la Politique économique (ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi)
M. Arnaud Phelep	Membre 25/07/2008	Sous-directeur de la 7 <sup>e</sup> sous-direction à la Direction du Budget (ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi). Membre du Conseil d'administration de l'AFSSA Membre du Conseil d'administration l'ONF Membre du Conseil d'administration de l'AEFE Membre du Conseil d'administration de l'OFPPA
M. Alexandre Paillard	<i>Suppléant</i> 25/07/2008	Chef du bureau des Affaires étrangères et du développement.
Mme Anne Gazeau-Secret	Membre 31/07/2007	Directeur Général de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID).
M. Jérôme Pasquier	<i>Suppléant</i> 09/05/2007	Directeur général adjoint à la Direction générale de la Coopération Internationale et du développement – DGCID (ministère des Affaires étrangères et européennes)
M. Jean de Gliniasty	Membre 09/05/2007	Directeur à la direction Afrique et Océan Indien au ministère des Affaires étrangères et européennes.
M. Christian Masset	<i>Suppléant</i> 31/07/2007	Directeur des Affaires économiques et financières au ministère des Affaires étrangères et européennes Administrateur, représentant l'Etat, d'AREVA NC Administrateur, représentant l'Etat, à la Cie française pour l'exposition de Shanghai
M. Eric Pilloton	Membre 06/11/2008	Délégué général à l'Outre-mer au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales
M. Pierre Bruhnes	<i>Suppléant</i> 26/06/2006	Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

1/ Il n'est pas prévu de jeton de présence.

	<b>Fonction<sup>1</sup></b>	<b>Autres mandats et fonctions</b>
M. Patrick Stefanini	Membre 13/06/2008	Conseiller d'État Secrétaire général du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire Secrétaire général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration (CICI) Vice-président du Conseil d'administration de l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) Membre du Conseil d'administration de l'office français de protections des réfugiés et apatrides (OFPRA) Membre du Conseil d'administration d'ADOMA (ex Sonacotra) Membre du Conseil d'administration de l'agence CampusFrance Membre du Conseil d'administration de l'institut national d'études démographiques (INED)
M. Kacim Kellal	<i>Suppléant</i> 13/06/2008	Chef du service des affaires internationales et du développement solidaire au ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire Administrateur de la Fondation ADOMA (ex Sonacotra)
	<b>Fonction<sup>1</sup></b>	<b>Autres mandats et fonctions</b>

**Personnalités désignées en raison de leur connaissance des problèmes économiques et financiers**

M. Omar Kabbaj	Membre 13/04/2007	Conseiller de Sa Majesté le Roi du Maroc Membre du Conseil Consultatif auprès du Secrétaire Général de l'ONU pour l'eau et l'assainissement (UNSGAB)
M. Jean-Louis Mattei	<i>Suppléant</i> 13/04/2007	Directeur de la banque de détail hors France métropolitaine au sein de la Société générale. Mandats exercés en nom propre : SGBA - Antilles : Président du CA BDP - Polynésie : Président du CA SGCB - Nouvelle-Calédonie : Président du CA SGBCI - Côte d'Ivoire : Administrateur SGBS - Sénégal : Administrateur SGBC - Cameroun : Administrateur SGA - Algérie : Membre CS NSGB - Egypte : Administrateur BRD - Roumanie : Administrateur Komerčni Banka - REP.Tchèque : Vice-Président du CS SGBL - Liban : Administrateur Sogelease - Maroc : Administrateur Sogebourse CI - Côte d'Ivoire : Président du CA SGMB- Maroc: Membre du Conseil de surveillance UIB - Union Int de BQ - Tunisie : Administrateur General Bank of Greece « Geniki » : Administrateur BSGV - Bank Société Générale Vostok - Russie : Président du CA DCMF - Delta Crédit - Russie : Membre CA SG - ROSBANK - Russie : Administrateur Investima- Maroc : Administrateur Mandats exercés comme représentant de la SG : Proparco - France : censeur non statutaire BFV SG - Madagascar : Administrateur
Mme Sylviane Jeanneney-Guillaumont	Membre 13/04/2007	Professeure émérite à l'Université d'Auvergne Chercheur au CERDI
M. Paul Péliissier	<i>Suppléant</i> 13/04/2007	Professeur honoraire des Universités.

1/ Il n'est pas prévu de jeton de présence.

	<b>Fonction<sup>1</sup></b>	<b>Autres mandats et fonctions</b>
M. Anthony Bouthelier	Membre 13/04/2007	Président délégué du CIAN Administrateur et vice-président de SIDA-Entreprises Président du CA d'Alubassa - Cameroun
M. Thierry Courtaigne	<i>Suppléant</i> 13/04/2007	Vice-président, directeur général MEDEF international
M. Henri Rouillé d'Orfeuil	Membre 13/04/2007	Président de Coordination Sud
Mme Anne de Lattre	<i>Suppléante</i> 13/04/2007	Expert

**Personnalités désignées en raison de leur connaissance de l'écologie et du développement durable**

M. François Letourneux	Membre 9/05/2007	Président du Comité français de l'UICN
------------------------	---------------------	--

**Parlementaires**

M. Renaud Muselier	Membre 01/08/2007	Ancien ministre Député des Bouches du Rhône Vice-président de la Commission des Affaires étrangères (Premier Vice-président de la Communauté Urbaine Marseille-Provence) Président du Conseil culturel de l'Union pour la Méditerranée (Délégué spécial pour Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013)
M. Louis Guedon	<i>Suppléant</i> 01/08/2007	Député de la Vendée - Président de la communauté de communes des Olonnes - Maire des Sables d'Olonne
M. François Loos	Membre 01/08/2007	Ancien ministre Député de du Bas-Rhin Conseiller régional d'Alsace
M. Jean-Louis Dumont	<i>Suppléant</i> 01/08/2007	Député de la Meuse Membre de la Commission des Finances, de l'Économie générale et du Plan Président du Groupe interparlementaire d'études sur l'économie sociale Président de la Fédération nationale des associations régionales d'organismes d'habitat social (FNAR). Vice-président de l'Union sociale pour l'habitat (USH). Vice-président de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM (FNSCHLM). Président de l'Association régionale des organismes HLM de Lorraine (Arelor). Président de l'Habitat coopératif lorrain (HCL). Président de la SAVTB 55. Président du CPIE Woèvre-Côtes de Meuse. Président de l'AMF 55.
M. Adrien Gouteyron	Membre 26/06/2007	Sénateur de la Haute-Loire, Président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes - Maire de Rosières
M. Michel Charasse	<i>Suppléant</i> 26/06/207	Ancien ministre, sénateur du Puy de Dôme Trésorier général de l'Association des maires de France Vice-président de l'Institut François Mitterrand

1/ Il n'est pas prévu de jeton de présence.

	Fonction <sup>1</sup>	Autres mandats et fonctions
<b>Représentants du personnel de l'AFD</b>		
M. Denis Vasseur	Membre 14/12/2007	Aucun autre mandat ou fonction extérieure
M. Jean-Bernard Véron	Suppléant 14/12/2007	Délégué du Personnel
M. Vincent Thévenot	Membre 14/12/2007	Conseiller municipal de Coulommiers
M. Pierre-Yves Le Bihan	Suppléant 14/12/2007	Démissionnaire

1/ Il n'est pas prévu de jeton de présence.

#### **4.1.2 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance**

Le décret 2006-530 du 9 mai 2006 a modifié l'organe de décision de l'AFD et un Conseil d'administration s'est substitué au Conseil de surveillance. À l'issue de la nomination de la totalité de ses membres, la première réunion du Conseil d'administration s'est tenue le 24 mai 2007.

En vertu de l'article R. 516-14 du code monétaire et financier, le Conseil d'administration délibère sur les orientations stratégiques de l'établissement ; l'approbation de la convention-cadre et des contrats d'objectifs conclus avec l'État ; les conventions mentionnées à l'article R. 516-7 ; les concours financiers mentionnés aux articles R. 516-5 et R. 516-6 ; les conventions conclues en application des deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéas de l'article R. 516-8 ; le montant annuel des emprunts à contracter par l'agence ; l'état prévisionnel des produits et des charges d'exploitation ; les conditions générales des concours ; les comptes annuels et le rapport de gestion établis par le Directeur général ; les achats et les ventes d'immeubles ; les créations ou suppressions d'agences ou de représentations ; les transactions sur les intérêts de l'agence et les clauses compromissaires ; la désignation des commissaires aux comptes. Le Conseil d'administration est également informé des évaluations, analyses et appréciations de qualité relatives à l'agence et à ses opérations.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est formalisé dans un règlement intérieur, en application de l'article R. 516-15 II du Code monétaire et financier. Ce règlement a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 juin 2008.

Lors de sa séance du 17 janvier 2008, le Conseil d'administration a délégué à deux Comités spécifiques, chargés d'approuver les concours consentis respectivement dans les États étrangers et dans les collectivités d'Outre-mer, une partie de ses pouvoirs prévus à l'article 516-14 du Code monétaire et financier et dans des limites fixées par lui. Dans sa séance du 24 mai 2007, il a délégué au Directeur général une partie de ses pouvoirs prévus à l'article 516-14 du Code monétaire et financier et dans des limites fixées par lui.

Les dossiers qui sont envoyés aux membres des deux Comités avant chaque séance pour être étudiés sont simultanément adressés aux membres du Conseil d'administration pour information. Il est rendu compte systématiquement au Conseil d'administration des décisions prises en vertu de ces délégations, tant par les deux comités spécifiques que par le Directeur général.

L'article R516-15 stipule que le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son président. Au cours de l'année 2008, le nombre total de séances, tant du Conseil d'administration que de ses comités spécialisés, a été de 20 réunions.

#### **Comité d'audit Groupe**

Un comité d'audit Groupe, créé le 14 février 2002 par le Conseil de surveillance de l'AFD, est notamment chargé d'assurer, au niveau consolidé, les fonctions prévues par le règlement CRBF n° 97-02 : vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables ainsi que sur la qualité du contrôle interne.

Ce comité comprend un membre du Conseil d'administration et trois personnalités extérieures choisies en raison de leurs compétences. Ses règles de fonctionnement sont précisées dans un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration par résolution n° C20070101 du 24 mai 2007.

Au cours de l'année 2008, le Comité d'audit s'est réuni à 4 reprises. Il a examiné les points suivants : le compte d'exploitation prévisionnel et le budget 2008, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les comptes annuels 2007, les rapports 2007 sur la mesure et la surveillance des risques et sur le contrôle interne au sein du groupe de l'AFD, l'évolution du dispositif de limites opérationnelles de l'AFD et de Proparco, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes, les comptes de l'AFD au 30 juin 2008, l'évolution de l'application de gestion actif-passif et des marges « Gapem », la présentation de l'application de gestion Bâle 2 et Limites « Fermat », la gestion des opérations de marché et de trésorerie ainsi que l'état d'application des recommandations formulées par les rapports d'audit.

Ses avis ont été communiqués au Conseil d'administration.

## **4.2 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'AFD**

Aucun conflit d'intérêt n'existe au niveau des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

## **5. Patrimoine, situation financière, résultats**

### **5.1 États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne**

**États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne**

#### **PRÉAMBULE**

##### **Présentation générale**

L'Agence française de développement (AFD) est un établissement public industriel et commercial chargé du financement de l'aide au développement. Le montant de la dotation de l'AFD est de 400 M€.

Adresse du siège social : 5 rue Roland Barthes – 75598 Paris Cedex 12

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 775 665 599.

#### **Normes comptables applicables à l'Agence française de développement**

Les états financiers, objet du présent document, comprennent les états financiers de synthèse ainsi que les notes annexes. Ils sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R-03 relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant de la réglementation bancaire et financière sous référentiel comptable international.

Les comptes consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par la Commission européenne. Les normes IFRS comprennent les normes comptables émises par l'International Accounting Standard Board (IASB) ainsi que les interprétations données par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 7, les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41 ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées par la Commission européenne au 31 décembre 2008.

Les principes comptables appliqués, pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 de l'AFD, sont décrits dans la note 2.2

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

**Bilan au 31 décembre 2008**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>	<b>31/12/2007 IFRS</b>
<b>Actif</b>			
Caisse, Banques centrales		20 254	35 125
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	97 498	105 312
Instruments dérivés de couverture	2	415 093	106 543
Actifs financiers disponibles à la vente	3	317 006	253 542
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	3 053 763	2 810 308
<i>À vue</i>		506 727	222 974
<i>À terme</i>		2 547 036	2 587 334
Prêts et créances sur la clientèle	4	8 764 148	7 813 493
<i>Créances commerciales</i>		1 022	725
<i>Autres concours à la clientèle</i>		8 763 126	7 812 768
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>			
<i>Crédit-bail</i>			
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux		55 194	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3	582 422	580 193
Actifs d'impôts courants		164	163
Actifs d'impôts différés		6 245	
Comptes de régularisation et autres actifs divers	5	109 716	96 293
<i>Comptes de régularisation</i>		99 081	84 787
<i>Autres Actifs</i>		10 635	11 506
Participations dans les sociétés mises en équivalence		147 743	138 265
Immobilisations corporelles	6	105 669	105 067
Immobilisations incorporelles	6	16 120	18 255
<b>Total de l'actif</b>		<b>13 691 035</b>	<b>12 062 559</b>
<b>Passif</b>			
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	37 049	91 982
Instruments dérivés de couverture	2	312 473	196 447
Dettes envers les établissements de crédit	7	309 503	68 942
<i>À vue</i>		162 165	53 903
<i>À terme</i>		147 338	15 039
Dettes envers la clientèle	7	5 261	6 904
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>		-	-
<i>dont à vue</i>			
<i>Autres dettes</i>		5 261	6 904
<i>dont à vue</i>		5 261	6 904
<i>dont à terme</i>			
Dettes représentées par un titre	7	4 852 091	3 979 563
<i>Bons de caisse</i>			
<i>Titres du marché interbancaire</i>		197 182	
<i>Emprunts obligataires</i>		4 654 909	3 979 563
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux			3 905
Passifs d'impôts courants		148	145
Passifs d'impôts différés		95	135
Comptes de régularisation et passifs divers	5	2 274 443	1 937 348
<i>Emprunts auprès du Trésor</i>		459 912	512 785
<i>Fonds publics affectés</i>		120 604	133 677
<i>Autres passifs</i>		1 693 927	1 290 886
Provisions	9	463 503	438 726
Dettes subordonnées		2 818 830	2 649 373
<b>Total des dettes</b>		<b>11 073 396</b>	<b>9 373 470</b>
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>		<b>2 480 814</b>	<b>2 614 882</b>
Dotations et réserves liées		860 000	860 000
Réserves consolidées et autres		1 455 620	1 487 009
Gains et pertes latents ou différés	-	1 401	6 117
Résultat de l'exercice		166 595	261 756
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>136 825</b>	<b>74 207</b>
<b>Total du passif</b>		<b>13 691 035</b>	<b>12 062 559</b>

**Compte de résultat au 31 décembre 2008**

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2008 IFRS	31/12/2007 IFRS
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	11	<b>756 382</b>	<b>748 991</b>
Opérations avec les établissements de crédit		224 905	175 667
Opérations avec la clientèle		255 256	316 112
Obligations et titres à revenu fixe		39 120	43 706
Autres intérêts et produits assimilés		237 101	213 506
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	11	<b>613 067</b>	<b>544 446</b>
Opérations avec les établissements de crédit		98 929	71 155
Opérations avec la clientèle		34 043	34 070
Obligations et titres à revenu fixe		202 484	210 151
Autres intérêts et charges assimilés		277 611	229 070
<b>Commissions (produits)</b>		<b>34 166</b>	<b>35 834</b>
<b>Commissions (charges)</b>		<b>821</b>	<b>499</b>
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat</b>	12	<b>-67 305</b>	<b>18 725</b>
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	13	<b>27 943</b>	<b>20 922</b>
<b>Produits des autres activités</b>	14	<b>232 513</b>	<b>190 236</b>
<b>Charges des autres activités</b>		<b>11 394</b>	<b>25 121</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>358 417</b>	<b>444 642</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>		<b>192 311</b>	<b>169 742</b>
<i>Frais de personnel</i>	15	121 582	114 252
<i>Autres frais administratifs</i>		70 729	55 490
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	6	<b>12 878</b>	<b>12 830</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>153 228</b>	<b>262 070</b>
<b>Coût du risque</b>	16	<b>15 693</b>	<b>-2 668</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>168 921</b>	<b>259 402</b>
<b>Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence</b>	17	<b>7 517</b>	<b>10 779</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>		<b>74</b>	<b>7 735</b>
<b>+/-Variation de la valeur des acquisitions</b>			
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>176 512</b>	<b>277 916</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	18	<b>-1 940</b>	<b>-8 024</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>174 572</b>	<b>269 892</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>-7 977</b>	<b>-8 136</b>
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>		<b>166 595</b>	<b>261 756</b>

**Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2008**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008 IFRS</b>	<b>31/12/2007 IFRS</b>
<b>Résultat avant impôts (A)</b>	<b>168 535</b>	<b>269 780</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	12 878	12 830
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-2 026	544
Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	45 238	4 012
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-5 223	-10 778
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-21 033	-65 585
Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0
Autres mouvements	26 109	-17 427
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres éléments (B)</b>	<b>55 943</b>	<b>-76 404</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-20 399	-148 607
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-889 198	-116 390
Flux liés aux autres opérations affectant des autres actifs ou passifs financiers	565 225	153 281
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	115 457	6 129
Impôts versés	-10 881	-4 344
<b>= (Diminution) augmentation nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (C)</b>	<b>-239 795</b>	<b>-109 932</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (A+B+C)</b>	<b>-15 317</b>	<b>83 444</b>
Flux liés aux actifs financiers et participations	211 701	-85 773
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-11 316	-10 490
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>200 385</b>	<b>-96 263</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-136 966	-194 282
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	111 431	78 189
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>-25 535</b>	<b>-116 092</b>
<b>Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>159 533</b>	<b>-128 911</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b><u>203 527</u></b>	<b><u>332 438</u></b>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	35 125	35 940
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	168 402	296 498
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b><u>363 060</u></b>	<b><u>203 527</u></b>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	20 253	35 125
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	342 806	168 402
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>159 533</b>	<b>-128 911</b>

**Tableau de passage des capitaux propres  
du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2008**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Dotations</b>	<b>Réserves liées à la dotation</b>	<b>Réserves consolidées</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Gains/ pertes latents ou différés</b>	<b>Capitaux propres, part du groupe</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2006 (Normes IFRS)</b>	<b>400 000</b>	<b>460 000</b>	<b>1 372 242</b>	<b>361 638</b>	<b>4 346</b>	<b>2 598 226</b>
Quote part du résultat 2006 affectée dans les réserves			113 839	-113 839		0
Dividendes versés				-247 799		-247 799
Autres variations			928			928
Résultat 2007				261 756		261 756
Gains et pertes latents ou différés de l'exercice 2007					1 771	1 771
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007 (Normes IFRS)</b>	<b>400 000</b>	<b>460 000</b>	<b>1 487 009</b>	<b>261 756</b>	<b>6 117</b>	<b>2 614 882</b>
Quote part du résultat 2007 affectée dans les réserves			-26 759	26 759		0
Dividendes versés				-288 515		-288 515
Autres variations			-4 630			-4 630
Résultat 2008				166 595		166 595
Gains et pertes latents ou différés de l'exercice 2008					-7 518	-7 518
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008 (Normes IFRS)</b>	<b>400 000</b>	<b>460 000</b>	<b>1 455 620</b>	<b>166 595</b>	<b>-1 401</b>	<b>2 480 814</b>

## Notes annexes aux états financiers

### 1. Faits marquants

#### 1.1 Crise financière

La récente crise financière internationale n'a pas eu d'impact avéré en 2008 et n'a pas généré d'impayés sur les créances. L'AFD n'a pas traité d'opération avec des contreparties ayant fait faillite ou d'autres établissements à risque. En revanche, cette crise a amené l'AFD à affiner le provisionnement collectif sur le risque non souverain sain au travers de la création de portefeuilles homogènes spécifiques pour les secteurs « financier public » et « financier privé ».

La crise financière a par ailleurs conduit l'AFD à adopter un certain nombre de mesures afin d'améliorer la surveillance des risques encourus. Ainsi, concernant le suivi des risques de marché, depuis le 30 septembre 2008, un reporting quotidien est analysé et diffusé aux responsables du département DFR et au responsable de la salle de marché. De plus, le suivi des ratings des contreparties est actualisé quotidiennement et le suivi du niveau et de l'évolution des CDS (Crédit Default Swap) des contreparties bancaires est assuré. Une synthèse de ces éléments est remise chaque semaine aux membres du Comité de trésorerie.

Concernant le choix des contreparties, aucune opération n'est engagée avec les contreparties les plus fragiles (notations internationales les plus faibles et CDS les plus élevés), et les banques françaises sont privilégiées. Avec la mise en place de « comité de crise » l'AFD a renforcé sa surveillance sur les contreparties du portefeuille de prêt autres que financières, c'est-à-dire les pouvoirs publics, le secteur privé ainsi que les réseaux associatifs locaux.

#### 1.2 Augmentation de capital Proparco

L'AFD a participé à l'augmentation de capital de sa filiale Proparco de 300 M€ décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 avril 2008. Sa contribution s'est élevée à 145 M€ ce qui a pour effet de réduire le pourcentage de participation à 59,04 % contre 69,7 % au 31 décembre 2007.

#### 1.3 Réforme de la Caisse de retraite – engagements sociaux

Suite à la signature des accords collectifs du 14 novembre 2008, la réforme du régime de retraites, antérieurement à prestation définies a conduit à la création de trois régimes distincts.

Les engagements immédiats de retraite et préretraite sont entièrement externalisés chez un assureur.

Les engagements différés de retraite et préretraite sont conservés par l'AFD et couverts par des contrats d'assurance spécifique.

L'impact global de la refonte du régime supplémentaire dans les comptes de l'AFD au 31 décembre 2008 est un produit de 2,2 M€, soit la différence entre les reprises de provision « Fonds Spécial » (45,1 M€), la contribution de l'employeur au financement du nouveau régime (32,7 M€) et des engagements complémentaires (10,2 M€).

### 2. Principes et méthode appliqués aux états financiers au 31 décembre 2008

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation des états financiers de l'Agence française de développement au 31 décembre 2008 sont indiquées ci-après conformément à la norme IFRS 1.

#### 2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

##### 2.1.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de l'Agence française de développement regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour les comptes consolidés du groupe.

Sont exclues du périmètre de consolidation :

- ✓ les sociétés ne présentant pas de caractère significatif,
- ✓ les sociétés étrangères dans lesquelles l'AFD détient une participation historique, en raison des difficultés d'obtention de leurs comptes dans la forme et les délais requis, et aussi du fait que l'AFD n'y exerce pas d'influence notable en raison de leur caractère public ou parapublic.

La liste des participations détenues par l'AFD directement ou indirectement et supérieures à 20 % du capital des sociétés est présentée dans le tableau ci-après<sup>1</sup>.

	Localisation	% de contrôle 2007	% de contrôle 2008	% d'intérêt 2008	Total Bilan	Part contributive au résultat
<b>AFD</b>					13 504 251	143 343
<b>Filiales intégrées globalement</b>						
Soderag	Antilles	100,00	100,00	100,00	7 594	2 192
Proparco	Paris	67,89	59,04	59,04	1 620 092	13 047
Sogefom - Part AFD	Paris	58,69	58,69	60,01	32 991	496
Sogefom - Part Socredo	Paris	3,76	3,76			
<b>Participations mises en équivalence</b>						
<b>- Entreprises non financières</b>						
Société Immobilière de Nouvelle Calédonie	Nle-Calédonie	50,00	50,00	50,00	498 220	2 069
Société immobilière de la Martinique	Martinique	22,27	22,27	22,27	407 775	1 083
<b>- Entreprises financières</b>						
Banque Socredo	Polynésie	50,00	35,00	35,00	2 068 057	4 365
<b>Participations exclues</b>						
<b>- Organismes publics ou parapublics étrangers</b>						
Société Financière Algérienne et Européenne de Participation (Finalep)	Algérie	28,73	28,73	28,73	2 667	
Gari	Togo	27,01	27,01	27,01	36 507	
Banque nationale de Développement Agricole	Mali	22,35	22,67	22,67	221 290	
BAC B (ex Caisse Nationale du Crédit Agricole)	Burkina Faso	21,05	21,05	21,05	136 751	
Banque de Développement des Seychelles	Seychelles	20,41	20,41	20,41	14 030	
Société de Gestion et d'Exploitation de l'Aéroport de Conakry G'Bessia	Guinée	20,00	20,00	20,00	6 148	
<b>- Participations de Proparco à l'étranger</b>						
Tunisie Sicar	Tunisie	20,00	20,00	20,00	1 555	
Upline Technologies	Maroc	20,00	20,00	20,00	7 022	
Averroes Finance	Multi-pays	30,51	34,25	34,25	20 006	
Central Africa Growth Fund	Multi-pays	33,33	22,57	22,52	32 899	
I & P Capital (Indian Ocean) Ltd	Multi-pays	20,00	20,00	20,00	12 248	
SGI/SIB	Côte d'Ivoire	25,00	25,00	25,00	1 324	
CMAR	Maurice	20,00	20,00	20,00	51 469	
BNP Paribas	Mauritanie	20,00	20,00	20,00	30 021	
FEGACE Asia sub fund	Multi-pays	20,00	20,00	20,00	9 562	
IT Holding	Égypte			24,30	15 332	
<b>- Sociétés françaises dont le total du bilan n'est pas significatif</b>						
Retiro Participations - Part Proparco	Paris	99,00	99,00	99,00	5	
Alain Anne - Part Proparco (Ste en liquidation)	Martinique	23,05	23,05	23,05	4 639	
<b>Résultat part Groupe</b>						<b>166 595</b>

1/ - Le pourcentage de contrôle exprime le degré d'influence de la société mère dans les décisions des sociétés, dont elle détient une quote-part. Il permet de déterminer la méthode de consolidation.  
- Le pourcentage d'intérêt exprime les droits de la société mère dans les capitaux propres de la société consolidée. Il sert de base aux calculs de la consolidation.

### 2.1.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

✓ L'intégration globale

Tous les comptes sont incorporés poste par poste, tant au bilan qu'au hors-bilan de l'AFD, avec constatation des droits des « actionnaires minoritaires ». La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

Sont intégrées les trois sociétés suivantes :

- La Société de Promotion et de Participation pour la Coopération économique (Proparco) créée en 1977.  
Le capital de cette société s'élève à 485.33 millions d'euros, la participation de l'AFD à 59.04 %.
- La Société de Développement Régional Antilles-Guyane (Soderag), pour laquelle l'AFD a pris le contrôle en 1995 à la demande de l'État français, et qui a été mise en liquidation en 1998, après que le retrait de son agrément en tant qu'établissement de crédit ait été prononcé.  
Le capital de cette société s'élève à 5,6 millions d'euros. L'AFD en détient 100 %.
- La Société de Gestion des fonds de garantie d'Outre-mer (Sogefom), dont l'AFD a procédé au rachat des actions détenues par l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM) le 12 août 2003, à la demande du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, et du ministère de l'Outre-mer.  
Le capital de cette société s'élève à 1,1 millions d'euros. L'AFD en détient 58,69 %.

Sont consolidées par intégration globale la Proparco, la Soderag et la Sogefom.

✓ La mise en équivalence

Elle consiste à retenir, pour la valorisation de la participation, la situation nette de la société, d'une part, à introduire une quote-part de son résultat retraité, d'autre part, ceci au prorata de la participation détenue dans son capital.

Au 31 décembre 2008, cette méthode a été appliquée à trois sociétés dans lesquelles l'Agence française détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50 % et sur lesquelles elle exerce une influence notable : la Société Immobilière de Nouvelle Calédonie (SIC), la Société Immobilière de la Martinique (Simar) et la Socredo.

✓ Remarques sur les autres sociétés

L'AFD détient par ailleurs des participations dans un certain nombre de sociétés sur la gestion desquelles elle n'exerce aucune influence notable. Ces sociétés ne sont pas consolidées, ni globalement, ni par mise en équivalence. Elles figurent à l'actif au poste « Actifs financiers disponibles à la vente ».

### 2.1.3 Retraitement des opérations internes

✓ Élimination des opérations réciproques

Pour les sociétés intégrées globalement, les éliminations suivantes ont été effectuées :

- soldes des comptes de bilan inter sociétés (prêts, emprunts, dépôts etc...),
- soldes des charges et produits (intérêts et produits et charges assimilés, prestations diverses, etc..),
- dividendes inter-sociétés (cette élimination a également été effectuée pour les sociétés mises en équivalence),
- indemnités de remboursement anticipé (les indemnités payées à l'AFD par les filiales qui lui ont remboursé des emprunts par anticipation ont été retraitées de manière à harmoniser, dans la comptabilité des filiales concernées, les modalités d'étalement de ces indemnités sur celles pratiquées par l'Agence.

✓ Élimination des dépréciations internes

Sont éliminées les dépréciations internes constituées au niveau de l'AFD sur les titres détenus dans le capital de l'ensemble des filiales, et les créances sur les filiales intégrées globalement.

## **2.2 Principes et méthodes comptables**

### **2.2.1 Conversion des opérations en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du groupe (en euros) au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale ; dans le second cas, ils sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers disponibles à la vente ».

Au sein du groupe AFD, il n'existe aucune société étrangère dont les comptes sont libellés en devises.

### **2.2.2 Utilisation d'estimations**

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés exigent l'utilisation d'estimations émises à partir des informations disponibles. Ces estimations sont notamment utilisées lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers, des dépréciations et provisions.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- ✓ des dépréciations collectives calculées soit sur la base de pourcentages de l'encours déterminé à partir de la sinistralité historique, soit sur portefeuille homogène de contreparties par la détermination d'un ticket moyen auquel est appliqué un taux de recouvrement adapté aux types de contreparties constituant le portefeuille ;
- ✓ de certains instruments financiers dont la valorisation est donnée soit à partir de modèles mathématique complexes, soit d'actualisation de flux futurs.

### **2.2.3 Actifs et passifs financiers**

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur valeur de marché. Par la suite, l'évaluation à la juste valeur retenue est le prix coté lorsque le titre est coté sur un marché actif. Les actifs et passifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :

✓ Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché qui, en règle générale, est le montant décaissé à l'origine (y compris les créances rattachées). Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet de dépréciation individuelle, dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable. Ces dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la désactualisation de la dépréciation est enregistré en produit net bancaire.

✓ Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette rubrique comprend principalement les fonds d'investissements cotés dont la juste valeur correspond à la cotation et les participations dans lesquelles Proparco détient une influence notable ; elles sont valorisées à la juste valeur au moyen d'états financiers (< 6 mois) transmis par les entités concernées. La juste valeur correspond à une quote-part de l'actif net réévalué avec possibilité de décote et retraitement des mouvements intervenus entre la date de l'état financier et la date de clôture. Cependant, lorsque la juste valeur de ces titres ne peut être déterminée de manière fiable, ces opérations sont comptabilisées au coût et sont classées en titres disponibles à la vente.

Ce poste comprend, pour une moindre mesure, les instruments dérivés utilisés dans le cadre de couverture économique, mais qui ne répondent pas à la définition de la comptabilité de couverture selon la norme IAS 39.

Le montant comptabilisé initialement au bilan pour un dérivé évalué à la juste valeur correspond à la contrepartie donnée ou reçue en échange (prime d'une option ou la soulte encaissée). Les valorisations ultérieures sont généralement réalisées sur la base de l'actualisation de flux futurs à partir d'une courbe zéro coupon

Ces actifs et passifs sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La variation de juste valeur figure au compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur ».

✓ Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Cette catégorie comprend les titres à revenu et maturité fixes, que l'AFD a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes. Les titres sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'événements intervenus depuis l'acquisition. Les coupons courus non échus sont inclus dans la valeur bilancielle en IFRS.

✓ Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie correspond aux actifs financiers détenus pour une durée indéterminée que l'Agence peut être amenée à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des deux catégories précédentes. Les titres de participation détenus par l'AFD sont désormais classés dans cette catégorie.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur. La juste valeur retenue est le prix coté lorsque le titre est coté sur un marché actif. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres sauf pour les instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être calculée.

En l'absence de marché actif ou de valorisation fiable, l'AFD retient la méthode d'évaluation au coût.

Les titres disponibles à la vente sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'événements intervenus depuis l'acquisition.

✓ Dettes

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission nette de frais puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes de remboursement (différences entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts.

✓ Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

L'AFD applique la comptabilité de couverture de juste valeur définie par la norme IAS 39. Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif inscrit au bilan. Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont enregistrées en résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la variation de juste valeur des instruments de couverture.

Les swaps de taux, et les Cross Currency swap (taux fixe et taux variable) sont mis en place par l'AFD afin de se prémunir contre le risque de taux et le risque de change.

La comptabilité de couverture est applicable si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée et si le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

La réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'un actif ou d'un passif identifiés, soit dans le poste « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

Si la couverture ne répond plus aux critères d'efficacité définies par la norme IAS 39, les dérivés de couverture sont transférés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « passifs financiers à la juste valeur par résultat » et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

#### 2.2.4 Engagements de rachat sur intérêts minoritaires

En 2008, le groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de Proparco, filiale consolidée par intégration globale, des engagements de rachat de leurs participations pour un montant global de 211 M€.

Les options sont exerçables par les minoritaires pendant 5 ans (soit jusqu'en 2018) après une période de blocage de 5 ans (de 2008 à 2013).

Le prix d'exercice est défini contractuellement : actif net réévalué en date d'exercice

Ces engagements de rachat optionnels sont traités comptablement comme suit :

- ✓ en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré une dette au titre des options de vente attribuées aux actionnaires. Ce passif de 93,4 M€ est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée prix d'exercice estimé à la date d'exercice, actualisé en « autres passifs » ;
- ✓ en conséquence, la contrepartie de ce passif, est enregistrée en diminution des « intérêts minoritaires » pour 83,8 M€, soit la quote-part de la situation nette de Proparco valorisée au 31/12/2008 et le solde vient en diminution des « réserves consolidées – Part du Groupe », soit 9,5 M€ ;
- ✓ lorsque le rachat sera effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des minoritaires. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des intérêts minoritaires et les réserves consolidées en part du Groupe.

#### 2.2.5 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de l'Agence comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles. Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers et ayant des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a ainsi été retenue pour l'immeuble du siège.

Les durées d'amortissement ont été estimées en fonction de la durée d'utilité des différents composants :

	Intitulé	Durée d'amortissement
1.	Terrain	Non amortissable
2.	Gros – œuvre	40 ans
3.	Clos, couvert	20 ans
4.	Lots techniques, Agencements et Aménagements	15 ans
5.	Aménagements divers	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations corporelles, elles sont amorties suivant le mode linéaire :

- ✓ les immeubles de bureau situés outre-mer le sont sur 15 ans,
- ✓ les immeubles de logement sont amortis sur 15 ans,
- ✓ les agencements, aménagements et mobiliers sont amortis sur 5 ou 10 ans,
- ✓ les matériels et véhicules sur 2 à 5 ans.

Concernant les immobilisations incorporelles, les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 5 ans pour les progiciels de gestion et 2 ans pour les outils bureautiques.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie économique attendue du bien, la valeur résiduelle du bien étant déduite de la base amortissable. À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

### 2.2.6 Provisions

Des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation du fait d'évènements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

#### ✓ Provisions sur en-cours souverains

Les prêts souverains, c'est-à-dire accordés aux États ou avec leur aval, font l'objet d'un provisionnement selon un mode contractuel convenu avec l'État français. Ces provisions sont constituées à hauteur de 7 % de l'encours en capital correspondant. Le taux de 7 % est porté à 15 % pour les débiteurs en impayés de plus de 18 mois, puis augmenté de 10 % par année au-delà de 5 ans.

En application de la convention relative à la mise en œuvre de l'initiative bilatérale additionnelle de réduction de dette de pays pauvres très endettés (PPTe) signé entre l'État français et l'AFD le 29 décembre 2003, l'AFD reverse à l'État français un montant correspondant à la totalité des provisions constituées dans ses livres au titre des concours aux risques de l'AFD qui entrent dans le périmètre du mécanisme de refinancement « PPTe », en contrepartie de la garantie reçue de l'État français.

Ces provisions ne sont donc pas liées à une analyse du risque mais traduisent l'engagement contractuel de l'AFD de reverser à l'État un montant équivalent à la provision constituée si la dette de l'emprunteur venait à être prise en charge par l'État français. La dotation nette de reprise de provision et les versements en faveur de l'État sont enregistrés dans le Produit Net Bancaire.

#### ✓ Provision pour risques filiales

Elle est destinée notamment à couvrir le coût pour l'AFD de la reprise et de la liquidation de la Soderag, qui a été décidée en 1998, et le risque de perte pour l'AFD sur les prêts qu'elle a consentis à la Sodema, la Sodega et la Sofideg pour racheter le portefeuille de la Soderag.

#### ✓ Provision pour engagements sociaux

##### **Avantages postérieurs à l'emploi**

###### *Régimes à cotisations définies*

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements futurs.

Suite à la signature des accords collectifs du 14 novembre 2008, la réforme du régime de retraites, antérieurement à prestations définies, a conduit à la création de trois régimes distincts, (i) le régime des allocataires correspondant à la population des retraités, préretraités ou reversataires au 31 décembre 2008, auquel quelques aménagements ont été apportés (ii) le régime transitoire ouvert aux actifs présents au 31 décembre sous condition d'âge et d'ancienneté principalement, qui continuent de bénéficier du régime à prestations définies différentielles (iii) le régime cristallisé ouverts aux agents présents au 31 décembre et non

inclus dans le régime transitoire, qui a pour but d'arrêter et de consolider les droits accumulés au 31 décembre 2008.

Les engagements immédiats de retraite et préretraite sont entièrement externalisés chez un assureur.

Les engagements différés de retraite et préretraite sont conservés par l'AFD et couverts par des contrats d'assurance spécifique. Ils ont été évalués conformément aux dispositions des contrats conclus entre l'AFD et l'assureur :

Taux d'actualisation 4,16 %

Ce taux d'actualisation a été fixé contractuellement entre l'AFD et l'assureur et par conséquent n'évoluera pas dans le temps.

Age de départ en retraite : 62 ans

Taux de croissance annuel des salaires : 3,5 %

À chaque arrêté, une revalorisation des engagements portés par l'AFD sera faite et comparée avec la valeur des contrats d'assurance.

Une provision est constituée lorsque le montant des engagements actualisés est inférieur à la valeur des contrats d'assurance.

#### *Régimes à prestations définies*

Par ailleurs, l'AFD octroie à ses salariés des indemnités de fin de carrière (IFC) . Elle participe également au financement du régime de frais de santé de ses retraités.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des engagements provisionnés est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées.

Selon la possibilité offerte par la norme IAS 19, l'AFD a opté pour la méthode du corridor, applicable aux régimes postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière et financement du régime des frais de santé)

Les écarts actuariels font l'objet d'un amortissement différé et ne sont pas reconnus immédiatement en résultat. La provision constituée de 1 836 K€ est comptabilisée en frais de personnel (détail en annexe 15)

Les hypothèses retenues pour les évaluations sont les suivantes :

Taux d'actualisation .....5,50 %

Taux de croissance annuelle des salaires ..... 3,5 %

Âge de retraite ..... 62 ans

Tables de mortalités ... ..... TGH 05 / TGF 05

#### *Autres avantages à long terme*

Enfin, l'AFD octroie à ses salariés des primes de médailles du travail.

L'évolution des engagements au cours de l'exercice 2008 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Retraite</b>	<b>Mutuelle des retraités</b>	<b>IFC</b>	<b>Médaille du travail</b>
<b>Variation de la valeur actualisée de l'obligation</b>				
Valeur actualisée de l'obligation au 01janvier		40 442	10 360	565
Coût financier		1 624	427	23
Coût des services rendus au cours de l'exercice	175 751	1 227	643	47
Prestations payées		-1 086	-948	-69
Pertes ( gains ) actuariels		-7 161	-1 441	-52
<b>Valeurs actualisée de l'obligation au 31 décembre</b>	<b>0</b>	<b>35 046</b>	<b>9 041</b>	<b>514</b>
<b>Variation de la valeur des actifs du régime</b>				
Juste valeur des actifs au 01janvier				
Cotisations payées	0			
<b>Juste valeur des actifs au 31 décembre</b>	<b>0</b>			
<b>Limites du corridor</b>				
Gains (pertes ) actuariels non reconnus au 01janvier				
Limites du corridor au 01janvier		4 044	1 036	
Gains (pertes ) actuariels générés dans l'exercice		7 161	1 441	52
Gains (pertes ) actuariels reconnus				52
<b>Gains ( pertes) actuariels non reconnus au 31 décembre</b>		<b>7 161</b>	<b>1 441</b>	
<b>Montant reconnus au bilan au 31 décembre 2008</b>				
Valeur actualisée de l'obligation financée	175 751			
Valeur actualisée de l'obligation non financée		35 046	9 041	514
Gains ( pertes) actuariels non reconnus		7 161	1 441	
<b>Provision au bilan</b>	<b>0</b>	<b>42 207</b>	<b>10 482</b>	<b>514</b>
<b>Montant reconnus dans le compte de résultat au 31 décembre 2008</b>				
Coût des services rendus en 2008		1 227	643	47
Coût financier sur 2008		1 624	427	23
perles (gains) actuarielles reconnues			0	-52
Coût des services reconnus				
<b>Charge comptabilisée</b>	<b>0</b>	<b>2 851</b>	<b>1 070</b>	<b>18</b>
<b>Réconciliation du passif net entre ouverture et clôture</b>				
Passif au 01janvier		40 442	10 360	565
Charge comptabilisée	0	2 851	1 070	18
Cotisations payées	0			
Prestations payées par l'employeur		-1 086	-948	-69
<b>Passif net au 31 décembre</b>		<b>42 207</b>	<b>10 482</b>	<b>514</b>

La provision constituée au titre du Fonds spécial, de 45 074 K€ au 31/12/2007, a été intégralement reprise suite à la transformation du régime de retraite.

Les prévisions d'engagements au 31 décembre 2009 sont les suivantes:

en milliers d'euros

<b>Dettes actuarielles au 31/12/2008</b>	<b>175 751</b>	<b>35 047</b>	<b>9 041</b>	<b>5 14</b>
Coût des services rendus en 2009	3 060	1 009	585	45
Coût financier sur 2009	6 218	1 983	513	28
Prestations à verser en 2009/ transfert des capitaux constitutifs au titre des départs en 2009	- 29 385	- 1 284	- 622	- 68
<b>Dettes estimées au 31 décembre 2008</b>	<b>155 644</b>	<b>36 755</b>	<b>9 517</b>	<b>5 19</b>

## 2.2.7 Dépréciations de prêts et créances

Les dépréciations de prêts et créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'un prêt ou une créance, ou un portefeuille de prêts, subit une perte de valeur. Les dépréciations sont donc calculées sur base individuelle.

### ✓ Dépréciations individuelles

Les prêts pour lesquels le système de cotation met en évidence des risques avérés (même en l'absence d'impayés), font l'objet d'une analyse au cas par cas, afin de constituer une dépréciation individuelle. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable du prêt (encours en capital augmenté des intérêts impayés et des intérêts non échus) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif. Le taux de récupération des échéances futures est déterminé par le comité des risques et les éventuelles garanties sont positionnées par défaut en dernière échéance. Les garanties comprennent des hypothèques sur terrains et constructions, des cautions, avals et nantissements.

### ✓ Dépréciations collectives

Les créances dépréciées sur base collective sont l'ensemble des prêts non souverains du groupe dans les pays étrangers non dépréciés sur base individuelle.

L'AFD constitue des dépréciations sur « portefeuille homogène » pour les secteurs financier privé et public ; calculées sur la base d'un ticket moyen constitué des engagements de l'AFD, auquel est appliqué un taux de recouvrement adapté aux types de contreparties constituant le portefeuille. Il est à noter que pour Proparco un seul portefeuille financier est identifié, ainsi que deux portefeuilles « entreprises » (télécom, énergie). L'encours résiduel a fait l'objet d'une dépréciation sur la base d'une sinistralité historique, toutes causes confondues, sur des classes d'actifs obtenues par secteur et par classes de pays.

## 2.2.8 Dettes subordonnées

En 1998, une convention a été conclue avec l'État aux termes de laquelle une partie (886,5 millions d'euros) de la dette de l'AFD vis-à-vis du Trésor, correspondant aux tirages effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et le 31 décembre 1997, a été transformée en dette subordonnée. Cette convention prévoit également le réaménagement global de l'échéancier de cette dette sur 20 ans dont 10 ans de différé, et l'inscription en dette subordonnée de toute nouvelle tranche d'emprunt à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1998.

## 2.2.9 Les impôts différés

Pour l'établissement des comptes consolidés, le calcul des impôts différés est effectué société par société, en respectant la règle de symétrie, suivant la méthode du report variable. Cette méthode a été appliquée sur les différences temporelles existant, au niveau de chaque société, entre le résultat fiscal et le résultat comptable, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation.

## 2.2.10 Information sectorielle

En application de la norme IAS 14, l'AFD a retenu de ne présenter qu'un seul secteur primaire, correspondant à son activité de prêts et subventions, principal métier du groupe dans le cadre de sa mission de service public de financement de l'aide au développement. S'agissant du niveau secondaire, les activités du groupe AFD sont réparties entre États étrangers et Collectivités d'Outre-mer, répartition utilisée pour les besoins de la gestion interne (Cf. Rapport de gestion au 31 décembre 2008 § Activité du groupe).

### 2.2.11 Principes du tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de l'Agence française de développement est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte, le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les opérations sur les capitaux propres (hors résultat) sont neutres.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France et chez les établissements de crédit.

## 3. Notes annexes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

### 3.1 Notes relatives au Bilan

#### Note 1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008 IFRS			31/12/2007 IFRS		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
Instruments dérivés de taux d'intérêts	8 779	5 129	1 249 119	9 941	2 100	622 880
Instruments dérivés de change	30 865	31 920	505 133	59 034	14 085	588 352
Actifs/Passifs désignés à la juste valeur sur option					75 797	76 225
Titres à la juste valeur par résultat	57 854			36 337		
<b>Total</b>	<b>97 498</b>	<b>37 049</b>		<b>105 312</b>	<b>91 982</b>	

#### Note 2 – Instruments financiers dérivés de couverture

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008 IFRS			31/12/2007 IFRS		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
<b>Couverture de juste valeur</b>						
Instruments dérivés de taux d'intérêts	111 428	114 631	4 949 229	82 224	44 680	4 545 355
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	303 665	197 842	2 332 926	24 319	151 767	1 512 558
<b>Total</b>	<b>415 093</b>	<b>312 473</b>		<b>106 543</b>	<b>196 447</b>	

**Note 3 – Investissements financiers**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008 IFRS</b>	<b>31/12/2007 IFRS</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>		
Effets publics et valeurs assimilées	76 221	75 722
Participations dans les entreprises liées		
Participations et autres titres détenus à LT	275 128	212 425
<b>Sous-total</b>	<b>351 349</b>	<b>288 147</b>
Ajustements de juste valeur des titres couverts par des instruments dérivés de couverture		
Dépréciation	-34 343	-34 605
<b>Total des Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>317 006</b>	<b>253 542</b>
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>		
Effets publics et valeurs assimilées	547 518	545 233
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 904	34 960
<b>Sous-total</b>	<b>582 422</b>	<b>580 193</b>
Dépréciation		
<b>Total des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>582 422</b>	<b>580 193</b>
<b>Total des investissements financiers</b>	<b>899 428</b>	<b>833 735</b>

**Note 4 – Créances sur les établissements de crédit et la clientèle**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008 IFRS</b>		<b>31/12/2007 IFRS</b>	
	<b>À vue</b>	<b>À terme</b>	<b>À vue</b>	<b>À terme</b>
<b>Prêts aux établissements de crédit</b>		<b>2 457 229</b>		<b>2 252 279</b>
Encours sains		2 431 021		2 221 843
Encours dépréciés		26 208		30 436
<b>Dépréciations</b>		<b>-44 730</b>		<b>-27 914</b>
Dépréciation sur créances individualisées		-12 430		-25 184
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes		-32 300		-2 730
<b>Créances rattachées</b>		<b>16 557</b>		<b>16 748</b>
<b>Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme</b>		<b>16 360</b>		<b>-4 389</b>
<b>Sous-total</b>		<b>2 445 416</b>		<b>2 236 724</b>
<b>Prêts à la clientèle</b>		<b>9 163 577</b>		<b>8 315 139</b>
Encours sains		8 284 639		7 369 811
Encours dépréciés		878 938		945 328
<b>Dépréciations</b>		<b>-490 608</b>		<b>-537 597</b>
Dépréciation sur créances individualisées		-414 643		-458 893
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes		-75 965		-78 704
<b>Créances rattachées</b>		<b>30 753</b>		<b>35 864</b>
<b>Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme</b>		<b>60 426</b>		<b>86</b>
<b>Sous-total</b>		<b>8 764 148</b>		<b>7 813 492</b>
<b>Total des prêts</b>		<b>11 209 564</b>	<b>0</b>	<b>10 050 216</b>
<b>Autres créances</b>				
Dépôts (trésorerie disponible) auprès des établissements de crédit	505 954	100 000	222 305	348 796
Créances rattachées	773	1 620	669	1 815
<b>Total des autres créances</b>	<b>506 727</b>	<b>101 620</b>	<b>222 974</b>	<b>350 611</b>
<b>Total prêts et autres créances</b>	<b>506 727</b>	<b>11 311 184</b>	<b>222 974</b>	<b>10 400 827</b>

La juste valeur des garanties prises en compte pour le calcul des dépréciations individuelles s'élève à 39 162 milliers d'euros (30 944 milliers d'euros au 31 décembre 2007).

#### Note 5 – Comptes de régularisation et actifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008</b>		<b>31/12/2007</b>	
	<b>IFRS</b>		<b>IFRS</b>	
	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
Financements du Trésor		459 912		512 785
Fonds publics affectés		120 604		133 677
Autres actifs et passifs	109 716	541 431	96 293	324 141
Compte créditeur État français		1 152 496		966 745
<b>Total des comptes de régularisation et actifs/passifs divers</b>	<b>109 716</b>	<b>2 274 443</b>	<b>96 293</b>	<b>1 937 348</b>

#### Note 6 – Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Immobilisations corporelles</b>			<b>incorporelles</b>	<b>Total</b>
	<b>Terrains &amp; aménagement</b>	<b>Constructions &amp; aménagement</b>	<b>Autres</b>		
<b>Valeur brute</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	68 921	100 170	34 076	53 123	256 290
Acquisitions	34	1 387	6 013	4 030	11 464
Cessions/Sorties	-1	-39	-1 504	-12	-1 556
Autres mouvements					0
Changement périmètre					0
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>68 954</b>	<b>101 518</b>	<b>38 585</b>	<b>57 141</b>	<b>266 198</b>
<b>Amortissements</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	1 713	67 573	28 814	34 868	132 968
Dotations	121	4 433	2 163	6 160	12 877
Reprises	-1	-36	-1 393	-6	-1 436
Autres mouvements					0
Changement périmètre					0
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>1 833</b>	<b>71 970</b>	<b>29 584</b>	<b>41 022</b>	<b>144 409</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>67 121</b>	<b>29 548</b>	<b>9 001</b>	<b>16 119</b>	<b>121 789</b>

## Note 7 – Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008</b> <b>IFRS</b>	<b>31/12/2007</b> <b>IFRS</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
Dettes à vue	162 138	53 831
Dettes à terme	147 130	14 968
Dettes rattachées	236	143
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>309 504</b>	<b>68 942</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>		
Comptes créditeurs de la clientèle	5 224	6 833
Dettes rattachées	37	71
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>5 261</b>	<b>6 904</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Titres du marché interbancaire	197 183	
Emprunts obligataires	4 371 310	3 841 607
Dettes rattachées	94 679	106 840
Ajustements de la valeur des dettes représentées par un titre couvert par des instruments dérivés	188 919	31 116
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>4 852 091</b>	<b>3 979 563</b>

En 2008, l'AFD a émis 5 emprunts libellés en devises étrangères, aux conditions suivantes :

- ✓ 20 Mds CFA au taux de 5,25 % échéance 2016
- ✓ 1,5 Mds THB au taux de 5,51 % échéance 2011
- ✓ 1 Md USD au taux de 4,125 % échéance 2011
- ✓ 150 M USD au taux de Libor USD 3 mois + 0,45 % échéance 2011
- ✓ 20 M USD au taux de Libor USD 3 mois + 0,45 % échéance 2011

## Note 8 – Juste valeur des actifs et passifs financiers

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008</b> <b>IFRS</b>		<b>31/12/2007</b> <b>IFRS</b>	
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actifs/Passifs</b>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	97 498	97 498	105 312	105 312
Actifs financiers disponibles à la vente	317 006	317 006	253 542	253 542
Prêts et créances	11 817 911	11 878 802	10 623 801	10 580 996
Placement détenus jusqu'à leur échéance	582 422	582 422	580 193	580 193
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (1)	37 049	37 049	91 982	91 982
Passif financiers évalués au cout amorti	8 482 646	7 908 882	7 217 567	6 924 225

(1) Passif désigné à la juste valeur sur option 75 797 K€ au 31/12/2007.

La juste valeur de l'actif ou du passif financier correspond aux prix de marché lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés ou diffusés). En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée à partir de la valeur de marché d'un instrument comparable ou par actualisation des flux futurs.

**Note 9 – Provisions et dépréciations***en milliers d'euros*

<b>Provisions</b>	<b>31/12/2007</b>	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Écart de change	Changement périmètre	<b>31/12/2008</b>
Provision pour charges - Prêts souverains (1)	270 939	83 283	32 683		334		321 873
Risque-pays AFD - convention AFD/ Proparco	1 657	1 138	702		290		2 383
Provisions sur garanties données douteuses	444	2 191					2 635
Provisions collectives sur garantie donnée	1 493	2 770	1 025		51		3 289
Autres fonds de garantie	266		24				242
Risques filiales DOM	47 705	2 369	9 161				40 913
Risque divers Soderag	13 494		1 863				11 631
Risque divers Socredo	0						
Risque divers Sogefom	3 059	1 833	1 685				3 207
Provision pour contribution en faveur de l'aide au développement (1)	674		422				252
Risques divers	10 237	898	623		11		10 523
Pertes de change (1)	799	103					902
Provision pour frais administratifs (1)	27	1 950					1 977
Charges de personnel (1)	87 932	14 629	38 885				63 676
<b>Total</b>	<b>438 726</b>	<b>111 164</b>	<b>87 073</b>	<b>0</b>	<b>686</b>	<b>0</b>	<b>463 503</b>

<b>Dépréciations d'actifs</b>	<b>31/12/2007</b>	Dotations	Reprises disponibles (2)	Reprises utilisées	Écart de change	Changement périmètre	<b>31/12/2008</b>
Établissements de crédit	25 184	1 358	14 112				12 430
Crédits à la clientèle et autres créances	461 385	41 825	86 189		314		417 335
Groupe d'actifs homogènes	81 434	82 433	55 029		-573		108 265
Actifs disponibles à la vente	34 605	1 342	1 613		10		34 344
<b>Total</b>	<b>602 608</b>	<b>126 958</b>	<b>156 943</b>	<b>0</b>	<b>-249</b>	<b>0</b>	<b>572 374</b>

(1) Ces provisions ne figurent pas dans le poste « Coût du risque »

(2) Dont 3 013 milliers d'euros au titre de la désactualisation, répartis entre établissements de crédit (5 k€) et clientèle (3 008 k€).

**Note 10 – Tableau de variation des capitaux propres et fonds propres réglementaires**

La variation de capitaux propres est présentée dans les états financiers, tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2008.

### 3.2 Notes relatives au Compte de résultat

#### Note 11 – Produits et charges par catégorie comptable

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>IFRS</b>	<b>IFRS</b>
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>757 529</b>	<b>752 518</b>
Trésorerie et compte à vue auprès de banques centrales	10 895	12 217
Actifs financiers disponibles à la vente	27 623	27 713
Prêts et créances	359 418	478 838
Placements détenus jusqu'à leur échéance	11 308	19 833
Dérivés	348 285	213 917
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>613 067</b>	<b>544 446</b>
Dépôts de banques centrales	5 019	7 444
Passifs financiers évalués au cout amorti	238 300	292 213
Dérivés	369 748	244 789
<b>Produits de dividende (sur actif disponible à la vente)</b>	<b>6 260</b>	<b>10 792</b>
<b>Produits d'honoraire et de commissions</b>	<b>34 166</b>	<b>35 834</b>
<b>Charges d'honoraires et de commissions</b>	<b>821</b>	<b>499</b>
<b>Profit net (perte nette) sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le compte de résultat</b>	<b>21 033</b>	<b>12 251</b>
Actifs financiers disponibles à la vente (produit net de cession)	21 033	12 251
<b>Profit net (perte nette) sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat</b>	<b>-59 922</b>	<b>12 985</b>
<b>Profit net (perte nette) résultant de la comptabilité de couverture</b>	<b>-7 382</b>	<b>1 751</b>
<b>Écart de change net</b>	<b>43 663</b>	<b>3</b>
<b>Profit net (perte nette) sur la sortie d'actifs autres que ceux détenus en vue de la vente</b>	<b>-294</b>	<b>5 187</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>15 693</b>	<b>-2 668</b>
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>188 720</b>	<b>178 090</b>
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>11 394</b>	<b>12 088</b>
<b>Total charges et produits financiers &amp; opérationnels</b>	<b>374 184</b>	<b>449 710</b>
Charges administratives	192 311	169 742
Amortissements	12 878	12 830
Quote part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	7 517	10 778
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>176 512</b>	<b>277 916</b>

**Note 12 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008 IFRS</b>	<b>31/12/2007 IFRS</b>
Variation de juste valeur sur prêts	156 587	-36 362
Variation de juste valeur des dérivés de couverture associés aux actifs financiers	-152 342	39 929
Variation de juste valeur sur emprunts	-288 395	69 544
Variation de juste valeur sur emprunts (option juste valeur)		-824
Variation de juste valeur des dettes subordonnées	-57 758	24 356
Variation de juste valeur des dérivés de couverture associés aux passifs financiers	334 525	-94 039
Variation de juste valeur des dérivés à la juste valeur par résultat	-49 253	13 809
Variation de juste valeur des fonds d'investissement	-10 669	2 312
<b>Total</b>	<b>-67 305</b>	<b>18 725</b>

**Note 13 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008 IFRS</b>	<b>31/12/2007 IFRS</b>
Revenus des titres	6 260	10 792
Plus values de cession	21 517	10 897
Moins values de cession	-383	-1 745
Dotations aux dépréciations	-1 253	-2 728
Reprises de dépréciations	1 802	3 706
<b>Total</b>	<b>27 943</b>	<b>20 922</b>

**Note 14 - Produits des autres activités**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008 IFRS</b>	<b>31/12/2007 IFRS</b>
Bonifications et garantie de change sur intérêts d'emprunts	152 692	150 625
Autres produits	79 821	39 611
<b>Total</b>	<b>232 513</b>	<b>190 236</b>

Les bonifications, sur prêts et emprunts, sont versées par l'État pour ramener le coût de la ressource aux taux garanti ou pour diminuer le coût du prêt pour l'emprunteur.

**Note 15 - Charges générales d'exploitation - Frais de personnel - Effectif**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008 IFRS</b>	<b>31/12/2007 IFRS</b>
Charges de personnel		
Salaires et traitements	113 537	83 239
Cotisations (régimes à prestations définies)	3 939	2 707
Charges sociales	31 908	32 125
Intéressement	4 314	3 628
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	6 043	5 624
Divers	-24 754	56
Refacturation personnel institut	-13 405	-13 127
<b>Total</b>	<b>121 582</b>	<b>114 252</b>

Effectif moyen	Cadres	Maîtrise	Employés qualifiés	Agents de service	Agents non soumis à mobilité	Total
Siège et outre-mer	720	151	31	3	424	1 329

### Note 16 – Coût du risque

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008 IFRS			31/12/2007 IFRS
	Dotations	Reprises	Total	
Provisions et dépréciations collectives	93 633	69 994	-23 639	-12 356
Dépréciations individuelles créances non souveraines	18 621	59 416	40 795	12 476
Pertes sur créances irrécouvrables en capital	1 495	32	-1 463	2 548
<b>Total</b>	<b>113 749</b>	<b>129 442</b>	<b>15 693</b>	<b>2 668</b>

### Note 17 – Mise en équivalence

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008 IFRS	31/12/2007 IFRS
SIC	52 246	45 921
Simar	8 738	7 655
Socredo	86 759	84 689
<b>Total</b>	<b>147 743</b>	<b>138 265</b>

### Note 18 – Impôts sur les sociétés

Seuls les revenus fonciers et le résultat de l'activité de représentation d'établissements de crédit métropolitains dans les DOM et les collectivités du Pacifique est soumise à l'impôt sur les sociétés chez l'AFD. La Proparco est normalement fiscalisée. La Soderag n'est imposée à l'I/S que sur une partie de son activité.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008 IFRS	31/12/2007 IFRS
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-1 940</b>	<b>-8 024</b>
Impôts exigibles	-8 225	-8 036
Impôts différés	6 285	12

#### Situation fiscale latente

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008 IFRS	31/12/2007 IFRS
<b>Résultat net</b>	<b>174 572</b>	<b>269 894</b>
Impôts sur les bénéfices	-1 940	-8 022
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>176 512</b>	<b>277 916</b>
<b>Charge d'impôt théorique totale 34.43% (A)</b>	<b>-57 374</b>	<b>-111 715</b>
Elément en rapprochement		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés		
Fiscalité AFD	49 233	99 971
Incidence sur l'impôt sur les sociétés de la consommation (ou création) de déficits reportables	6 201	3 720
<b>Total des éléments en rapprochement (B)</b>	<b>55 434</b>	<b>103 691</b>
<b>Charges nette d'impôt comptabilisée (A) + (B)</b>	<b>-1 940</b>	<b>-8 024</b>

### 3.3 Information sur les risques

#### 3.3.1 Risque de crédit

Le système de surveillance des risques de crédit du Groupe de l'AFD est placé sous la responsabilité de la division des Risques et de la Gestion de bilan (DRB) du **département Finances et Risques (DFR)**, dont les attributions sont :

- ✓ surveillance des grands risques souverains et non souverains du Groupe,
- ✓ fixation et suivi, pour les risques non souverains, de limites de contreparties,
- ✓ fixation et suivi, pour les risques souverains, d'indicateurs de risque,
- ✓ cotation des risques (entreprises, établissements de crédits, collectivités...),
- ✓ suivi de la couverture des risques (garanties, dépréciations),
- ✓ élaboration de la grille de classification du risque pays du Groupe et détermination pour le Groupe des taux de provisionnement collectif sur portefeuilles homogènes sains,
- ✓ surveillance des impayés et intervention sur les financements compromis.

Les risques de crédit du Groupe dans les pays étrangers sont portés par l'AFD et par sa filiale Proparco. Leur surveillance s'articule autour :

- ✓ **D'une première cotation lors de l'instruction des projets**

DFR mène, de façon distincte et autonome, une analyse des risques (DRB) et formule une seconde opinion : un débat contradictoire a lieu, pour chacun des projets, au niveau d'un Comité des financements, pour l'AFD, et d'un Comité des projets, pour Proparco.

- ✓ **D'un suivi et d'une cotation, par les services opérationnels, des contreparties**

La première cotation des contreparties étant assurée par la division DRB, celle-ci en assure la surveillance lors de la mise à jour semestrielle assurée par les équipes opérationnelles.

La diversité des missions confiées au Groupe amène à segmenter les risques sur prêts encourus en diverses catégories.

Certains prêts pour compte propre sont hors risque pour le Groupe ; il s'agit :

- ✓ des prêts remis (remises de dettes décidées par le Gouvernement français : 1979 CNUCED, 1989 Dakar 1, 1994 Dakar 2),
- ✓ des prêts garantis par l'État français : il s'agit pour l'essentiel de concours d'aide budgétaire globale.

Dans les concours aux risques du Groupe, on distingue :

- ✓ les prêts souverains, octroyés à un État étranger ou bénéficiant de la garantie d'un État étranger. Ces concours peuvent être éligibles aux traitements de dettes décidés en Club de Paris,
- ✓ les prêts non souverains octroyés à des entreprises du secteur privé ou du secteur public qui ne bénéficient pas de la garantie d'un État étranger. Ces concours ne sont théoriquement pas éligibles en Club de Paris.

La gestion des risques par l'AFD est fonction de la nature de ces risques :

- ✓ Pour les **concours souverains**, le flux régulier de projets crée une situation où, simultanément, un État contracte de nouveaux prêts dans le même temps qu'il rembourse de nombreux prêts anciens. L'AFD a arrêté un dispositif de sanction en cas d'impayés.
- ✓ Pour les **concours non souverains**, le Groupe peut suspendre les engagements et versements en cas de non-respect par l'emprunteur de ses obligations contractuelles. Tout nouveau concours est de plus conditionné au respect des obligations antérieures et à l'appréciation de la situation financière. Par ailleurs, des limites à la prise de risques sur concours non souverains par bénéficiaire sont fixées dans le cadre des systèmes de limites opérationnelles. De plus les

établissements financiers et les entreprises, avec lesquels le groupe de l'AFD entretient ou envisage des relations financières, font l'objet d'une évaluation globale de la qualité du risque qu'ils représentent. Un système centralisé et permanent d'évaluation des risques de crédit non souverains du groupe, dont les méthodes et les outils ont été remaniés en 2007, contribue par ailleurs à la mesure et à la surveillance des risques.

Ce système constitue également une aide à la décision pour la détermination des **dépréciations individuelles** sur encours. Les contreparties pour lesquelles le système de cotation met en évidence des risques notables sont déclassées en douteux et font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale dont le taux est fixé par le Comité des risques. Les restes à verser pour ces concours sont examinés au cas par cas et font l'objet le cas échéant d'une dépréciation au même taux. Les créances dépréciées comprennent également celles caractérisées comme douteuses au sens de la réglementation bancaire (impayés supérieurs à 3, 6 ou 9 mois selon la nature de la créance).

Conformément à la réglementation bancaire, le Groupe AFD évalue par ailleurs, selon ses règles propres, le risque sur ses encours sains :

- ✓ Pour les **prêts souverains**, les taux de provisions retenus découlent des conventions signées avec l'État pour lesquels l'AFD a été indemnisée par l'État. Les taux de provisionnement appliqués à l'encours souverain sont donc des taux standards, fonction de la présence ou non d'impayés et de l'antériorité de ceux-ci.
- ✓ Pour les **prêts non souverains**, le système repose depuis 2008 sur la constitution de provisions sur « portefeuilles homogènes » définis, « financier public » et « financier privé » pour l'AFD et « financier », « Télécom » et « Energie » pour Proparco, dont le montant est déterminé sur la base d'un ticket moyen constitué des engagements (prêts et garanties) auquel est appliqué un taux de recouvrement adapté aux types de contreparties constituant le portefeuille. Pour l'encours résiduel, le provisionnement est basé sur une matrice de taux actualisée découlant de l'analyse de la sinistralité historique observée à travers le découpage en ensemble de portefeuilles homogènes selon la classe de risque pays et le secteur. Ces taux sont appliqués aux encours de prêts ainsi qu'aux garanties données. À cet effet la classification risque pays est revue par le Comité des risques avant chaque revue des dépréciations (semestrielle).

## Risques dans l'Outre-mer

Dans l'Outre-mer, les risques de crédit du Groupe sont portés par la maison mère et par ses filiales :

- ✓ L'AFD octroie des prêts directs au secteur public (collectivités locales, établissements publics, sociétés d'économie mixte sur l'ensemble des géographies de l'Outre-mer). Elle assure également le financement des entreprises par le biais de l'intermédiation bancaire.
- ✓ La filiale de l'AFD sur laquelle le Groupe porte un risque est principalement la Socredo (en Polynésie française), après la cession intervenue en 2003 des 4 sociétés de crédit des Collectivités d'Outre-mer (Sofider, Sofideg, Sodema, Sodega) et en 2005 de la BCI (en Nouvelle-Calédonie). Proparco est également concernée, puisqu'elle intervient dans l'Outre mer en prises de participation, en prêts participatifs, et depuis 2005 en refinancement bancaire (dont la Socredo et la BCI) et financements directs. Enfin, la Sogefom, acquise en 2003, est un fonds de garantie intervenant dans les collectivités du Pacifique.

Le risque du Groupe sur cette zone est augmenté des risques liés à la prise de contrôle, à la demande de l'État, de la Soderag, société en liquidation.

La **surveillance des risques** sur cette zone est assurée par chacune des entités du Groupe, le Comité des risques et la division des Risques et de la Gestion de bilan (DRB) étant en charge du suivi des risques consolidés du Groupe :

- ✓ les risques de la maison-mère font l'objet, comme l'encours dans les pays étrangers, d'un suivi par le Comité des risques et d'une cotation, donnant lieu à des dépréciations d'actifs éventuelles ;
- ✓ les filiales bancaires disposent de leurs propres outils de suivi des risques de crédit conformes à la réglementation bancaire. Elles possèdent notamment un Comité des risques ;

- ✓ les risques liés à la reprise de la Soderag (recouvrement sur les prêts cédés aux filiales des Antilles-Guyane, couverture de la situation nette de la Soderag, procédures judiciaires en cours) font l'objet de provisions dont le montant est régulièrement évalué ;
- ✓ l'AFD assure la gestion de la Sogefom dans le cadre d'une convention réglementée et en suit par conséquent les risques.

**Au total, l'encours brut consolidé aux risques du Groupe** (AFD + Proparco) s'élève à 8,4 Md€ en 2008 (contre 7,5 Md€ en 2007), dont 5,4 Md€ dans les pays étrangers et 3 Md€ dans l'Outre-mer. Les risques de crédit du Groupe figurent surtout au niveau de la maison mère (7,4 Md€, soit 87 % de l'encours).

L'encours douteux du Groupe de l'AFD s'établit à 1 Md€ au 31 décembre 2008 (contre 1,1 Md€ en 2007), dont 0,5 Md€ d'encours douteux souverain et 0,5 Md€ d'encours douteux non souverain.

L'encours douteux souverain est couvert par des dépréciations et des provisions à hauteur de 61 %. L'encours douteux non souverain est couvert par des dépréciations et des provisions à hauteur de 63 %.

- ✓ Répartition des prêts non dépréciés en fonction des cotations (hors prêts remis et garantis par l'État)

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008 IFRS</b>	<b>31/12/2007 IFRS</b>
<b>Prêts Souverains</b>	<b>2 682</b>	<b>2 147</b>
<b>Prêts Non Souverains</b>	<b>4 677</b>	<b>4 161</b>
Cotation A (très bon risque)	905	1 262
Cotation B (risque bon à moyen)	2 547	2 240
Cotation C+ (risque passable)	896	541
Cotation C- (risque sensible)	284	98
Non coté	45	20

- ✓ Exposition maximale au risque de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008 IFRS</b>	<b>31/12/2007 IFRS</b>
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Valeur comptable</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	97 498	105 312
Instruments dérivés de couverture	415 093	106 543
Actifs financiers disponibles à la vente	317 006	253 542
Prêts et créances	11 817 911	10 623 801
Placement détenus jusqu'à leur échéance	582 422	580 193
Autres actifs financiers		
Engagements fermes de prêts	3 770 573	3 260 046
Garanties financières	765 133	664 549
Autres		
<b>Total</b>	<b>17 765 637</b>	<b>15 593 986</b>

- ✓ Antériorité des impayés

L'antériorité des impayés non dépréciés sur prêts et créances s'analyse comme suit à la date de clôture :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008 IFRS</b>	<b>31/12/2007 IFRS</b>
Inférieurs à 90 jours	98 033	97 664
Supérieurs à 90 jours et inférieurs à 180 jours	770	516
Supérieurs à 180 jours et inférieurs à 1 an	105 230	99 251
Supérieurs à 1 an	950 335	791 811

Les impayés proviennent principalement de créances souveraines pour lesquelles l'AFD bénéficie de la garantie de l'État français.

### 3.3.2 Risque de liquidité

La liquidité représente la capacité de l'établissement à financer l'augmentation des actifs et à faire face à ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Ce risque est surveillé dans le cadre de la gestion de bilan, tant pour l'AFD que pour Proparco et sa filiale bancaire.

Le financement de l'AFD repose principalement sur des emprunts levés sur les marchés de capitaux internationaux sous forme d'emprunts publics ou de placements privés. L'AFD est potentiellement exposée à un risque de rareté des capitaux, pouvant se traduire par un surcoût de son financement, même si la qualité de sa signature tempère ce risque. Le risque est également atténué par les stratégies de financement qui visent, notamment, à la recherche d'une diversification de sources de financement. En outre, l'AFD s'est dotée d'un programme Euro Medium Term Notes (EMTN) d'un montant de 3 Mds EUR permettant de réaliser des opérations de financement avec des contraintes allégées d'information financière.

La prévention du risque de liquidité à court-terme s'appuie sur un dispositif comprenant des lignes de découvert autorisées pour un montant cumulé de 126 M EUR et un programme de certificats de dépôts d'un montant de 1 Md EUR. Le portefeuille de titres d'investissement, d'un montant de 550 M EUR, constitue également une réserve de liquidité mobilisable par des mises en pension.

Le dispositif de mesure et de suivi du risque de liquidité comprend à la fois les ratios réglementaires et des indicateurs internes.

Les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition modérée au risque de liquidité

Le tableau qui suit présente la maturité des passifs financiers au 31 décembre 2008, analyse basée sur les flux contractuels non actualisés.

<b>Maturités résiduelles contractuelles</b>	Inférieures à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	supérieures à 5 ans	<b>Total cash-flow</b>	<b>Valeur comptable</b>
<b>Passif</b>						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-1 323	7 675	28 737	2 315	<b>37 404</b>	<b>37 049</b>
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	-11 800	36 650	319 420	1 427	<b>345 697</b>	<b>312 473</b>
Passifs financiers évalués au coût amorti	370 466	672 073	3 965 372	3 365 445	<b>8 373 356</b>	<b>8 482 646</b>

### 3.3.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux se traduit par la sensibilité des résultats actuels ou futurs et de la valeur économique nette du bilan aux variations des taux sur les marchés financiers. Cette sensibilité peut provenir des écarts entre la structure des prêts et des emprunts (écarts en duration), et des conditions d'utilisation des fonds propres (placement de trésorerie, financement des prêts ou investissements) ainsi que des engagements pris hors bilan.

L'AFD ne court pas de risque de taux sur ses activités pour compte de l'État, ainsi que sur les prêts financés par des emprunts bonifiés par l'État (mécanisme en vigueur jusqu'en 2004).

Les concours octroyés dans les États étrangers postérieurement à 2004 rentrent dans le cadre d'une gestion globale de taux, dont l'AFD supporte le risque. Il en va de même des concours accordés à Proparco et dans les collectivités d'Outre-mer. Plus précisément, le financement de l'AFD reposant majoritairement sur des ressources à taux révisables (emprunts de marché swapés à l'émission), les décaissements de prêts à taux fixe font l'objet d'une micro-couverture consistant à échanger le taux fixe du prêt contre un taux révisable et ainsi d'immuniser la marge nette d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt global de l'AFD est surveillé au moyen d'indicateurs d'équilibre des durations actif-passif, et de sensibilité. Sur la base des chiffres au 31 décembre 2008, l'impact sur le résultat 2009 d'une hausse de taux de 100 points base a été estimée à + 1,9 M€ (- 1,9 M€ pour une baisse de 100 points de base).

### 3.3.4 Risque de change

Le risque de change est le risque de perte sur les instruments financiers et sur la marge lié à une évolution défavorable des taux de change.

La politique générale de l'AFD consiste à couvrir systématiquement les prêts réalisés en devises étrangères par des opérations de cross-currency swaps permettant d'échanger les flux futurs en devises contre des flux futurs en euros. Les opérations de financement réalisées dans des devises autres que l'euro font également l'objet d'opérations de cross-currency swaps.

Le risque de taux de change peut être mesuré à partir d'une analyse de la sensibilité : une hausse du cours des devises contre l'euro de 10 % a un impact sur le résultat estimé à 5.7 millions d'euros (- 5.7 millions d'euros pour une baisse de 10 %), la sensibilité au cours des devises provenant principalement du dollar.

### 3.3.5 Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie résulte du risque de défaillance de la contrepartie sur les échanges de taux et de devises contractés au titre de la gestion de la dette et de la trésorerie (pensions), et sur les placements de trésorerie et du portefeuille d'investissement. Il est le pendant, en gestion financière, du risque de crédit sur l'activité de prêts.

La gestion des risques de contreparties sur instruments financiers est assurée au moyen d'indicateurs sur les contreparties ainsi que de limites régulièrement actualisées.

Les risques de contreparties sont gérés dans le cadre de limites globales limitant, en risque équivalent AAA à un an, l'exposition à 300 M EUR par contrepartie et à 500 M EUR par groupe de contreparties. Des règles spécifiques régissent en outre le fonctionnement des différents portefeuilles.

Ces limites ont été respectées tout au long de l'année 2008.

### 3.3.6 Respect des ratios réglementaires

Tous les ratios réglementaires sont respectés par le groupe au 31 décembre 2008.

## 3.4 Informations complémentaires

### 3.4.1 Engagements

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008 IFRS</b>	<b>31/12/2007 IFRS</b>
Engagements de garantie reçus de l'État français sur prêts	4 529 213	4 339 550
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	323 423	93 396
<i>dans le cadre de l'activité de crédit du Groupe</i>	<i>323 423</i>	<i>93 396</i>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	1 071 601	1 163 966
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 698 972	2 096 080
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissement de crédit	185 313	130 708
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	579 820	533 841

Les engagements de financement donnés correspondent aux montants restant à verser au titre des conventions de prêts signés, avec la clientèle ou avec les établissements de crédit.

### 3.4.2 Participations détenues sur fonds gérés

L'AFD détient dans 28 sociétés, des participations sur fonds gérés (CIDOM, FAC, FIDES, FIDOM) ou sur des fonds apportés par l'État. Ces participations, suivies au coût d'acquisition, ne sont pas enregistrées au bilan. Souscrites pour le compte de l'État sur fonds publics mis à la disposition de l'AFD, ces participations ne sont pas prises en compte dans les pourcentages de contrôle et d'intérêt, et ne sont donc pas consolidées dans les comptes.

<b>Origine des fonds</b>	<b>Nombre de participations</b>	<b>Valeur d'acquisition</b>
Caisse d'investissement des DOM (CIDOM)	4	7 745
Fonds d'aide & de coopération (FAC)	1	457
Fonds d'investissement & de développement économique et social (FIDES)	5	642
Fonds d'investissement des DOM (FIDOM)	14	3 213
Autres ressources État	4	5 210
	<b>28</b>	<b>17 267</b>

### 3.4.3 Bilan FMI

Opérations pour le compte du FMI retraitées en IFRS :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>Actif</b>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	941 575	773 630
À vue	4 304	4 242
À terme	937 271	769 388
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Comptes de régularisation	107 050	564 036
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 048 625</b>	<b>1 337 666</b>
<b>Passif</b>		
Dettes représentées par un titre	1 026 066	1 315 542
<i>Emprunts obligataires</i>	1 015 986	1 303 517
<i>Dont intérêts courus</i>	10 081	12 025
Comptes de régularisation et passifs divers	22 559	22 124
<b>Total du passif</b>	<b>1 048 625</b>	<b>1 337 666</b>

### 3.4.4 Honoraires des commissaires aux comptes au 31 décembre 2008

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, nous présentons ci-dessous le tableau des honoraires de commissariat aux comptes pour l'année 2008 de l'AFD et de ses filiales consolidées. Ont été pris en compte les honoraires mentionnés sur les lettres de mission. Ces honoraires sont facturés au titre du contrôle légal des comptes. Aucune mission au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes n'a été réalisé pour cet exercice.

	<b>Honoraires - exercice 2008</b>
<b>AFD</b>	243 000
<b>Proparco</b>	85 922
<b>Soderag</b>	15 000
<b>Sogefom</b>	28 061
<b>SIC</b>	56 000
<b>Simar</b>	62 000
<b>Socredo</b>	240 786

### 3.4.5 Événements significatifs postérieurs au 31 décembre 2008

#### ▪ Industries chimiques du Sénégal (ICS)

Un accord de restructuration entre l'AFD, les ICS, les autres bailleurs de fonds et le consortium IFFCO (actionnaire majoritaire des ICS) a été négocié en date du 23 janvier 2009.

Cet accord fait partie d'une restructuration globale des ICS leur permettant de reconstituer leurs fonds propres et d'assurer la pérennité financière de la société. L'accord matérialise la réduction du risque financier estimé par l'AFD qui se traduit par une reprise de provision de 27,4 M€ au 31 décembre 2008.

## 5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/ 2008 sur :

- ✓ Le contrôle des comptes consolidés de l'Agence française de développement, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ La justification de nos appréciations,
- ✓ La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de crise économique. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ La note 2.2.3 aux états financiers expose les méthodes comptables retenues pour la valorisation des actifs et passifs financiers. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Agence française de développement et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.
- ✓ Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire tout particulièrement dans le contexte actuel de crise : votre société comptabilise des dépréciations sur les prêts aux établissements de crédit et à la clientèle pour couvrir les risques inhérents à ses activités, tel que décrit en notes 2.2.7, 3.1 note 4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles ou des provisions collectives.

- ✓ Votre société constitue également d'autres provisions, tel que décrit dans les notes 2.2.6 et 3.1 note 9 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par l'Agence française de développement pour identifier et évaluer les risques, et leur couverture par les provisions nécessaires.
- ✓ Nous avons examiné les traitements comptables retenus par la société sur les engagements de rachats des minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous sommes assurés que la note 2.2.4 aux états financiers donne une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes  
Paris La Défense et Courbevoie, le 16 mars 2009

KPMG Audit :  
Arnaud Bourdeille

Mazars :  
Odile Coulaud

### 5.3 Extrait des comptes sociaux

Actif	en milliers d'euros		
	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008
<b>Caisse, Banque Centrale</b>	<b>589</b>	<b>35 125</b>	<b>20 253</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>624 229</b>	<b>620 575</b>	<b>622 482</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>3 517 196</b>	<b>3 497 174</b>	<b>4 132 328</b>
À vue	295 661	213 923	374 311
À terme	3 221 535	3 283 251	3 758 017
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>7 546 598</b>	<b>7 631 503</b>	<b>8 397 722</b>
Autres concours à la clientèle	7 546 598	7 631 503	8 397 722
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>429 211</b>	<b>385 570</b>	<b>136 525</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>			
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	<b>38 140</b>	<b>64 081</b>	<b>65 361</b>
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>97 259</b>	<b>101 311</b>	<b>253 074</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16 986</b>	<b>18 242</b>	<b>16 110</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>108 634</b>	<b>104 884</b>	<b>104 915</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>6 875</b>	<b>10 350</b>	<b>15 228</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>769 048</b>	<b>676 487</b>	<b>343 566</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>13 154 765</b>	<b>13 145 302</b>	<b>14 107 564</b>

#### HORS-BILAN : Engagements donnés

<b>Engagements de financement</b>	<b>3 396 219</b>	<b>3 451 591</b>	<b>3 824 487</b>
En faveur d'établissements de crédit	1 491 723	1 355 511	1 272 689
En faveur de la clientèle	1 904 496	2 096 080	2 551 798
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 123 285</b>	<b>1 032 275</b>	<b>1 023 893</b>
D'ordre d'établissements de crédit	656 976	583 192	530 029
D'ordre de la clientèle	466 309	449 083	493 864
<b>Engagements sur titres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>210 951</b>
Autres engagements sur titres			210 951

en milliers d'euros

<b>Passif</b>	<b>Notes</b>	<b>Décembre 2006</b>	<b>Décembre 2007</b>	<b>Décembre 2008</b>
<b>Banque Centrale</b>				
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>12</b>	<b>179 299</b>	<b>185 519</b>	<b>569 081</b>
À vue		59 268	81 111	168 097
À terme		120 031	104 408	400 984
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>13</b>	<b>6 037</b>	<b>6 904</b>	<b>5 261</b>
Autres dettes à vue		6 037	6 904	5 261
Autres dettes à terme				
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>14</b>	<b>5 756 076</b>	<b>5 340 467</b>	<b>5 689 238</b>
Marché interbancaire et créances négociables				197 182
Emprunts obligataires		5 756 076	5 340 467	5 492 056
<b>Autres passifs</b>	<b>10</b>	<b>1 435 336</b>	<b>1 737 050</b>	<b>1 943 606</b>
Emprunts auprès du Trésor		566 177	512 786	459 912
Fonds publics affectés		168 728	168 000	151 809
Autres passifs		700 431	1 056 264	1 331 885
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>11</b>	<b>170 280</b>	<b>175 805</b>	<b>190 922</b>
<b>Provisions</b>	<b>15</b>	<b>1 005 307</b>	<b>497 317</b>	<b>543 353</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>16</b>	<b>2 587 687</b>	<b>2 668 283</b>	<b>2 779 982</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>17</b>	<b>460 000</b>	<b>460 000</b>	<b>460 000</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>18</b>	<b>1 554 743</b>	<b>2 073 957</b>	<b>1 926 121</b>
Dotations		400 000	400 000	400 000
Réserves		747 756	1 262 371	1 262 371
Subventions		159 188	123 071	96 580
Résultat		247 799	288 515	167 170
<b>Total du passif</b>		<b>13 154 765</b>	<b>13 145 302</b>	<b>14 107 564</b>

**HORS-BILAN : Engagements reçus**

<b>Engagements de financement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Reçus d'établissements de crédit		0	0	0
Reçus de l'État français				
<b>Engagements de garantie</b>	<b>33</b>	<b>144 645</b>	<b>93 396</b>	<b>105 797</b>
Reçus d'établissements de crédit		144 645	93 396	105 797
<b>Engagements sur titres</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Autres engagements reçus sur titres		0	0	0
<b>Autres engagements</b>	<b>33</b>	<b>4 719 954</b>	<b>4 339 550</b>	<b>4 529 213</b>
Garanties reçues de l'État français		4 719 954	4 339 550	4 529 213

**Compte de résultat 2008**

en milliers d'euros

	<b>Décembre 2006</b>	<b>Décembre 2007</b>	<b>Décembre 2008</b>
<b>Produits et charges d'exploitation bancaire</b>			
<b>+ Intérêts et produits assimilés</b>	<b>846 396</b>	<b>903 677</b>	<b>891 978</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	189 497	234 327	292 189
Sur opérations avec la clientèle	308 726	290 917	237 500
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	50 493	51 500	38 920
Autres intérêts et produits assimilés	297 680	326 933	323 369
<b>- Intérêts et charges assimilées</b>	<b>680 856</b>	<b>738 598</b>	<b>779 910</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	86 943	102 203	132 720
Sur opérations avec la clientèle	11 246	10 963	10 877
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	329 113	309 467	281 830
Autres intérêts et charges assimilées	253 554	315 965	354 483
<b>+ Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>13 074</b>	<b>8 397</b>	<b>8 108</b>
<b>+ Commissions (produits)</b>	<b>31 554</b>	<b>32 682</b>	<b>29 653</b>
<b>- Commissions (charges)</b>	<b>221</b>	<b>196</b>	<b>297</b>
<b>+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>2</b>	<b>477</b>	<b>132</b>
Solde en bénéfice ou en perte des opérations / titres de placement	2	477	132
<b>+ Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>222 491</b>	<b>216 732</b>	<b>210 425</b>
<b>- Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>11 821</b>	<b>13 222</b>	<b>15 999</b>
<b>= Produit net bancaire</b>	<b>420 619</b>	<b>409 949</b>	<b>344 090</b>
<b>Autres produits et charges ordinaires</b>			
<b>- Charges générales d'exploitation</b>	<b>163 120</b>	<b>166 369</b>	<b>187 409</b>
Frais de personnel	116 317	114 291	122 081
Autres frais administratifs	46 803	52 078	65 328
<b>- Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>13 035</b>	<b>12 816</b>	<b>12 846</b>
<b>= Résultat brut d'exploitation</b>	<b>244 464</b>	<b>230 764</b>	<b>143 835</b>
<b>+/- Coût du risque</b>	<b>1 026</b>	<b>1 040</b>	<b>14 434</b>
<b>= Résultat d'exploitation</b>	<b>245 490</b>	<b>231 804</b>	<b>158 269</b>
<b>+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>2 485</b>	<b>56 859</b>	<b>10 086</b>
<b>= Résultat courant avant impôt</b>	<b>247 975</b>	<b>288 663</b>	<b>168 355</b>
<b>+/- Résultat exceptionnel</b>			<b>-1 033</b>
<b>- Impôt sur les bénéfices</b>	<b>176</b>	<b>148</b>	<b>152</b>
<b>+/- Dotation ou reprise du FRBG</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>247 799</b>	<b>288 515</b>	<b>167 170</b>

#### 5.4 Résultats financiers de l'AFD sur les cinq derniers exercices

	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Dotation + Réserves + Résultat (millions d'euros)</b>	<b>1 135</b>	<b>1 231</b>	<b>1 396</b>	<b>1 951</b>	<b>1 830</b>
Produit net bancaire	327	382	421	410	344
Résultat net <sup>(1)</sup>	167	189	248	289	167
Résultat net / dotations + réserves + résultat	14,7%	15,4%	17,8%	14,8%	9,1%
Résultat net / total bilan	1,05%	1,24%	1,88%	2,20%	1,18%
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés (moyen)	1 229	1 230	1 230	1 265	1 329
Montant de la masse salariale (millions d'euros)	96,1	101,4	105,0	111,2	146,3
dont action sociale et culturelle (millions d'euros)	5,9	8,1	6,3	7,7	8,7

1/ Avant paiement d'un dividende qui sera utilisé au financement de l'Aide publique au développement.

#### 5.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

##### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice.

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce applicable à votre établissement conformément à l'article L.511-39 du Code monétaire et financier, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des articles R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

##### AVEC L'ÉTAT

- **Convention-cadre entre l'AFD et le MIIINDS**

L'AFD et le MIIINDS (ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire) ont conclu une convention-cadre le 10 octobre 2008 qui a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'AFD pourra gérer des opérations de développement solidaire pour le compte et aux risques de l'État.

L'AFD perçoit une rémunération forfaitaire équivalente à 10 % du montant total de l'opération, de laquelle sont déduits les produits nets de placement de la trésorerie issus du placement des fonds reçus par l'AFD.

Cette convention a été préalablement autorisée par votre Conseil d'administration en date du 2 octobre 2008.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette conventions au cours de l'exercice 2008 est de 545 milliers d'euros.

**AVEC OSEO GARANTIE**

- ***Avenant n° 1 à la convention de contre-garantie relative au fonds DOM***

L'AFD et Oseo Garantie ont conclu un avenant à la convention de contre-garantie relative au fonds DOM le 26 octobre 2008, pour une durée d'un an et prorogeable par tacite reconduction. Dans ce cadre,

- ✓ l'intégralité du risque d'épuisement du fonds DOM, sur l'ensemble des garanties octroyées par les fonds DOM à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1999, est prise en charge par l'AFD ;
- ✓ l'AFD assure en permanence au fonds DOM une ligne de trésorerie supérieure à 762 245 euros ;
- ✓ dans l'hypothèse où le fonds DOM ne présenterait plus de risque d'épuisement, Oseo Garantie procéderait, dans la limite du maintien de la ligne de trésorerie du fonds DOM, à un remboursement de l'excédent par imputation sur cette ligne de trésorerie ;
- ✓ les modalités de calcul de la rémunération de la couverture de contre-garantie payable à l'AFD par Oseo Garantie ont été modifiées.

L'avenant à la convention de contre-garantie relative au fonds DOM a été autorisé par votre Conseil d'administration du 13 novembre 2008.

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**AVEC L'ÉTAT**

- ***Conventions relatives à la contribution française à la facilité de financement international pour l'immunisation et au Fonds de solidarité pour le développement***

L'AFD prend en charge la gestion du Fonds de solidarité pour le développement alimenté par la surtaxe sur les billets d'avion institué par la Loi de finances rectificatives pour 2005, pour le compte et aux risques de l'État.

Dans le cadre de la gestion du Fonds de solidarité, l'AFD prend en charge :

- ✓ la gestion de la contribution de la France au financement de la Facilité internationale d'achat de médicaments (« FIAM- Unitaid »),
- ✓ la gestion des subventions affectées au financement de la Facilité de financement internationale pour l'immunisation en contribuant au remboursement de la première tranche d'émission obligataire de l'IFFIm (International Finance Facility for Immunisation) via un versement au GAVI Fund Affiliate (« Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation »)

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2008 est de 80 milliers d'euros.

- ***Mise en œuvre de l'initiative bilatérale additionnelle de réduction de dette de pays pauvres très endettés***

Cette convention prévoit l'octroi de la garantie de l'État, pays par pays, pour les encours pour lesquels l'AFD supporte un risque financier, lié au refus d'un pays bénéficiaire de participer au mécanisme de refinancement, par don de l'initiative PPTTE bilatérale. En contrepartie, l'AFD versera dans un délai de 30 jours suivant l'octroi de la garantie, les provisions constituées dans ses livres au titre des concours concernés (principal et intérêt).

L'AFD a reversé, au cours de l'exercice 2008, 34 745 milliers d'euros à l'État dans le cadre de cette convention.

- ***Reprise et gestion des fonds de garantie interbancaires de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon***

L'AFD reprend en son nom propre et assure la responsabilité juridique et financière des fonds de garantie de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, tant pour les opérations de garanties anciennes, que pour les opérations à venir, avec date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

La gestion de ces fonds est également assurée par l'AFD et elle perçoit une rémunération composée :

- ✓ d'une quote-part de 30 % sur les produits de placement de la trésorerie, 70 % de ces produits étant conservés par le fonds ;
- ✓ d'une commission de gestion calculée annuellement de 2 % sur l'encours garanti, prêts et apports en fonds propres, dans la limite de 10 % du montant des garanties octroyées au cours de l'exercice.

Aucune rémunération n'a été perçue par l'AFD au cours de l'exercice 2008 au titre de la gestion du fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon.

La rémunération perçue au cours de l'exercice 2008 est de 147 milliers d'euros pour le fonds de garantie de Mayotte.

- **Reprise du fonds de garantie Aria dans le cadre du dispositif Ariz**

L'AFD reprend en son nom et assure la responsabilité juridique et financière des fonds de garantie Aria tant pour les opérations anciennes que pour les opérations à venir, dans le cadre du dispositif dit Ariz, avec date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

L'AFD perçoit une rémunération égale à 50 % des commissions de garantie reçues et de 10 % des produits financiers perçus sur le placement des disponibilités.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de l'exercice 2008 est de 297 milliers d'euros.

- **Convention relative aux modalités de prise en charge par l'État des remises de dettes**

Dans le cadre des remises de dettes qu'il a accordées en 1989 et 1994 en faveur d'un certain nombre de pays de la zone d'intervention de l'AFD, l'État français a décidé de prendre en charge les échéances de certains prêts consentis par celle-ci.

À partir de 1997, l'État a souhaité que l'AFD lui restitue, en contrepartie de la suppression du risque de crédit, une partie de la marge qu'elle perçoit sur ces prêts. Aux termes du relevé de conclusions du 17 août 1997, cette contribution de l'AFD s'élève à 7 % des échéances futures en capital et intérêts sur les dits prêts, et devient exigible au moment du remboursement de ces flux.

Au titre des accords bilatéraux de consolidation signés après le 1<sup>er</sup> septembre 1997, l'AFD a enregistré en 2008 une charge de 55 milliers d'euros, correspondant à 7 % des remboursements des prêts concernés reçus durant l'exercice.

- **Convention relative à la subvention française à l'UEOMA (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine)**

L'AFD a pris en charge la gestion de la contribution financière au renforcement de l'intégration régionale des États membres de l'UEOMA pour le compte et aux risques de l'État.

La rémunération de l'AFD est fixée forfaitairement à 1,5 % du montant des fonds affecté à la subvention, pour un montant subventionné de 20 millions d'euros, soit 300 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008.

- **Convention relative à la subvention française à mésofinance**

L'État, qui s'engage à contribuer financièrement au développement du secteur de la mésofinance dans certains pays d'Afrique, par la mise en place de mécanismes destinés à pallier les lacunes de l'offre de financement aux petites entreprises, charge l'AFD de mettre en œuvre cette contribution.

L'État a versé à l'AFD au titre de cette convention 3 millions d'euros en 2007. L'AFD n'a procédé à aucun décaissement en 2008.

La rémunération de l'AFD au titre de l'exercice 2008 est de 267 milliers d'euros.

### **AVEC L'ÉTAT ET OSEO (EX-SOFARIS)**

- **Reprise du fonds de garantie Aria**

Dans le cadre de cette convention entre l'État, la Sofaris et l'AFD, la responsabilité du fonds Aria, antérieurement assumée par Sofaris, est transférée à l'AFD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

- **Constitution et gestion du fonds Fasep-Garantie et contre-garantie donnée à la Sofaris à hauteur de 50 % du risque d'épuisement du fonds**

Dans le cadre de cette convention, un fonds de garantie dénommé Fasep-Garantie a été constitué au sein du Fasep.

Ce fonds est destiné notamment à soutenir l'implantation et le développement des Petites et Moyennes Entreprises françaises à l'étranger. Sa gestion a été confiée à l'AFD et à la Sofaris. De plus, l'AFD et la Sofaris couvrent à part égale le risque d'épuisement du fonds, et, selon la convention, l'AFD apporte sa contre-garantie à la Sofaris à hauteur de 50 %.

La rémunération au titre de la gestion par l'AFD de ce fonds s'élève à 59 milliers d'euros pour l'exercice 2008.

La contre-garantie accordée à la Sofaris n'a pas été mise en jeu au cours de l'exercice 2008.

- **Constitution et gestion du Fonds DOM et garantie à hauteur de 40% du risque d'épuisement du fonds**

Ce fonds est destiné notamment à favoriser le développement économique et social des DOM en facilitant l'accès au financement bancaire des entreprises de ces départements et à compenser les effets de la disparition du réescompte. Le portage juridique et financier du fonds DOM est assuré par la Sofaris en liaison avec l'AFD.

Le risque d'épuisement du Fonds DOM est assuré à hauteur de 60 % par la Sofaris et 40 % par l'AFD.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de la gestion de ce fonds est déterminée par la convention signée avec la Sofaris décrite ci-dessous.

### **AVEC OSEO (EX-SOFARIS)**

- **Conditions de contre-garantie du fonds Fasep-garantie**

Cette convention est destinée à préciser les conditions de contre-garantie apportée par l'AFD à la Sofaris, dans le cadre de la constitution du fonds de garantie Fasep-Garantie.

Aucun versement n'a été effectué par l'AFD en 2008 au titre de cette contre-garantie.

- **Convention relative aux conditions de contre-garantie du Fonds DOM**

Cette convention est destinée à préciser les conditions de la contre-garantie apportée par l'AFD à la Sofaris dans le cadre de la constitution du fonds de garantie dénommé fonds DOM.

Aucun versement n'a été effectué par l'AFD en 2008 au titre de cette contre-garantie.

- **Prestation de services relative à la gestion des activités de garantie dans les DOM**

Dans le cadre de la réforme du dispositif de garantie dans les DOM décidée par les pouvoirs publics (création du fonds DOM et fusion par voie d'absorption de la Sofodom par la Sofaris), la Sofaris a été amenée à développer son activité dans les DOM en s'appuyant sur l'AFD, qui représente Oseo Garantie, pour les interventions et les rémunérations liées suivantes :

- ✓ au titre du dispositif de garantie fonds DOM, la Sofaris rétrocède à l'AFD la moitié des commissions perçues ainsi que la moitié des produits nets du placement des disponibilités relatives au fonds DOM qui ne viennent pas abonder ce dernier ;
- ✓ au titre de la gestion extinctive des encours portés par les fonds propres de la Sogefom préalablement à son absorption par la Sofaris, celle-ci verse à l'AFD une rémunération annuelle égale à 0,25 % de l'encours du portefeuille garanti ;
- ✓ au titre de la gestion des fonds gérés pour compte de tiers existant au moment de la fusion, par voie d'absorption, de la Sogefom par la Sofaris, celle-ci verse à l'AFD une rémunération annuelle égale à 0,50 % de l'encours du portefeuille garanti.

L'AFD a perçu une rémunération de 1 479 milliers d'euros au cours de l'exercice 2008 au titre de cette convention.

### **Avec la Siguy**

- **Octroi d'avance en compte courant non rémunérée à la Siguy**

Il s'agit d'une convention d'avance en compte courant d'associé pour un montant de 10 000 milliers d'euros. Cette avance pour compte de l'État est destinée à l'acquisition de terrains, en vue de la construction d'une réserve foncière et au préfinancement de la construction de logements.

L'AFD n'a procédé à aucun versement à la Siguy au cours de l'exercice 2008.

### **Avec la Sogefom**

L'AFD et la Sogefom ont signé le 15 mars 2004 une convention de prestation de services avec effet rétroactif au 28 août 2003. Cette convention permet à l'AFD de fournir des prestations de gestion, de représentation et d'appui technique à la Sogefom.

L'AFD a perçu une rémunération de 682 milliers d'euros au cours de l'exercice 2008 au titre de cette convention.

### **AVEC L'IEDOM ET L'IEOM**

- ***Transfert des engagements sociaux relatifs aux personnels détachés aux instituts d'émission***

Cette convention prévoit que les engagements sociaux (fonds spécial de retraites, indemnités de fin de carrière, congés payés, médailles du travail, frais de mutuelle retraités) des agents de l'IEDOM et de l'IEOM du siège, et soumis à mobilité, sont transférés à l'AFD au 31 décembre 2000, avant la reprise des agents par l'AFD au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et leur détachement aux Instituts.

La facturation complémentaire effectuée en 2008 par l'AFD d'un montant de 188 milliers d'euros pour l'IEDOM et 25 milliers d'euros pour l'IEOM au titre de ces engagements.

### **AVEC LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL ANTILLES-GUYANE (SODERAG)**

- ***Arrêt du décompte d'intérêts sur les avances en compte courant d'actionnaire.***

Pour les exercices clos en 1997, 1998 et 1999, l'AFD a octroyé à la Soderag des avances en compte courant rémunérées pour un montant total de 47 000 milliers d'euros. Ces avances sont destinées à renforcer les fonds propres de la Soderag.

En raison de la situation irrémédiablement compromise de la Soderag depuis sa mise en liquidation amiable en 1998 et compte de son statut d'actionnaire unique, le Conseil de surveillance de l'AFD, en date du 5 juillet 2001, autorise l'arrêt de décompte des intérêts sur l'ensemble de ses avances en compte courant d'actionnaire.

- ***Octroi d'avances d'actionnaire non rémunérée à la Soderag***

Afin de permettre la poursuite des opérations de liquidation de la Soderag, l'AFD, en tant qu'actionnaire unique, lui a accordé entre 1999 et 2005 des avances complémentaires en compte courant non rémunérées. Des conventions ont été préalablement signées aux octrois des avances en compte courant.

Au 31 décembre 2008, la créance de l'AFD, relative aux conventions signées entre les exercices 1997 et 2005, s'élève à 108 346 milliers d'euros hors décompte des intérêts.

### **AVEC LES TROIS SOCIETES DEPARTEMENTALES DE CREDIT (SDC) : SOCIETE DE CREDIT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MARTINIQUE (SODEMA), SOCIETE DE CREDIT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA GUADELOUPE (SODEGA) ET SOCIETE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA GUYANE (SOFIDEG)**

- ***Convention de refinancement et de garantie des portefeuilles de prêts clientèle repris par les trois SDC à la Sodérage***

Dans le cadre des protocoles signés en octobre et novembre 1998 entre l'AFD, la Soderag, et les trois SDC, ces dernières ont acquis la part concernant leur département du portefeuille de prêts à la clientèle de la Soderag, société en liquidation. En septembre et octobre 2000 ont été signés, avec les trois SDC, trois protocoles additionnels qui précisent les modalités de suivi de la gestion du portefeuille de crédits de la Soderag.

L'encours de crédit au 31 décembre 2008 octroyé à chacune des trois SDC s'élève à 14 844 milliers d'euros pour la Sodema, 28 305 milliers d'euros pour la Sodega et 2 973 milliers d'euros pour la Sofideg.

Ces crédits sont rémunérés de la manière suivante : les intérêts et indemnités de remboursement anticipé, encaissés par les SDC sur les prêts clientèle repris, sont reversés à l'AFD à hauteur des deux tiers.

Le capital de ces crédits est remboursé par les SDC dans la limite des remboursements en capital encaissés par celles-ci sur les prêts clientèle repris, étant entendu que le remboursement total est limité à la valeur d'acquisition de ces prêts.

Enfin, l'AFD garantit aux SDC le capital restant dû des prêts repris à hauteur de leur valeur nette comptable.

Au cours de l'exercice 2008, l'AFD a perçu au titre de la rémunération de ces crédits 586 milliers d'euros de la Sodema, 340 milliers d'euros de la Sofideg et 728 milliers d'euros de la Sodega.

Le risque de crédit supporté par l'AFD est couvert en 2008, à hauteur de 38 663 milliers d'euros, par la provision pour risques sur le portefeuille Soderag cédé aux trois SDC, soit une reprise nette au cours de l'exercice 2008 de 6 882 milliers d'euros.

**AVEC LA FONDATION POUR LES ETUDES ET RECHERCHES SUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (FERDI) ET LA FONDATION DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LES RELATIONS INTERNATIONALES (FONDDRI)**

L'AFD s'engage, par deux conventions respectivement signées avec la FERDI et la FONDDRI, à leur octroyer un prêt de 12 500 milliers d'euros sans intérêt, remboursable en une seule échéance à quinze ans.

Le montant de prêts décaissé au titre de l'exercice 2008 s'élève à 25 000 milliers d'euros. L'AFD n'a perçu aucune rémunération en 2008.

**AVEC PROPARCO**

• ***Convention de prestations de services***

L'AFD a conclu avec sa filiale Proparco, le 20 novembre 2006, une convention de prestations de services.

Cette convention, qui a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, redéfinit la relation contractuelle entre l'AFD et sa filiale en individualisant les prestations rendues à Proparco par les différents services de l'AFD, au siège et dans le réseau, ainsi que les modes de facturation correspondants.

La rémunération perçue par l'AFD pour l'exercice 2008, au titre de cette convention, s'élève à 11 552 milliers d'euros.

• ***Convention de bail commercial***

L'AFD a signé le 29 août 2002 une convention de bail commercial avec Proparco, pour une durée de neuf ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2010, de bureaux équipés (mobilier), emplacements de parking et archives dans l'immeuble sis 5, rue Roland-Barthes à Paris 12<sup>ème</sup>.

Au titre de l'exercice 2008, l'AFD a enregistré des produits locatifs de 942 milliers d'euros.

• ***Convention de couverture des risques- pays de Proparco par l'AFD***

La convention signée le 17 décembre 1998 entre l'AFD et Proparco précisait la nature des risques pays supportés par Proparco et les modalités de leur couverture par l'AFD. À ce titre, l'AFD ne percevait aucune rémunération pour la couverture du risque-pays sur les crédits de Proparco qu'elle refinance.

Un avenant à cette, signé le 25 octobre 2005, a étendu le champ d'application de la commission de 0,7 % aux prêts de Proparco, dans les États étrangers financés par l'AFD.

L'AFD et Proparco ont signé, le 23 novembre 2007, un autre avenant à cette convention, prévoyant l'arrêt au 31 décembre 2006 de toutes les garanties pour toutes formes de concours et le remboursement à Proparco des commissions perçues par l'AFD au titre de la garantie risque-pays, pour les prêts octroyés en 2005 et 2006.

Au titre de l'exercice 2008, aucun remboursement n'a été effectué à Proparco par l'AFD.

**Conventions et engagements non autorisés préalablement**

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

#### **AVEC PROPARCO**

- ***Protocole transactionnel de la résiliation anticipée du contrat de bail commercial***

L'AFD et Proparco ont conclu le 24 décembre 2008 un protocole transactionnel ayant pour objet la résiliation anticipée du bail commercial de l'immeuble sis 5, rue Roland Barthes à Paris 12<sup>e</sup>.

Compte tenu de l'évolution de son activité, l'AFD s'est lancée en début d'année 2008 dans la recherche de nouveaux locaux. Devant la difficulté à trouver des locaux satisfaisant à l'ensemble de ses critères, l'AFD s'est alors rapprochée de Proparco pour examiner la possibilité de reprendre par anticipation les locaux. Proparco a accepté le principe d'une résiliation anticipée du bail commercial, sous réserve de trouver de nouveaux locaux et d'être indemnisé des coûts générés par son départ anticipé.

L'AFD et Proparco ont convenu d'une indemnité compensatrice d'un montant de 1 200 milliers d'euros, au titre de la résiliation anticipée du contrat de crédit bail commercial, versée au cours de l'exercice 2008.

Les conditions et délais de réalisation de cette opération n'ont pas permis de mettre en œuvre la procédure d'autorisation préalable.

Fait à Paris La Défense, le 16 mars 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit :  
*Département de KPMG S.A.*

Arnaud Bourdeille  
*Associé*

Mazars :

Odile Coulaud  
*Associé*

## 5.6 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leur réseau pris en charge par le Groupe

Le montant des honoraires relatifs à l'exercice 2008 pour les sociétés consolidées par intégration globale est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	MAZARS				KPMG AUDIT			
	Montant		%		Montant		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés du Groupe AFD	164	160	100%	86%	179	160	100%	86%
<i>Société mère (AFD)</i>	122	118	74%	64%	122	118	68%	64%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	43	42	26%	23%	58	42	32%	23%
Missions accessoires	0	25	0%	14%	0	25	0%	14%
<i>Société mère (AFD)</i>		25	0%	14%		25	0%	14%
<i>Filiales intégrées globalement</i>			0%	0%			0%	0%
<b>sous-total</b>	<b>164</b>	<b>185</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>179</b>	<b>185</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>								
<i>Juridique, fiscal, social</i>	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<i>Autres</i>	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<b>sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Montant total des honoraires HT</b>	<b>164</b>	<b>185</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>179</b>	<b>185</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le montant total des honoraires versés aux commissaires aux comptes n'appartenant pas aux réseaux de ceux certifiant les comptes sociaux et consolidés de l'AFD s'élèvent à 28 K€ en 2008.

Le montant total des honoraires versés par les sociétés dans lesquelles l'AFD n'a qu'une influence notable (consolidées par mise en équivalence) est de 359 K€ en 2008.

## Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement n° 809/2004 du 29 avril 2004, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurent dans document de référence déposé auprès de l'AMF le 13 mai 2008 sous le numéro D.08-0380.

## Table de concordance

La table de concordance suivante a pour objectif de faciliter la compréhension du Document de référence de l'AFD et renvoie aux informations exigées par l'Annexe XI (banques) du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004 :

Les références renvoient au présent Document de référence, relatif à l'année 2008.

Rubriques de l'annexe XI du règlement CE n° 809/2004		Page(s) début	Commentaire (le cas échéant)
1.	Personnes responsables	3	
2	Contrôleurs légaux des comptes	3	
3	Facteurs de risque	29, 79	
4	Informations concernant l'émetteur	4	
4.1	Histoire et évolution de la société		
5	Aperçu des activités	8	
5.1	Principales activités		
5.2	Principaux marchés		
6	Organigramme	6	
7	Information sur les tendances	49	
8	Prévisions ou estimations du bénéfice	non	
9	Organes d'administration, de direction et de surveillance	51	
9.1	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	56	
10	Principaux actionnaires	4	
11	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	56	
11.1	Informations financières historiques	90	
11.2	États financiers	56	
11.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	85	
11.4	Date des dernières informations financières	56	
11.5	Informations financières intermédiaires et autres	n/a	
11.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	32	
11.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	56	
12	Contrats importants	n/a	
13	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	85, 90	
14	Documents accessibles au public	5	